ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

L'ACADÉMIE *en* 2023-2024





ÉDITO

Les écoles et établissements scolaires de l'académie scolarisent plus de 580 000 élèves. Le dynamisme de ce territoire se traduit également dans l'enseignement supérieur avec plus de 120 000 étudiants inscrits dans les universités, écoles et cursus post-bac en lycée.

Ces chiffres ne peuvent suffire à eux seuls pour dépeindre ce territoire marqué par de fortes disparités sociales et géographiques. Cependant, il est un chiffre qui traduit le fort engagement du ministère de l'Éducation nationale dans notre académie : 63 000 personnels (enseignants, administratifs, inspection et direction, orientation, assistance éducative…) œuvrent quotidiennement en faveur de nos élèves et ce, qu'ils soient dans ou hors l'éducation prioritaire, en zone urbaine ou rurale et quels que soient leurs potentiels scolaires ou leurs besoins.

L'année scolaire 2022-2023 a été marquée au niveau national par la mise en œuvre d'actions fortes autour des questions de la laïcité et des valeurs de la république, du harcèlement scolaire, de l'égalité des chances (dont la mixité), de la réforme du lycée professionnel, des savoirs fondamentaux et de la revalorisation salariale.

L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 A ÉTÉ MARQUÉE AU NIVEAU NATIONAL PAR LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS FORTES

À travers ce document, vous trouverez des informations sur toutes les actions conduites, que ce soient des projets d'envergure nationale déclinés sur notre territoire ou des initiatives locales portées par l'ensemble du personnel de l'académie qui reste plus que jamais mobilisé pour cette rentrée 2023.

Leur objectif : favoriser le continuum pédagogique, susciter l'ambition des élèves, développer leur ouverture au monde, améliorer le climat scolaire et la qualité de vie dans les écoles et les établissements.

Cette publication vous permettra de mieux connaître et comprendre notre académie. Je souhaite également qu'elle participe à accompagner les personnels de l'Éducation dans leur engagement au service de la réussite de tous les élèves.

Bonne année à toutes et tous.

BERNARD BEIGNIER

Recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des universités



SOMMAIRE

07 PRÉSENTATION DE L'ACADÉMIE

29 LE PROJET ACADÉMIQUE D'AIX-MARSEILLE 2022-2025

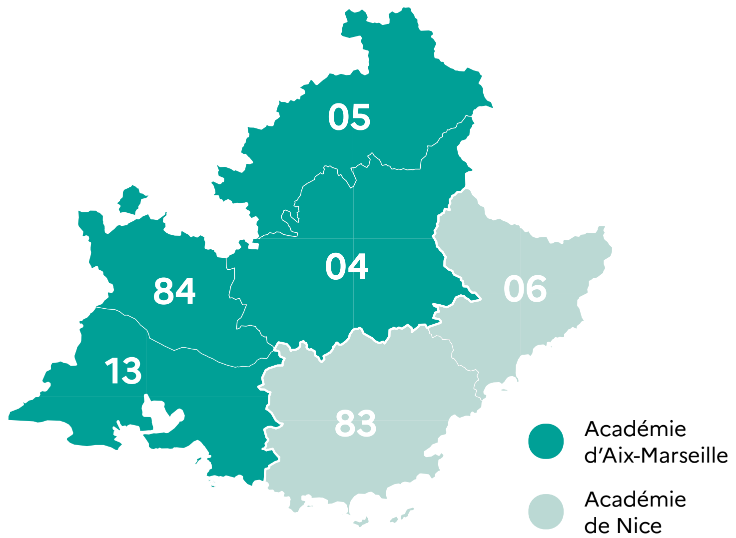
37 LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET ACADÉMIQUE





PRÉSENTATION DE L'ACADÉMIE

LA RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



La région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur est constituée des académies d'Aix-Marseille et de Nice et le recteur de l'académie d'Aix-Marseille est le recteur de la région académique et chancelier des universités. Le rectorat de l'académie d'Aix-Marseille est le chef-lieu de la région académique.

Le recteur de région académique fixe les orientations stratégiques des politiques de la région académique pour l'ensemble des compétences relevant des ministres chargés de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, des sports et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

En garantissant l'unité de la parole de l'État en région dans les domaines de compétences du recteur de région académique, l'organisation de la région académique permet :
- d'accroître la cohérence des politiques éducatives à l'échelle du territoire régional ;
- de renforcer les liens des services de l'Éducation nationale avec ceux de la jeunesse, des sports, de l'ESRI, des collectivités territoriales et des autres services de l'État ;
- de créer et piloter des pôles d'expertise pour une plus grande efficience de l'action des services dans la région académique.

Une équipe de gouvernance autour du recteur de région académique est composée :

• **de la rectrice de l'académie de Nice,** associée à la définition des orientations stratégiques des politiques de la région académique et chargée du pilotage de l'Education nationale dans son académie ;

• **de la rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI)** associée à la définition des orientations stratégiques des politiques de la région académique et interlocutrice privilégiée des universités, des écoles et des organismes de recherche en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle conduit, en lien étroit avec les directions générales, le dialogue stratégique et de gestion avec les établissements d'enseignement supérieur. Elle organise le dialogue entre tous les partenaires locaux (établissements d'enseignement supérieur et de recherche, collectivités territoriales, acteurs sociaux économiques…). Elle est l'interlocutrice du président du Conseil régional et du préfet de région dans les domaines de l'ESRI ;

• **du secrétaire général de région académique et son adjointe** qui administrent la région académique et pilotent ses services régionaux ;

• **du délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports** qui pilote les équipes régionales et départementales chargées des missions de jeunesse, d'engagement et de sports. Placé sous l'autorité du recteur de région, il est responsable de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) rattachée au rectorat siège de la région académique. Au niveau départemental, des services départementaux jeunesse, engagement et sport (SDJES) sont placés sous l'autorité des Directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (DASEN). La DRAJES et les SDJES sont placées sous l'autorité fonctionnelle du préfet de région et des préfets des départements ;

• **du délégué régional académique à la recherche et à l'innovation (DRARI)** qui est chargé d'assister la rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation dans les domaines de la recherche, de la technologie, de l'innovation et de la culture scientifique, technique et industrielle dans la région académique. Le DRARI est placé sous l'autorité fonctionnelle du préfet de région ;

• **des conseillers** du recteur de région académique et leurs adjoints en charge du numérique éducatif, de la formation professionnelle initiale et continue et de l'apprentissage, de l'information et de l'orientation, des relations européennes, internationales et de la coopération…

Le pilotage de la région académique s'exerce dans diverses instances interacadémiques notamment le comité régional académique et le conseil des secrétaires généraux.

• **Le comité régional académique (CoRéA),** instance de gouvernance de la région académique présidée par le recteur de région, permet :
- d'arrêter les orientations stratégiques de la région académique en étroite collaboration avec la rectrice de l'académie de Nice et la rectrice déléguée pour l'ESRI ;
- d'organiser les modalités de l'action commune des recteurs et la coordination des politiques académiques.
Il peut être consulté, en tant que de

besoin, notamment sur les orientations des politiques mises en œuvre par les services régionaux et interacadémiques.

• **Le conseil des secrétaires généraux** permet le dialogue régulier entre le secrétaire général de la région académique et les secrétaires généraux d'académie et leurs adjoints afin de mettre en œuvre la mutualisation des pratiques, le décloisonnement, la transversalité et les actions décidées au titre de la politique de la région académique.

• **Les directions régionales académiques** sont des services dont l'organisation est basée sur un principe d'équilibre des missions réparties entre les sites des rectorats d'Aix-Marseille et de Nice. Ces services « bi-sites », placés sous la responsabilité d'un directeur ou chef de service secondé par un adjoint situé sur le site distant, permettent la mise en œuvre des compétences du recteur de région académique dans les champs de :
- la définition du schéma prévisionnel des formations des établissements publics d'enseignement du second degré ;
- la formation professionnelle et l'apprentissage ;
- l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, à l'exception de la gestion des personnels ;
- l'information, l'orientation et la lutte contre le décrochage scolaire, à l'exception des procédures d'orientation et d'affectation des élèves dans l'enseignement du second degré ;
- le service public du numérique éducatif ;
- l'utilisation des fonds européens ;
- les contrats prévus par le chapitre III de la loi n° 82-653 du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification ;
- la politique des achats de l'État ;
- la politique immobilière de l'État ;
- les relations européennes, internationales et de coopération.

• En complément des services régionaux, **quatre services interacadémiques** ont été créés afin de renforcer l'expertise, l'efficience et la réactivité des organisations (partage des outils, calendriers et procédures communs...) :
- Direction interacadémique des statistiques, des études et de la prospective (DIA-SEP) ;
- Service interacadémique des affaires juridiques (SIA-AJ) ;
- Direction interacadémique des systèmes d'information (DIA-SI) ;
- Centre des services partagés interacadémique (CSPia).

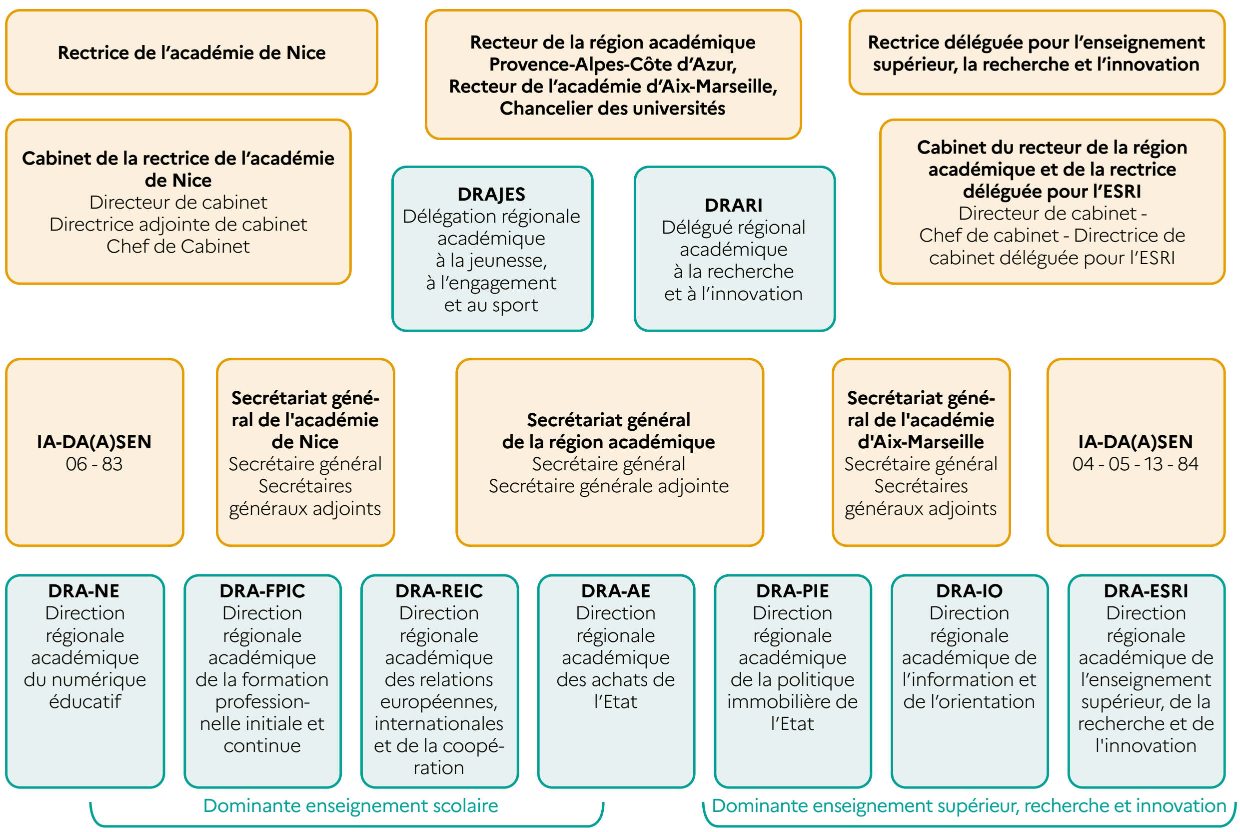
Les directions régionales académiques apparaissent dans l'organigramme suivant :

PLUS D'INFO

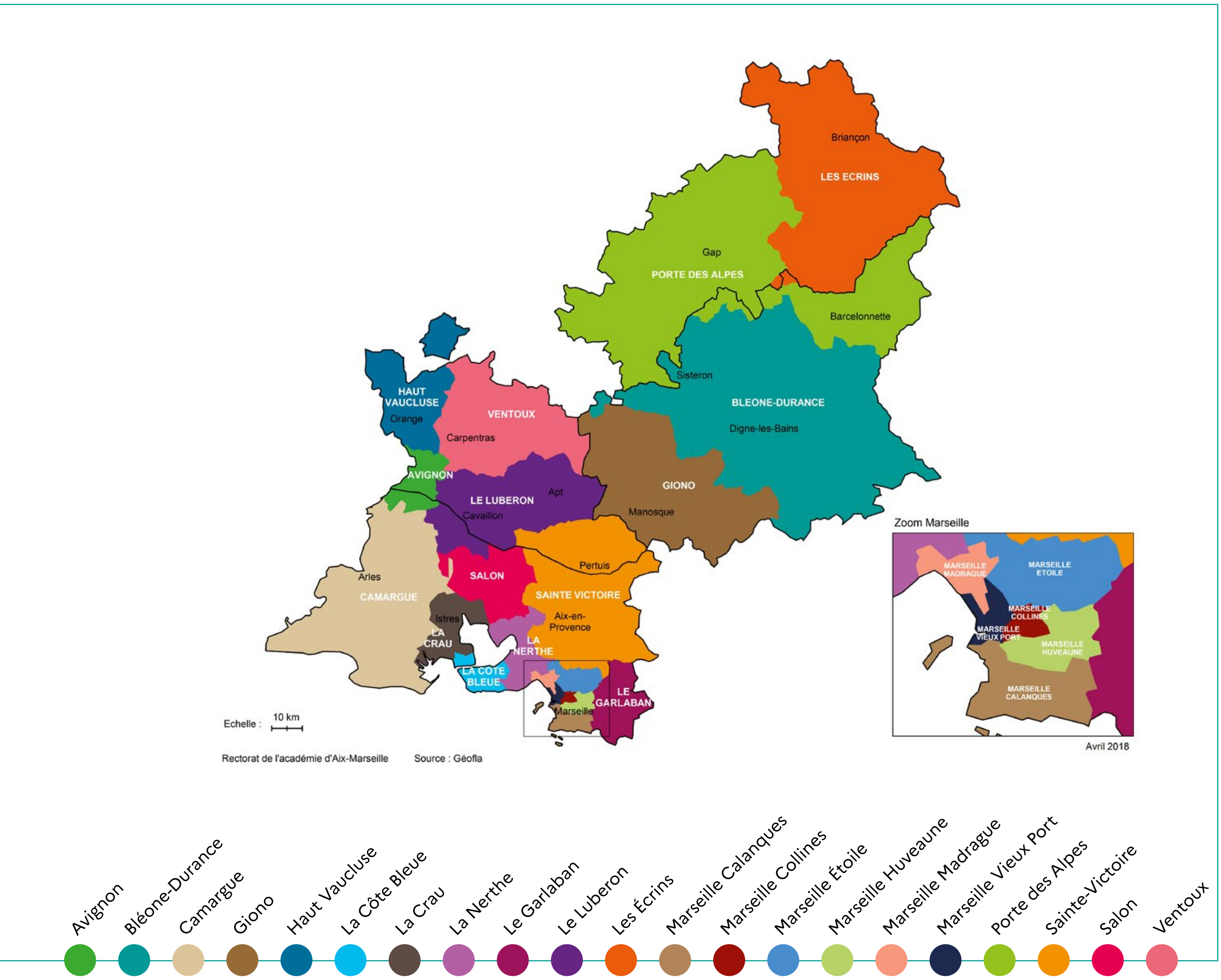
WWW.AC-AIX-MARSEILLE.FR

Accueil > Région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur > La région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur

ORGANIGRAMME DE LA RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



DES RÉSEAUX AU SERVICE DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES



L'académie d'Aix-Marseille est organisée en réseaux écoles, collèges et lycées que l'on appelle « réseaux académiques » et qui constituent l'entité territoriale de référence.

Ces réseaux académiques ont été dessinés en suivant la logique du parcours de l'élève de la maternelle à l'enseignement supérieur ; ils regroupent les écoles, les collèges, les lycées professionnels, les lycées généraux et technologiques, les lycées polyvalents et les Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) d'un même secteur géographique. Dans cette logique de parcours de l'élève, certains réseaux dépassent les frontières départementales.

Ces réseaux font le double pari de la mixité et de l'inter-catégorialité et tirent des effets positifs de la coopération de l'ensemble des acteurs du parcours de l'élève.
Tous ces acteurs : personnels de direction, inspecteurs des premier et second degrés, directeurs d'école, enseignants, formateurs, directeurs de CIO… sont fédérés autour d'un projet pédagogique de réseau, construit collectivement à partir d'un diagnostic de territoire. Ce diagnostic met en lumière les points forts et les besoins du réseau académique et permet de dégager des axes prioritaires de travail.

Ainsi ces réseaux permettent de développer des actions au service de la réussite des élèves. Il s'agit de :
- donner aux élèves et à leurs familles une lisibilité des parcours possibles, de la maternelle jusqu'au post-baccalauréat : faciliter l'engagement des élèves et les rendre plus mobiles et ambitieux ;

- faciliter la transition des élèves entre les différents niveaux et degrés (école/collège, collège/lycée) et cycles d'apprentissage, mais également lycée/enseignement supérieur dans le cadre

du continuum bac -3/bac +3 (ce qui implique l'articulation avec l'enseignement supérieur) ;

- proposer aux élèves une offre de formation plus cohérente et plus complète : le réseau valorise la complémentarité de l'offre des différents établissements dans une logique de coopération. Il est force de proposition pour faire évoluer la carte des formations, des options et des langues ;

- faciliter la mise en œuvre de dispositifs, entre écoles et établissements du réseau, au service de la persévérance et pour la prise en charge de la difficulté scolaire ;

- favoriser les expérimentations pédagogiques au service de la réussite de tous les élèves ;

- permettre aux écoles et aux établissements d'élaborer une stratégie éducative de proximité et de la mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations nationales et académiques et en relation étroite avec les partenaires locaux et les entreprises.

Pour mettre en œuvre leur projet pédagogique, les réseaux possèdent deux instances qui régulent et organisent le travail : un directoire et un conseil pédagogique. Ces deux instances n'ont aucun lien hiérarchique entre elles mais sont complémentaires l'une de l'autre.

Le directoire, composé essentiellement de personnels de direction, d'inspecteurs, et d'autres cadres du système éducatif, priorise les actions.

Les conseils pédagogiques, véritables moteurs des réseaux, sont animés par les inspecteurs référents du réseau et sont essentiellement composés d'enseignants qui échangent autour de pratiques et de thématiques pédagogiques qui leur sont communes.

Les Inspecteurs d'académie - Directeurs académiques des services de l'éducation nationale (IA-DASEN), adjoints du recteur, pilotent les réseaux. Ils accompagnent et valident les décisions du directoire.

Ainsi la dynamique du réseau est portée par ses acteurs. L'organisation, le fonctionnement, les priorités et les choix du réseau sont guidés par la seule préoccupation de faire mieux réussir encore tous les élèves du réseau.

L'autonomie des établissements est ainsi réaffirmée dans une logique de complémentarité et de responsabilité partagée sur un territoire commun.

Enfin, dans une démarche ascendante qui caractérise le fonctionnement pédagogique de notre académie, l'ensemble des projets de réseaux a servi de base pour l'élaboration du projet de l'académie d'Aix-Marseille. Il s'agit de proposer à tous un espace commun d'action dans lequel peuvent se rencontrer les problématiques mutualisées, et des espaces spécifiques d'intervention propres à chaque école, à chaque établissement, à chaque réseau en fonction des particularités de leur territoire et de leur population.

Les 21 réseaux de l'académie d'Aix-Marseille

Nom du réseau	Nombre d'écoles	Nombre de collèges	Nombre de lycées	Total (écoles + collèges + lycées)
Bléone-Durance	65	9	5	**79**
Giono	49	9	4	**62**
Porte des Alpes	85	10	6	**101**
Les Écrins	48	5	3	**56**
Haut Vaucluse	43	8	5	**56**
Ventoux	59	8	3	**70**
Avignon	60	13	9	**82**
Le Luberon	63	10	4	**77**
Camargue	48	9	5	**62**
Salon	37	9	2	**48**
La Crau	35	9	5	**49**
La Nerthe	54	12	5	**71**
La Côte Bleue	30	8	5	**43**
Sainte-Victoire	116	25	7	**148**
Le Garlaban	42	10	4	**56**
Marseille Madrague	33	8	6	**47**
Marseille Étoile	44	9	4	**57**
Marseille Collines	25	6	3	**34**
Marseille Vieux Port	62	18	6	**86**
Marseille Huveaune	37	8	6	**51**
Marseille Calanques	41	8	7	**56**
Total	**1 076**	**211**	**104**	**1 391**

PLUS D'INFO

POUR TÉLÉCHARGER LES CARTES DES RÉSEAUX D'ÉTABLISSEMENT, RENDEZ-VOUS SUR LE SITE WWW.AC-AIX-MARSEILLE.FR

Accueil > Académie > L'éducation nationale sur votre territoire > Les réseaux écoles, collèges, lycées

LES PRÉVISIONS D'EFFECTIFS ET LES MOYENS À LA RENTRÉE 2023

LES PRÉVISIONS D'EFFECTIFS - RENTRÉE 2023

PREMIER DEGRÉ[1]



PUBLIC
255 988 ÉLÈVES
(–2 297 élèves par rapport au constat de la rentrée 2022)

PRIVÉ
32 828 ÉLÈVES
(-418 élèves par rapport au constat de la rentrée 2022)

SECOND DEGRÉ[2]



PUBLIC
200 044 ÉLÈVES
(+1 417 élèves par rapport au constat de la rentrée 2022)

PRIVÉ
52 635 ÉLÈVES
(+426 élèves par rapport au constat de la rentrée 2022)

1- 1D public et privé sous contrat et hors contrat. 2- 2D public et privé sous contrat, y compris EREA.
Source : constat de rentrée 2022, Prévisions 2023, 1er et 2nd degré, Public et Privé, SIAES.

À la rentrée 2023, l'académie d'Aix-Marseille accueillera **541 495 élèves** dans les premier et second degrés (public et privé), soit 875 élèves de moins qu'à la rentrée 2022.

Prévision d'effectifs d'élèves - Public (premier et second degrés)

	Rentrée 2022 (constat)	Rentrée 2023 (prévisions)	Évolution
Préélémentaire	93 420	92 530	**-890**
Élémentaire	162 394	160 953	**-1 441**
Spécial	2 471	2 505	**34**
Total 1er degré	**258 285**	**255 988**	**-2 297**
Collège (hors SEGPA)	116 401	116 944	**543**
SEGPA	3 231	3 197	**-34**
EREA	365	365	**0**
Lycée général et technologique	56 450	57 077	**627**
Lycée professionnel*	22 180	22 461	**281**
Total 2nd degré	**198 627**	**200 044**	**1 417**

*hors post-bac, apprentis, insertion. Source : constat de rentrée 2022, Prévisions 2023, 1er et 2nd degré, Public et Privé, SIAES.

Prévision d'effectifs d'élèves - Privé (premier et second degrés)

	Rentrée 2022 (constat)	Rentrée 2023 (prévisions)	Évolution
Préélémentaire	11 343	11 176	**-167**
Élémentaire	21 800	21 546	**-254**
Spécial	103	106	**3**
Total 1er degré	**33 246**	**32 828**	**-418**
Collège (hors SEGPA)	28 668	28 799	**131**
SEGPA	173	174	**1**
Lycée général et technologique	16 004	16 241	**237**
Lycée professionnel*	7 364	7 421	**57**
Total 2nd degré	**52 209**	**52 635**	**426**

*hors post-bac, apprentis, insertion. Source : constat de rentrée 2022, Prévisions 2023, 1er et 2nd degré, Public et Privé, SIAES.

LES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES À LA RENTRÉE 2023

Pour la rentrée 2023, l'académie d'Aix-Marseille bénéficie d'une dotation supplémentaire en moyens d'enseignement (en Équivalent temps plein) :
- Pas de mesure complémentaire pour le premier degré ;
- 49 ETP pour le second degré.

Cela porte à 49 le nombre d'ETP supplémentaires alloués à l'académie à la rentrée 2023.

Par ailleurs, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a décidé la création de 4 000 ETP supplémentaires d'emplois d'Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) pour la rentrée 2023 au niveau national. À ce titre, l'académie d'Aix-Marseille a bénéficié d'une dotation complémentaire de 220 ETP pour la rentrée scolaire 2023.

• Dotation indemnitaire

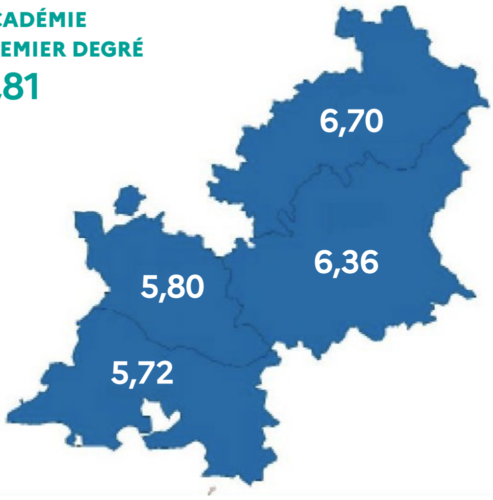
Le décret du 20 août 2014 reconnaît l'ensemble des missions inhérentes au métier d'enseignant dans le second degré et identifie trois ensembles de missions :
- le service d'enseignement (dans le cadre de maxima de service hebdomadaire) ;
- les missions liées directement au service d'enseignement dont elles sont le prolongement (accomplies par tous les enseignants en dehors du service d'enseignement) ;
- des missions particulières exercées par certains enseignants au sein de l'Établissement public local d'enseignement (EPLE) ou au niveau académique (coordonnateur, référent, tutorat des élèves, ou autres missions d'intérêt pédagogique ou éducatif) selon deux modes de reconnaissance : l'attribution d'une indemnité ou l'attribution d'une décharge de service.

Le budget en Indemnités pour mission particulière dans les établissements scolaires (IMPE) s'élève à 3 652 unités, soit 4 565 000 € pour la rentrée scolaire 2023-2024.



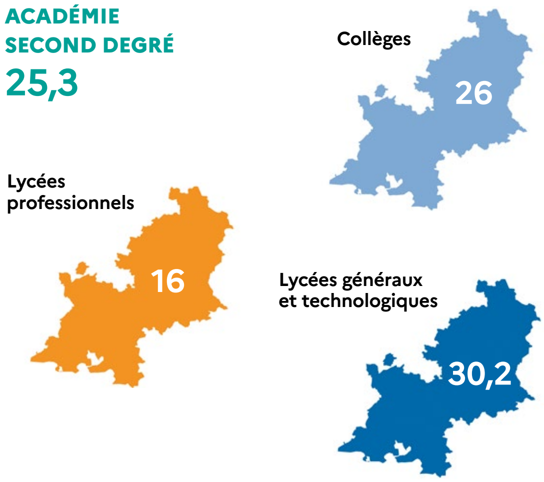
NOMBRE DE POSTES POUR 100 ÉLÈVES (P/E) (EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN) DANS LE PREMIER DEGRÉ À LA RENTRÉE 2022 PUBLIC

ACADÉMIE PREMIER DEGRÉ
5,81



NOMBRE MOYEN D'ÉLÈVES PAR DIVISION (E/D) DANS LE SECOND DEGRÉ À LA RENTRÉE 2022 PUBLIC

ACADÉMIE SECOND DEGRÉ
25,3



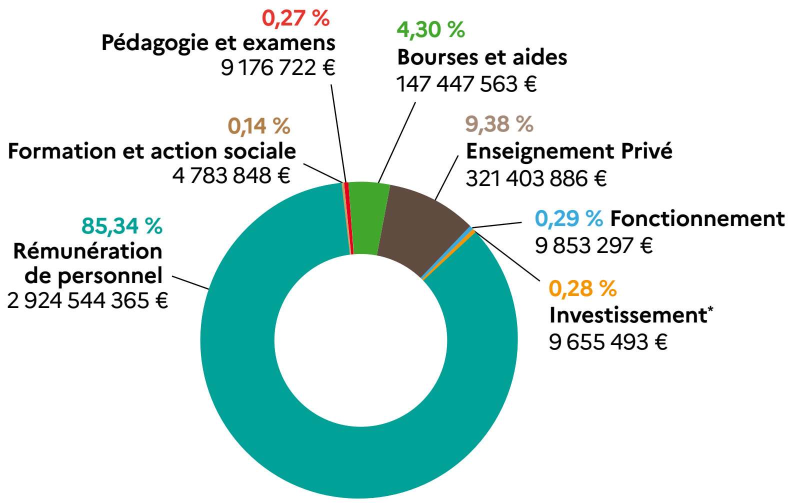
Variation des emplois second degré - rentrée scolaire 2023	
	Variation de la dotation en ETP (équivalent temps plein)
Collèges des Alpes-de-Haute-Provence	+1
Collèges des Hautes-Alpes	0
Collèges des Bouches-du-Rhône	+25
Collèges du Vaucluse	+6
Lycées généraux et technologiques (LEGT)	+10
Lycées professionnels (LP)	+7
Total académie	**+49**

LE BUDGET ACADÉMIQUE ET LES RESSOURCES HUMAINES

UN BUDGET DE PLUS DE 3 MILLIARDS PAR AN

Un budget de plus de 3 milliards d'euros par an, au titre des dépenses de l'État – non compris les dépenses des collectivités locales et Établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP).
Le budget de l'académie (premier et second degrés, enseignement supérieur) a représenté, en 2022, 3427 millions €, soit un montant en hausse de 176 M€ par rapport à celui de 2021 (3251 millions €). Il est essentiellement constitué de dépenses de rémunération, à hauteur de 85,34%.
Le poste «enseignement privé» regroupe les dépenses de rémunération, de fonctionnement et de transfert de ce secteur. Les dépenses de transfert (bourses et aides) constituent le 3e poste de dépenses budgétaires.

LE BUDGET DE L'ACADÉMIE EN 2022 : DÉPENSES D'ÉDUCATION



* Hors subventions directes aux opérateurs qui ont reçu la maîtrise d'œuvre. Source : DBAD

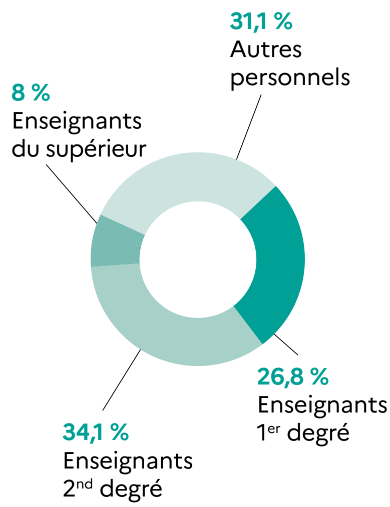
LES RESSOURCES HUMAINES

Répartition des personnels par département dans l'académie en 2022-2023 - Public et privé sous contrat

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Bouches-du-Rhône	Vaucluse	Académie
Enseignants 1er degré public	907	764	10 796	3 025	**15 492**
Enseignants 2nd degré public	1 106	875	11 872	3 460	**17 313**
ATSS*	212	180	2 247	536	**3 175**
DIEO**	104	98	1 256	336	**1 794**
Personnel 1er degré	32	26	294	113	**465**
Personnel 2nd degré	230	223	2 098	682	**3 233**
AESH***	148	469	4 737	1 073	**6 427**
Total académie Public	**2 739**	**2 635**	**33 300**	**9 225**	**47 899**
Enseignants 1er degré Privé sous contrat	51	59	1 121	308	**1 539**
Enseignants 2nd degré Privé sous contrat	64	81	3 486	773	**4 404**
Total académie Privé SC	**115**	**140**	**4 607**	**1 081**	**5 943**
Total des personnels	**2 854**	**2 775**	**37 907**	**10 306**	**53 842**

*ATSS : personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé. **DIEO : personnels de direction, d'inspection et d'éducation. ***AESH : comprend les ASH (Titre 2) et les AES (Hors Titre 2). Source : BI-PIAD - Univers : Bilan social académique (BSA).

RÉPARTITION DES PERSONNELS DE L'ACADÉMIE (PUBLIC ET PRIVÉ SOUS-CONTRAT)



Personnels de l'enseignement supérieur de l'académie en 2021

Enseignants chercheurs	4 641
Enseignants	447
Personnel non enseignants y compris CROUS	4 710
Total enseignement supérieur	**9 798**

Source : bilans sociaux 2021

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE ACADÉMIQUE

LES DÉPARTEMENTS DE L'ACADÉMIE



CHIFFRES CLÉS

4 DÉPARTEMENTS

21 129 KM² (3,9 % du territoire métropolitain)

2 939 503 HABITANTS DANS L'ACADÉMIE EN 2023* (**4,2 %** de la population du territoire métropolitain)

70,4 % DE LA POPULATION DE L'ACADÉMIE VIT DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE

*estimation INSEE provisoire.

Évolution de la démographie depuis 1990									
	Recensement		Estimation						Évolution de 1990 à 2023*
Au 1er janvier	**1990**	**1999**	**2010**	**2015**	**2020**	**2021***	**2022***	**2023***	
Alpes-de-Haute-Pce	130 911	139 515	160 149	161 799	165 451	165 830	166 198	166 654	27,3%
Hautes-Alpes	113 265	121 338	136 971	140 916	140 605	140 230	140 078	139 942	23,6%
Bouches-du-Rhône	1 758 064	1 833 982	1 972 018	2 016 622	2 048 070	2 055 002	2 061 919	2 069 118	17,7%
Vaucluse	466 910	499 321	543 105	557 548	561 941	562 700	563 315	563 789	20,7%
Académie	**2 469 150**	**2 594 156**	**2 812 243**	**2 876 885**	**2 916 067**	**2 923 762**	**2 931 510**	**2 939 503**	**19,0%**
France métropolitaine	**56 577 000**	**58 496 613**	**62 765 235**	**64 300 821**	**65 269 154**	**65 450 219**	**65 646 837**	**65 834 837**	**16,4%**

Source : INSEE - estimations de population au 1er janvier - * Données provisoires

LES CONTRAINTES TERRITORIALES ET SOCIALES

• **De fortes disparités démographiques et géographiques**

Dans les départements alpins la population est essentiellement rurale, à l'inverse de celles des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse. Par ailleurs, dans ces deux derniers départements, le nombre d'enfants de 2 à 16 ans par km² est très supérieur au niveau national.

Population de 2 à 16 ans		
	Population 2 à 16 ans	Densité des 2 à 16 ans (nombre d'habitants au km²)
Alpes-de-Haute-Provence	26 867	3,88
Hautes-Alpes	23 959	4,32
Bouches-du-Rhône	370 319	72,79
Vaucluse	103 808	29,10
Académie	**524 953**	**24,85**
France métropolitaine	**11 897 556**	**21,87**

Sources : BCP, univers "démographie INSEE", chargement de mars 2022.

ESPACE URBAIN ET ESPACE RURAL

• **L'espace à dominante rurale,** ou espace rural, regroupe l'ensemble des petites unités urbaines et communes rurales n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine (pôle urbain, communes mono ou multipolarisées).

• **Une commune multipolarisée** est une commune ou unité urbaine dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent dans plusieurs aires urbaines sans atteindre ce seuil avec l'une d'entre elles.

• **Une commune monopolarisée** est une commune ou une unité urbaine dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent dans l'aire urbaine hors de la commune ou de l'unité urbaine de résidence.

• **Le pôle urbain** est une agglomération offrant au moins 5 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

DES CRITÈRES SOCIAUX CONTRASTÉS

Mis à part les Hautes-Alpes, le taux de pauvreté des départements de l'académie est supérieur à la moyenne métropolitaine. Le Vaucluse est le plus touché (19,5 %).

La médiane du niveau vie des quatre départements de l'académie est inférieure à la moyenne métropolitaine. Le Vaucluse est le département où la médiane est la plus basse.

Parmi les principales communes, Avignon présente le plus fort taux de pauvreté : 31 % de sa population vit en dessous de ce seuil. Vient ensuite Marseille (25 %). D'autres communes du département de Vaucluse concentrent une part élevée de population pauvre : c'est le cas de Carpentras (28 %), Cavaillon (26 %) ou encore Orange (22 %).

A contrario, dans plusieurs grandes villes, comme Aix-en-Provence, le taux de pauvreté est relativement faible (14 %).

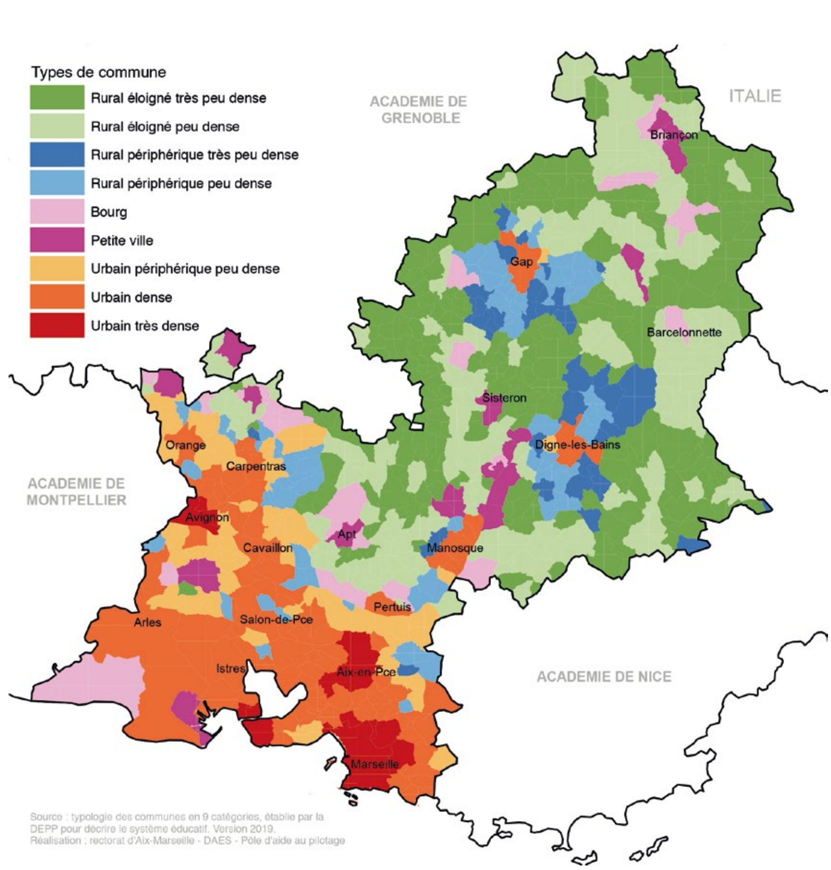
L'académie développe activement les dispositifs spécifiques tenant compte de ces disparités sociales et territoriales.

La politique active de soutien à la ruralité se caractérise notamment par l'attribution de moyens d'enseignement supérieurs à la moyenne académique afin de prendre en compte les réalités géographiques et démographiques des départements alpins.

L'engagement en faveur d'un service public d'éducation de qualité dans ces départements ruraux et de montagne est également formalisé par la signature de conventions ruralité. Ces conventions témoignent de la collaboration entre l'Éducation nationale et les acteurs locaux pour une politique en faveur de l'école rurale et de montagne. Elles sont des outils d'aménagement de l'organisation scolaire dans le 1[er] degré et visent le maintien et l'amélioration du service public d'éducation (mise en réseaux des écoles, renforcement des liaisons écoles-collèges, adaptation des services de transports scolaires, recours aux ressources numériques, etc.).

La politique d'éducation prioritaire est également très développée afin de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire.

ESPACES URBAINS ET RURAUX



Source : typologie des communes en 9 catégories, établie par la DEPP pour décrire le système éducatif. Version 2019.
Réalisation : rectorat d'Aix-Marseille - DAES - Pôle d'aide au pilotage

Niveau de vie et taux de pauvreté dans les départements de l'académie en 2020

	Médiane du niveau vie (par an en euros)	Taux de pauvreté (en %)
Alpes-de-Haute-Provence	21 130	16,6
Hautes-Alpes	21 420	13,9
Bouches-du-Rhône	22 210	17,9
Vaucluse	20 640	19,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	**22 070**	**17**
France métropolitaine	**22 400**	**14,4**

Sources : Insee.

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ACADÉMIE

Répartition des effectifs du premier et du second degrés en 2022-2023 par département et type d'établissement (hors insertion, apprentis, post-bac)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Bouches-du-Rhône	Vaucluse	Total
Préélémentaire	4 908	3 948	75 929	19 978	**104 763**
Élémentaire	8 944	7 562	131 230	36 458	**184 194**
Spécial	130	127	1 797	520	**2 574**
Total 1er degré public et privé sous et hors contrat	**13 982**	**11 637**	**208 956**	**56 956**	**291 531**
Collège	7 302	6 259	102 033	29 475	**145 069**
SEGPA	166	167	2 294	777	**3 404**
EREA	101	0	177	87	**365**
Lycée d'enseignement général et technologique*	3 651	3 000	51 569	14 234	**72 454**
Lycée professionnel**	1 349	1 337	20 756	6 102	**29 544**
CFA du MENJ*** (apprentis de niveau IV et V)	600	711	8562	1798	**11 671**
Total 2nd degré (hors post-bac) (public et privé sous contrat)	**13 169**	**11 474**	**185 391**	**52 473**	**262 507**
Total académie	**27 151**	**23 111**	**394 347**	**109 429**	**554 038**

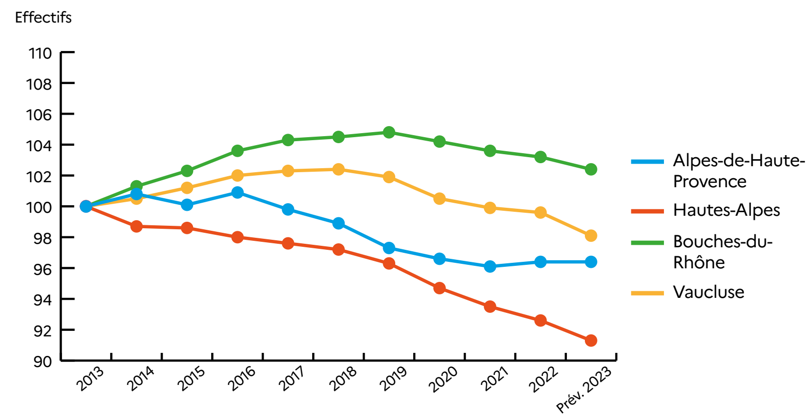
* Y compris les sections d'enseignement général et technologique (SGT) en lycée professionnel. ** Y compris les sections d'enseignement professionnel (SEP) en lycée d'enseignement général et technologique), les « prépa pro » et les formations complémentaires - non compris l'insertion, les apprentis et le post-bac. *** Les effectifs de la RS2021.
Sources : 1er degré : constat et prévision DEPP (daim), 2nd degré : constat dgesco daf, CFA du MEN : BCP univers "apprentis - la formation détaillée".

LE PREMIER DEGRÉ

Les prévisions d'effectifs de l'académie pour la rentrée scolaire 2023 font apparaître une diminution (-2 715 élèves).

La lecture par département permet de dégager deux tendances depuis 2013 :
- augmentation des effectifs du 1er degré dans les Bouches-du-Rhône ;
- diminution des effectifs du 1er degré dans les Alpes-de-Haute-Provence, les Hautes-Alpes et le Vaucluse.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES DANS L'ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRÉ PUBLIC ET PRIVÉ SOUS ET HORS CONTRAT (BASE 100 EN 2013)



Évolution des effectifs d'élèves dans l'enseignement du premier degré (public et privé sous et hors contrat)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Prévisions 2023
Préélémentaire	109 159	109 696	109 779	110 049	110 680	109 956	108 963	106 496	105 443	104 763	103 706
Elémentaire	175 608	177 792	180 193	182 892	183 530	184 787	185 423	185 537	184 708	184 194	182 499
ULIS	1 890	1 968	1 951	2 011	2 076	1 894	2 173	2 333	2 450	2 574	2611
Total	**286 657**	**289 456**	**291 923**	**294 952**	**296 286**	**296 637**	**296 559**	**294 366**	**292 601**	**291 531**	**288 816**

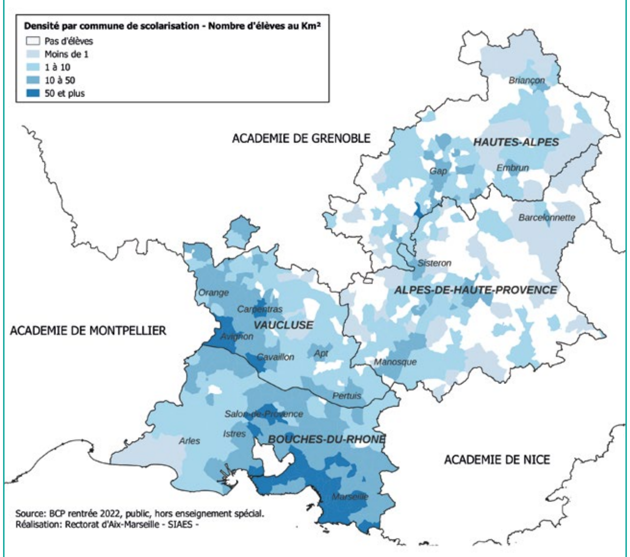
Source : Constat de rentrée 2022, Prévisions 2023 / BCP univers "élèves 1D - effectifs d'élèves".

Nombre d'écoles du premier degré en 2022-2023 (public et privé sous et hors contrat)

		Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Bouches-du-Rhône	Vaucluse	Académie
Public	Maternelles	31	15	536	126	**708**
	Élémentaires	126	115	604	233	**1 078**
	Spéciales*	-	-	1	-	**1**
	Total	**157**	**130**	**1 141**	**359**	**1 787**
Privé	Maternelles	-	-	8	2	**10**
	Élémentaires	8	7	127	36	**178**
	Spéciales*	-	-	1	-	**1**
	Total	**8**	**7**	**136**	**38**	**189**
Pu.+Privé	Maternelles	31	15	544	128	**718**
	Élémentaires	134	122	731	269	**1 256**
	Spéciales*	-	-	2	-	**2**
	Total	**165**	**137**	**1 277**	**397**	**1 976**

* Les écoles dites « spéciales » regroupent des classes telles que les classes d'initiation (CLIN), les classes d'adaptation (ADAPT) et les classes d'intégration scolaire (CLIS).
Source : Base rectorale des établissements / Note d'information 2022-171 : dénombrement des établissements scolaires - rentrée 2022.

LES EFFECTIFS D'ÉLÈVES DU PREMIER DEGRÉ PUBLIC (NON COMPRIS L'ENSEIGNEMENT SPÉCIAL)



LES REGROUPEMENTS PÉDAGOGIQUES INTERCOMMUNAUX (RPI)

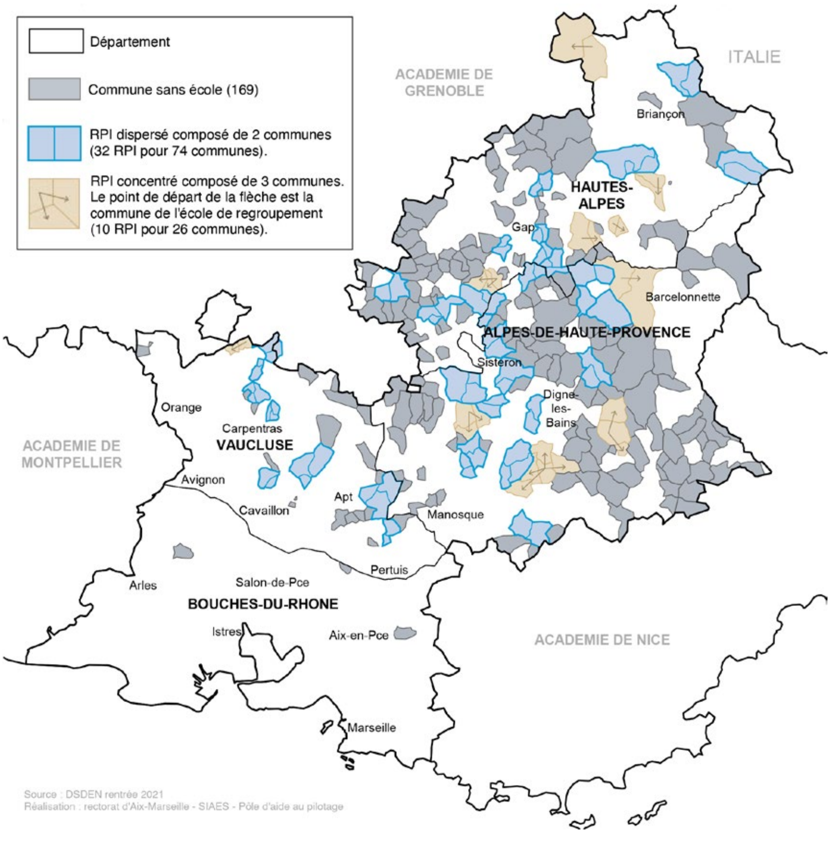
• Dans les zones rurales, une offre adaptée aux faibles effectifs d'élèves
Dans les zones rurales de l'académie, les communes comptant peu d'élèves se réunissent en Regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI).

Le RPI est une structure pédagogique d'enseignement reposant sur un accord contractuel entre communes, fixant notamment les conditions de répartition des charges des écoles regroupées.

Les élèves sont regroupés :
- soit en RPI dispersé, c'est-à-dire par niveau scolaire sur plusieurs sites. Cette solution permet d'utiliser tous les locaux scolaires de chaque commune concernée,
- soit en RPI concentré, autrement dit tous les niveaux sont sur un même site.

Les RPI permettent aux communes associées d'accueillir les élèves dans de meilleures conditions. La mise en commun des moyens et des équipements offre aux enfants des zones rurales des prestations de qualité équivalentes à celles des enfants des zones urbaines.

LES ÉCOLES PUBLIQUES : LES REGROUPEMENTS PÉDAGOGIQUES INTERCOMMUNAUX (RPI) CONCENTRÉS ET DISPERSÉS ET LES COMMUNES SANS ÉCOLE

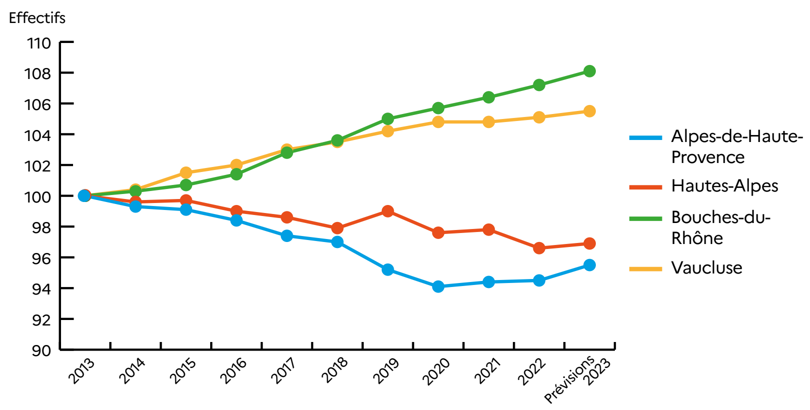


LE SECOND DEGRÉ

Les prévisions d'effectifs de l'académie pour la rentrée scolaire 2023 font apparaître une augmentation (+ 1 843 élèves).

Si, sur l'ensemble de l'académie, on constate une tendance à la hausse des effectifs du 2nd degré, la lecture par département permet de dégager deux tendances :
- augmentation des effectifs du 2nd degré dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse ;
- diminution des effectifs du 2nd degré dans les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES DU 2ND DEGRÉ PUBLIC ET PRIVÉ SOUS CONTRAT - PAR DÉPARTEMENT - BASE 100 EN 2013
(HORS EREA, INSERTION, APPRENTIS ET POST-BAC - Y COMPRIS ULIS, DP6 ET PREPA PRO)



Évolution des effectifs d'élèves du 2nd degré public et privé sous contrat - par département (hors insertion, apprentis et post-bac - y compris ULIS, DP6 et Prépa pro)

		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022*	Prévisions 2023
Public	Alpes-de-Haute-Provence	12 567	12 400	12 343	12 203	12 067	12 036	11 749	11 611	11 630	11 650	**11 810**
	Hautes-Alpes	10 255	10 192	10 128	10 024	9 962	9 888	10 027	9 891	9 871	9 755	**9 796**
	Bouches-du-Rhône	126 578	127 076	127 469	128 226	130 298	131 824	133 667	134 621	135 668	136 564	**137 527**
	Vaucluse	38 331	38 445	38 908	39 161	39 560	39 710	40 055	40 217	40 144	40 293	**40 546**
	Total	**187 731**	**188 113**	**188 848**	**189 614**	**191 887**	**193 458**	**195 498**	**196 340**	**197 313**	**198 262**	**199 679**
	EREA	370	349	381	379	383	369	358	375	374	365	**365**
	Total 2nd degré académie	**188 101**	**188 462**	**189 229**	**189 993**	**192 270**	**193 827**	**195 856**	**196 715**	**197 687**	**198 627**	**200 044**
Privé sous contrat	Alpes-de-Haute-Provence	623	699	727	774	779	758	810	799	822	818	**789**
	Hautes-Alpes	889	911	979	1 003	1 027	1 022	1 002	987	1 026	1 008	**1 005**
	Bouches-du-Rhône	38 184	38 257	38 450	38 792	39 078	38 914	39 264	39 497	39 673	40 088	**40 582**
	Vaucluse	9 816	9 898	9 957	9 965	10 046	10 112	10 122	10 239	10 314	10 295	**10 259**
	Total	**49 512**	**49 765**	**50 113**	**50 534**	**50 930**	**50 806**	**51 198**	**51 522**	**51 835**	**52 209**	**52 635**
	EREA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**
	Total 2nd degré académie	**49 512**	**49 765**	**50 113**	**50 534**	**50 930**	**50 806**	**51 198**	**51 522**	**51 835**	**52 209**	**52 635**
Public + privé SC	Alpes-de-Haute-Provence	13 190	13 099	13 070	12 977	12 846	12 794	12 559	12 410	12 452	12 468	**12 599**
	Hautes-Alpes	11 144	11 103	11 107	11 027	10 989	10 910	11 029	10 878	10 897	10 763	**10 801**
	Bouches-du-Rhône	164 762	165 333	165 919	167 018	169 376	170 738	172 931	174 118	175 341	176 652	**178 109**
	Vaucluse	48 147	48 343	48 865	49 126	49 606	49 822	50 177	50 456	50 458	50 588	**50 805**
	Total	**237 243**	**237 878**	**238 961**	**240 148**	**242 817**	**244 264**	**246 696**	**247 862**	**249 148**	**250 471**	**252 314**
	EREA	370	349	381	379	383	369	358	375	374	365	**365**
	Total 2nd degré académie	**237 613**	**238 227**	**239 342**	**240 527**	**243 200**	**244 633**	**247 054**	**248 237**	**249 522**	**250 836**	**252 679**

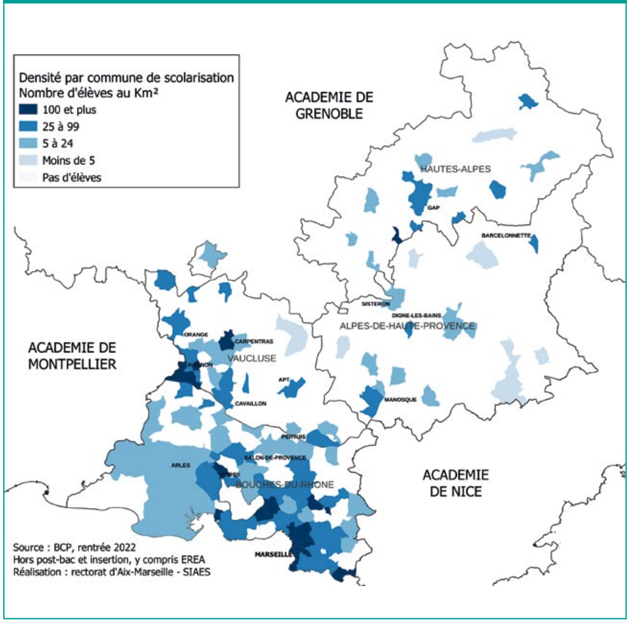
* À partir de la rentrée 2022, en lien avec la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de confiance, les élèves de plus de 16 ans ne sont plus comptabilisés au constat.
Source : Constat de rentrée 2022, Prévisions 2023

Nombre d'établissements du 2nd degré en 2022-2023 (public et privé sous contrat)

		Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Bouches-du-Rhône	Vaucluse	Académie
Public	Collèges	19	14	137	41	**211**
	EREA	1	0	1	1	**3**
	Lycées pro	2	4	23	8	**37**
	Lycées	6	4	39	13	**62**
	Total	**28**	**22**	**200**	**63**	**313**
Privé	Collèges	5	1	68	16	**90**
	Lycées pro	2	1	28	4	**35**
	Lycées	1	1	54	8	**64**
	Total	**8**	**3**	**150**	**28**	**189**
Pu.+Privé	Collèges	24	15	205	57	**301**
	EREA	1	0	1	1	**3**
	Lycées pro	4	5	51	12	**72**
	Lycées	7	5	93	21	**126**
	Total	**36**	**25**	**350**	**91**	**502**

Source : Base rectorale des établissements / Note d'information 2022-171 : dénombrement des établissements scolaires - rentrée 2022

LES EFFECTIFS D'ÉLÈVES DU 2ND DEGRÉ PUBLIC (Y COMPRIS ULIS ET PRÉPA PRO)



LE POST-BAC

À la rentrée 2021, 2,97 millions d'étudiants, y compris apprentis en BTS, sont inscrits dans l'enseignement supérieur au niveau national. Cet effectif, progresse de nouveau fortement cette année de +2,5%. Une année marquée par une diminution du nombre de bacheliers, mais de fortes augmentations d'effectifs en apprentissage. La hausse d'effectif est particulièrement prononcée dans les écoles de commerce et en formations d'ingénieurs.

Dans l'académie, la croissance est importante (+6,3 %), due en grande partie à l'augmentation des effectifs STS en apprentissage. Dans le prolongement des années précédentes, les inscriptions restent très dynamiques dans les formations d'ingénieurs (+11,3%).

Évolution des effectifs académiques post-bac de 2011 à 2021 (public et privé - hors GRETA-CFA)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	**2021**
Total universités(1)	69 541	67 440	65 682	69 639	72 517	73 357	73 784	72 871	74 157	76 145	**75 403**
dont préparation DUT	4 321	4 260	4 141	4 266	4 247	4 588	4 589	4 689	4 316	4 335	**4 107**
STS et assimilés(2)	11 062	11 428	11 473	11 388	11 403	11 700	11 509	11 746	11 666	11 423	**18 473**
CPGE	3 252	3 407	3 377	3 391	3 388	3 534	3 456	3 745	3 300	3 337	**3 240**
Formations d'ingénieurs(3)	1 806	2 277	2 430	2 440	2 551	2 359	2 265	2 380	2 843	3 077	**3 425**
Écoles de commerce, gestion et vente(4)	5 783	6 166	6 147	5 901	5 800	5 501	5 021	6 016	6 508	6 287	**6 635**
Autres écoles et formations(5)	11 512	11 529	13 119	11 921	11 875	11 096	13 157	12 926	12 702	13 090	**13 289**
Total enseignement sup	**102 956**	**102 247**	**102 228**	**104 680**	**107 534**	**107 547**	**109 192**	**109 684**	**111 176**	**113 359**	**120 465**
Évolution (%)	**-0,1%**	**-0,7%**	**0%**	**2,4%**	**2,7 %**	**0%**	**1,5%**	**0,5%**	**1,4%**	**1,9%**	**6,3%**

(1) Y compris IEP - (2) STS/DMA/Classe de mise à niveau/DCESF y compris en apprentissage pour 2021 - (3) Ensemble des écoles et formations d'ingénieurs hors universitaires, données provisoires - (4) Hors BTS - données provisoires - (5) Dont écoles paramédicales et sociales - données provisoires.
Sources : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES / Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MENJ-MESRI-DEPP, enquêtes spécifiques.

LE POIDS RESPECTIF DU SECTEUR PUBLIC ET DU SECTEUR PRIVÉ

DANS LE PREMIER DEGRÉ

Sur 291 531 élèves du premier degré, près de 9 sur 10 dans l'académie sont scolarisés dans l'enseignement public.

L'enseignement privé est plus présent dans les départements des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse.

La répartition public/privé reste stable.

Répartition des effectifs d'élèves du premier degré en 2022-2023 (public et privé sous et hors contrat)

	Privé		Public		**Total**
	Effectifs	%	Effectifs	%	**Effectifs**
Alpes-de-Haute-Provence	798	5,7%	13 184	94,3%	**13 982**
Hautes-Alpes	1 047	9,0%	10 590	91,0%	**11 637**
Bouches-du-Rhône	25 045	12,0%	183 911	88,0%	**208 956**
Vaucluse	6 356	11,2%	50 600	88,8%	**56 956**
Académie	**33 246**	**11,4%**	**258 285**	**88,6%**	**291 531**

Source : Constat de rentrée 2022, Prévisions 2023

Évolution de la part public-privé des effectifs d'élèves du premier degré (Prévisions : 2023)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Part Public	255 750	258 419	260 525	262 965	263 702	263 903	263 723	261 645	259 336	258 285	255 988
Part Privé	30 907	31 037	31 398	31 987	32 584	32 734	32 836	32 721	33 265	33 246	32 828
Total 1er degré	**286 657**	**289 456**	**291 923**	**294 952**	**296 286**	**296 637**	**296 559**	**294 366**	**292 601**	**291 531**	**288 816**
Part en %											Prévisions
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Part Public	89,2%	89,3%	89,2%	89,2%	89,0%	89,0%	88,9%	88,9%	88,6%	88,6%	88,6%
Part Privé	10,8%	10,7%	10,8%	10,8%	11,0%	11,0%	11,1%	11,1%	11,4%	11,4%	11,4%

Source : Constat de rentrée 2022, Prévisions 2023

DANS LE SECOND DEGRÉ

Sur 250 836 élèves du second degré, près de 8 sur 10 sont dans l'enseignement public.

L'enseignement privé est plus présent dans les départements des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse.

La répartition public/privé reste stable.

Répartition des effectifs d'élèves du second degré en 2022-2023 (public et privé sous contrat, y compris EREA, hors post-bac, apprentis, insertion)

	Privé		Public		**Total**
	Effectifs	%	Effectifs	%	**Effectifs**
Alpes-de-Haute-Provence	818	6,5%	11 751	93,5%	**12 569**
Hautes-Alpes	1 008	9,4%	9 755	90,6%	**10 763**
Bouches-du-Rhône	40 088	22,7%	136 741	77,3%	**176 829**
Vaucluse	10 295	20,3%	40 380	79,7%	**50 675**
Académie	**52 209**	**20,8%**	**198 627**	**79,2%**	**250 836**

Source : Constat de rentrée 2022, Prévisions 2023

Évolution de la part public-privé des effectifs d'élèves du second degré (public et privé sous contrat, y compris EREA, hors post-bac, apprentis, insertion) (Prévisions : 2023)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Part Public	188 101	188 462	189 229	189 993	192 270	193 827	195 856	196 715	197 687	198 627	200 044
Part Privé	49 512	49 765	50 113	50 534	50 930	50 806	51 198	51 522	51 835	52 209	52 635
Total 2nd degré	**237 613**	**238 227**	**239 342**	**240 527**	**243 200**	**244 633**	**247 054**	**248 237**	**249 522**	**250 836**	**252 679**
Part en %											Prévisions
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Part Public	79,2%	79,1%	79,1%	79,0%	79,1%	79,2%	79,3%	79,2%	79,2%	79,2%	79,2%
Part Privé	20,8%	20,9%	20,9%	21,0%	20,9%	20,8%	20,7%	20,8%	20,8%	20,8%	20,8%

Source : Constat de rentrée 2022, Prévisions 2023

L'APPRENTISSAGE EN ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT (EPLE)



Dans le paysage de l'apprentissage modifié par la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » promulguée le 5 septembre 2018, l'objectif de l'académie est d'apporter aux élèves qui le souhaitent la possibilité de poursuivre leur formation en apprentissage tout en leur permettant de rester dans un établissement scolaire.

Depuis le 1er janvier 2020, les CFA publics et les GRETA se sont regroupés pour former des GRETA-CFA sur 4 territoires : Marseille, Bouches-du-Rhône hors Marseille, Vaucluse et Alpes.
Plus de 200 formations en apprentissage sont proposées pour répondre aux besoins des jeunes et des entreprises du territoire. Par ailleurs, de nombreux établissements peuvent accueillir des apprentis dans des sections scolaires existantes.

Depuis 3 ans, l'académie accompagne le développement de l'apprentissage, avec :
- au niveau académique, une équipe en charge d'accompagner la politique de développement de l'apprentissage dans les GRETA-CFA. Elle est l'interlocuteur pour le niveau national. Elle est aussi garante de l'application de la politique nationale dans notre académie ;
- au niveau des GRETA-CFA, des équipes dédiées qui assurent la promotion de l'apprentissage tant au niveau des jeunes que des entreprises. Elles sont également en charge de la mise en œuvre des formations avec les équipes des établissements et du suivi du jeune durant toute sa formation.

Aujourd'hui, ce sont près de 3200 apprentis accueillis dans les GRETA-CFA et plus 200 formations proposées dans des secteurs aussi variés que l'industrie, le tertiaire, le bâtiment, l'hôtellerie restauration...

Plus de 500 personnels sont mobilisés pour assurer la formation en apprentissage, dans une centaine d'établissements publics.

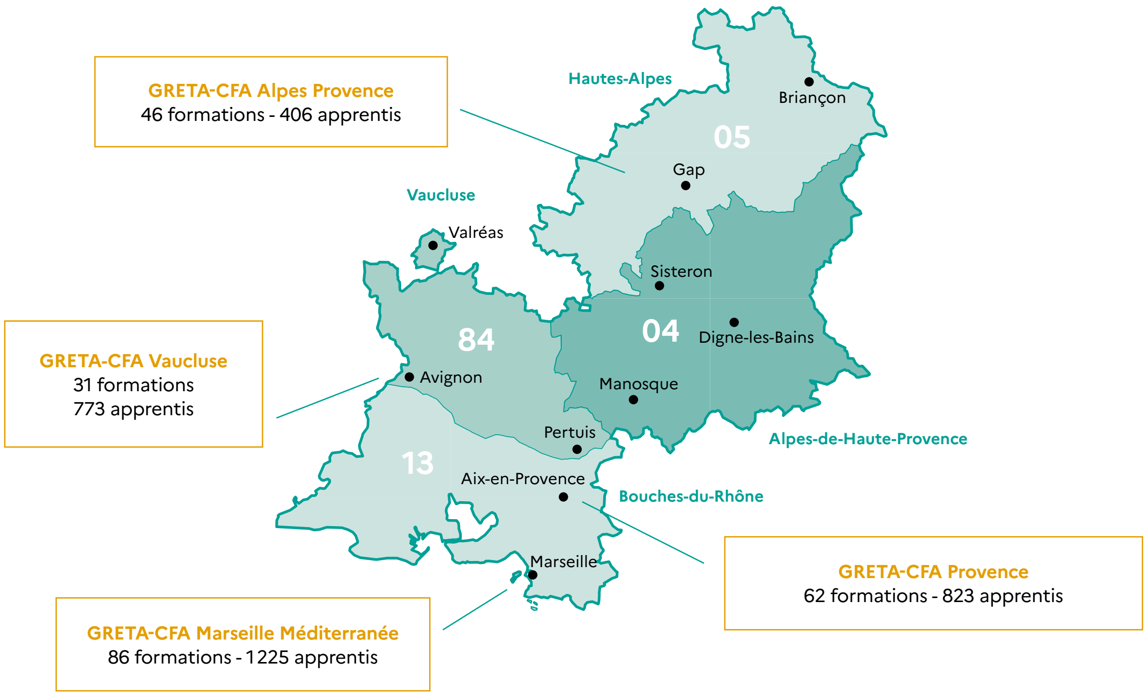
L'enjeu pour notre académie est la sécurisation des parcours, avec le développement de l'offre de formation en mixité de parcours, la prévention du décrochage et le suivi de la formation en entreprise.

PLUS D'INFO

L'ENSEMBLE DES FORMATIONS EN APPRENTISSAGE EST À RETROUVER SUR :

GRETANET.COM

LA CARTE ACADÉMIQUE DE L'APPRENTISSAGE



PLUS D'INFO

• BOUCHES-DU-RHÔNE

GRETA-CFA MARSEILLE MÉDITERRANÉE
04 91 96 35 30
greta-cfa.marseille@ac-aix-marseille.fr

GRETA-CFA PROVENCE
04 42 21 52 77
greta-cfa.provence@ac-aix-marseille.fr

• VAUCLUSE

GRETA-CFA VAUCLUSE
09 69 39 44 84
greta-cfa.vaucluse@ac-aix-marseille.fr

• ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE/ HAUTES-ALPES

GRETA-CFA ALPES-PROVENCE
04 92 52 55 70
greta-cfa.alpes@ac-aix-marseille.fr

RÉPARTITION DES APPRENTIS PAR NIVEAU DE FORMATION À LA RENTRÉE 2022

Niveau 3
24,6 %
CAP ou BEP, sortie de 2nd cycle général et technologique avant l'année terminale

Niveau 4
22,2 %
Bac professionnel, BP, MC, BT ou équivalent

Niveau 5
47 %
Diplôme de niveau bac +2 : DUT, BTS, écoles des formations sanitaires ou sociales...

Niveau 6+7
6,2 %
Diplôme de niveau égal et supérieur à bac +4 ou 5 : master, doctorat, diplôme de grande école...

Répartition des formations par filière - rentrée 2022

Tertiaire administratif	16,1 %
Tertiaire commercial	15,2 %
Hôtellerie, restauration, tourisme	14,5 %
Bâtiment, travaux publics, énergétique	9 %
Mécanique, automobile, carrosserie	18,4 %
Industrie	15,3 %
Santé, médico-social	2 %
Coiffure, esthétique	3 %
Autres filières (animation sportive, artisanat, nautisme...)	6,5 %

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE



L'offre d'enseignement est répartie en trois types d'établissements : les cursus post-baccalauréat des lycées, les filières de l'université et les formations en écoles.

L'académie d'Aix-Marseille comprenait, en 2021-2022, 120465 étudiants, y compris les apprentis en BTS, principalement regroupés à Aix-en-Provence, Marseille et Avignon. Les effectifs à l'université régressent légèrement de -1%, et ceux des formations d'ingénieurs connaissent une forte croissance (+11,3%).

Un peu moins des deux tiers (63%) des étudiants ont effectué leur cursus en université, dont 16% en Droit, 26% en Lettres et Sciences humaines, 24% en Sciences et STAPS, 14% en Santé, 6% en Institut universitaire de technologie (IUT). Le reste se répartit dans les domaines des sciences de l'ingénieur, de l'économie-gestion, et des métiers de l'enseignement et de l'éducation.

Le nombre des étudiants des Sections de technicien supérieur (STS) ou en Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) représente 18% de l'ensemble des effectifs étudiants (y compris apprentis en BTS). La rentrée 2021 est marquée par une diminution de l'effectif de CPGE (-2,9%) ainsi que celui de STS sous statut scolaire (-6,6%) au profit des formations en apprentissage.

LES FORMATIONS POST-BAC EN LYCÉE : LES SECTIONS DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR (STS) ET LES CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES (CPGE)

Les filières post-bac en lycée sont des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur. Sélectives, elles recrutent les élèves sur dossier scolaire. Elles scolarisent 18% des étudiants de l'académie. Se déroulant sur 1 à 3 ans, elles sont composées principalement de deux types de cursus aux profils très différents :

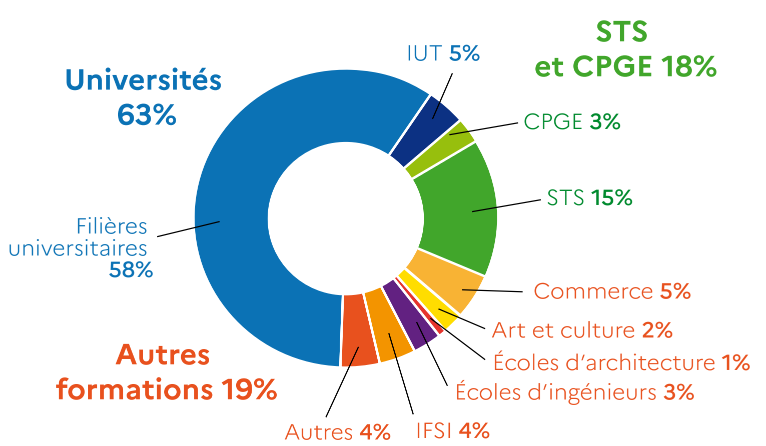
- **Les STS**

Les Sections de techniciens supérieurs sont des classes qui préparent, après le baccalauréat, au Brevet de Technicien Supérieur (BTS). L'académie propose près de 80 spécialités (plus de 2/3 des effectifs dans le secteur tertiaire), dans 77 établissements localisés sur l'ensemble de son territoire dont presque la moitié à Marseille.

- **Les CPGE**

Les Classes préparatoires aux grandes écoles constituent des formations de premier cycle, préparant aux concours des grandes écoles. Elles se déroulent en 2 ans pour les lycéens après le bac. La CPGE Adaptation technicien supérieur [ATS], réservée au public STS, prépare aux concours en 1 an. La disparition des filières générales du baccalauréat et la diversité des profils rendue possible par la combinaison des enseignements de spécialités suite à la réforme du lycée a nécessité d'adapter les parcours au sein des classes préparatoires aux grandes écoles, particulièrement scientifiques et économiques. De nouvelles classes scientifiques sont créées « Mathématiques, Physique Ingénierie et Informatique » et « Mathématiques, Physique et Informatique ». De même, la filière économique se transforme avec une seule classe de CPGE « Économique et Commerciale Générale » dans laquelle différents parcours peuvent être proposés alliant les mathématiques appliquées ou approfondies avec un enseignement « Économie, Sociologie et Histoire du Monde Contemporain (ESH) » ou « Histoire, Géographie et Géopolitique du

RÉPARTITION GLOBALE DES EFFECTIFS ÉTUDIANTS PAR TYPES DE FORMATIONS EN 2021



monde contemporain (HGG) ». 29 CPGE sont implantées dans 20 établissements de l'académie, à Marseille, Aix-en-Provence, Avignon, Salon et Gap.

• Les autres formations en lycée
D'autres formations existent : Classe préparatoire aux études supérieures [CPES], Diplôme des métiers d'arts et du design [DNMADE], Diplôme supérieur d'arts appliqués [DSAA], Diplôme de comptabilité et gestion [DCG], Diplôme de conseiller en économie sociale familiale [DE CESF].

LES FORMATIONS UNIVERSITAIRES

L'académie compte deux universités : Aix-Marseille Université (AMU) et Avignon Université (AU). Elles proposent un grand nombre de filières :
• Les enseignements de licence, master et doctorat (LMD) :
- en filières disciplinaires : arts, lettres, langues, sciences humaines, économie, gestion, droit, sciences politiques, sciences, technologie, sport...
- ou en instituts/écoles : l'École supérieure du professorat et de l'éducation (INSPÉ), l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE), l'Institut de Management Public et de la Gouvernance Territoriale (IMPGT), l'École de Journalisme et de Communication (EJCAM).
• Les formations de Santé : médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique, kinésithérapie, et depuis la rentrée 2022, une école des sciences infirmières.
• Les cursus en Instituts Universitaires de Technologie (IUT).
• L'École d'ingénieurs Polytech Marseille.

Depuis la rentrée 2021, l'offre de formation des IUT a évolué. À la place du DUT, formation en 2 ans, les étudiants s'inscrivent en Bachelor Universitaire de Technologie (BUT), diplôme national universitaire en 3 ans reconnu au grade licence.

LES ÉCOLES

Les écoles rassemblent des formations professionnelles très diverses à bac +3 ou 5.

Sur le territoire académique sont ainsi présentes plusieurs écoles d'ingénieurs (École Centrale de Marseille, Arts et Métiers Paris Tech ou École des Mines de Saint-Etienne, site de Gardanne, École de l'Air, l'École Nationale Supérieure Maritime), l'Institut d'Études Politiques, l'École nationale supérieure d'architecture de Marseille, l'École Supérieure d'Art et de Design Marseille Méditerranée, l'École nationale supérieure de la photographie d'Arles, ou encore des établissements d'enseignements supérieurs privés d'intérêt général (EESPIG) tels que Kedge Business School, l'ESAIP, l'ESSCA, l'ISEN Yncréa. Sont également proposées des écoles délivrant des formations sanitaires et sociales, des écoles d'art...

Répartition des étudiants en 2021-2022 (public et privé)	
	Effectifs
Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines*	19 642
Droit*	12 096
Économie, Gestion*	7 285
Sciences, STAPS*	18 882
Santé*	10 278
IUT*	4 364
INSPÉ*	2 856
Sous-total universités publiques (y compris INSPÉ)**	**75 403**
Post-Bac (STS, CPGE, divers Post-Bac)(1)	21 713
Formations d'ingénieurs (hors universitaires)(2)	3 425
École commerce, gestion, vente et comptabilité (hors STS)	6 635
Autres écoles et formations(3)	13 289
Académie	**120 465**

* Effectifs étudiants dans les universités publiques. ** Source : SISE université 2021
(1) Public et privé sous contrat du MESR (dont 7 804 apprentis en BTS). (2) Ensemble des écoles et formations d'ingénieurs (hors université). (3) Établissements privés, écoles juridiques et administratives, écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles paramédicales et sociales, préparations intégrées, autres écoles.
Sources : MESR-DGESIP-DGRI-SIES / Système d'information SISE 2021.

LE CONTRAT D'AVENIR 2021-2027

• Offrir aux étudiants des conditions de vie et d'études en phase avec les impératifs environnementaux et la transition numérique
Le renforcement de l'attractivité des établissements passe par un soutien aux projets immobiliers ayant pour objet la construction et la réhabilitation des campus et, par là même, l'amélioration des conditions de vie et de la réussite des étudiants.

Les opérations sélectionnées permettront, d'une part, de poursuivre le processus déjà engagé dans les précédents CPER de rénovation des campus et de rationalisation des surfaces. D'autre part, elles contribueront à améliorer leurs performances énergétiques conformément aux objectifs du plan climat régional et à augmenter l'offre de logements étudiants.
Les opérations immobilières devront également contribuer au développement des innovations pédagogiques numériques, à la pédagogie collaborative ou à l'enseignement à distance.

Enfin deux impératifs seront considérés :
- l'augmentation constante des effectifs étudiants ;
- la nécessité de répondre aux enjeux de développement et d'équilibre entre les territoires.

À l'issu des comités territoriaux tenus en présence des collectivités, l'État et la Région ont retenu une liste de 50 opérations structurantes relatives à des projets immobiliers d'enseignement supérieur et des infrastructures de recherche à inscrire au titre de la priorité III du Contrat d'avenir 2021-2027.

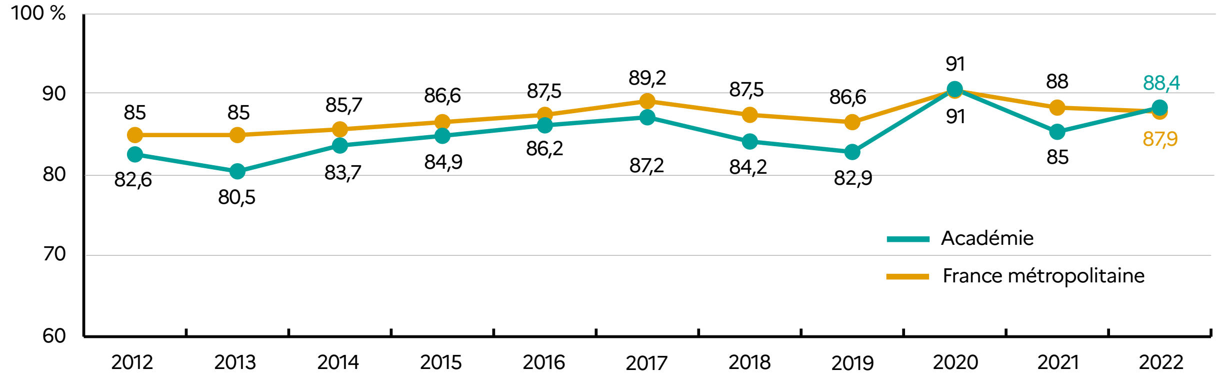
Les intentions de co-financement pour la réalisation de ces opérations représentent :
- pour les opérations immobilières de l'enseignement supérieur (22 opérations) : 68 670 000 € (hors reports CPER 2015-2020) pour l'État et 52 280 000 € pour la Région ;
- pour les infrastructures de recherche (28 opérations) : 11 000 000 € pour l'État et 34 390 000 € pour la Région.

Par ailleurs, l'État consacrera 5 M€ à trois opérations immobilières de l'enseignement supérieur reportées du CPER 2015-2020. Soit un total de 171 340 000 € (84 670 000 € État et 86 670 000 € Région).

LES RÉSULTATS AUX EXAMENS



ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE AU DIPLÔME NATIONAL DU BREVET (DNB) (TOUTES SÉRIES CONFONDUES)



Source : MENJ -DEPP (OCEAN)

LE CERTIFICAT DE FORMATION GÉNÉRALE

Le Certificat de formation générale (CFG) valide des acquis dans des domaines de connaissances générales, notamment pour les élèves d' Enseignement général et professionnel adapté (EGPA). C'est le pôle académique CFG/DNB situé à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) de Vaucluse qui organise 3 sessions annuelles pour les candidats scolaires et individuels de l'académie. Les élèves scolaires passent un CCF en français et mathématiques et les candidats individuels présentent deux épreuves écrites en français et mathématiques. Une épreuve orale est commune à tous les candidats.

À la session de juin 2023, l'académie d'Aix-Marseille affiche un taux de réussite de 80,1 % pour les scolaires et de 84,7 % pour les individuels.

Les résultats au Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) - Session 2021 (taux de réussite - en pourcentage*)

	Production			Services			Total		
	garçons	filles	total	garçons	filles	total	garçons	filles	total
Alpes-de-Haute-Provence	79,5%	73,8%	**78,7%**	85,7%	84,7%	**84,9%**	80,3%	82,3%	**81,1%**
Hautes-Alpes	84,6%	98,1%	**86,6%**	88,2%	88,7%	**88,6%**	84,9%	91,9%	**87,1%**
Bouches-du-Rhône	80,0%	83,8%	**80,7%**	79,4%	77,8%	**78,1%**	79,9%	79,1%	**79,6%**
Vaucluse	76,1%	86,1%	**77,7%**	80,5%	81,3%	**81,1%**	76,9%	82,4%	**79,1%**
Académie	**79,4%**	**84,6%**	**80,3%**	**80,3%**	**79,2%**	**79,5%**	**79,6%**	**80,5%**	**80,0%**

* Admis sur présents - Source : OCEAN (diplôme de l'Éducation nationale, hors diplôme CAPA et BEPA de l'Agriculture)

Évolution du taux de réussite aux baccalauréats entre la session de 2021 et la session de 2022								
Baccalauréats		**Session 2021**			**Session 2022**			**Évolution du taux de réussite**
		présents	admis	%	présents	admis	%	
Baccalauréat d'enseignement général		**16 792**	**16 450**	**98,0**	**16 805**	**16 159**	**96,2**	**-1,8**
Techniques de la musique et de la danse	Bac F11 - TMD				8	7		
Hôtellerie	Bac STHR	74	74	100,0	90	88	97,8	**-2,2**
Sciences et technologies de la santé et du social	Bac ST2S	976	911	93,3	952	830	87,2	**-6,2**
Sciences et technologies du management et de la gestion	Bac STMG	3 188	2 998	94,0	3 355	2 991	89,2	**-4,9**
Sciences et technologies du design et des arts appliqués	Bac STD2A	178	177	99,4	167	165	98,8	**-0,6**
Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable	Bac STI2D	1 192	1 135	95,2	1 139	1 047	91,9	**-3,3**
Sciences et technologies de laboratoire	Bac STL	404	391	96,8	380	349	91,8	**-4,9**
Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant	Bac STAV	204	201	98,5	177	172	97,2	**-1,4**
Total baccalauréats technologiques		**6 216**	**5 887**	**94,7**	**6 268**	**5 649**	**90,1**	**-4,6**
Professionnel production	Bac pro PROD	3 584	3 041	84,8	3 596	2 909	80,9	**-4,0**
Professionnel services	Bac pro SERV	4 817	4 138	85,9	4 725	3 903	82,6	**-3,3**
Total baccalauréats professionnels		**8 401**	**7 179**	**85,5**	**8 321**	**6 812**	**81,9**	**-3,6**
Total baccalauréats toutes séries		**31 409**	**29 516**	**94,0**	**31 394**	**28 620**	**91,2**	**-2,8**

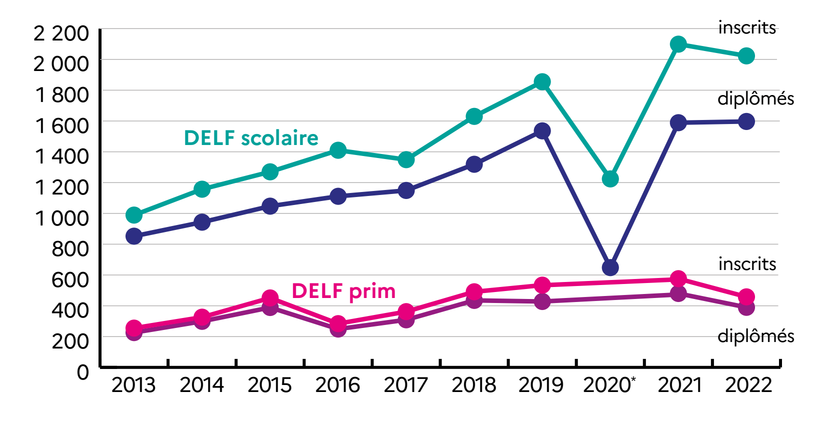
Source : BCP

LE DIPLÔME D'ÉTUDES EN LANGUE FRANÇAISE (DELF PRIM ET DELF SCOLAIRE 2022)

Le Diplôme d'études en langue française (DELF) est le diplôme officiel délivré par le ministère français de l'Éducation nationale pour certifier la compétence à communiquer en français des candidats étrangers et des Français non francophones. Ce diplôme est adossé sur les niveaux du Cadre européen de référence pour les langues vivantes (CECRL).

L'organisation académique du DELF (Prim et Scolaire) est assurée par la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) des Bouches-du-Rhône pour l'ensemble des candidats de l'académie.

ÉVOLUTION DES INSCRIPTIONS ET DES DIPLÔMÉS AU DELF PRIM ET AU DELF SCOLAIRE



*La session 2020 a été impactée par la crise sanitaire : annulation du DELF prim et réduction du nombre de candidats au DELF scolaire car la priorité a été donnée aux élèves de 3e et aux lycéens.

Pour l'académie d'Aix-Marseille, le DELF Prim comprend deux diplômes (DELF A1 et DELF A2) et le DELF Scolaire trois niveaux (DELF A1, DELF A2, DELF B1).
Chaque niveau représente un certificat à part entière, donnant lieu à la délivrance d'un diplôme officiel acquis définitivement.

En 2021-2022, pour la 18e édition, l'académie comptait 54 centres de passation pour le DELF Prim (162 écoles ont inscrit des candidats) et 26 pour le DELF Scolaire (136 établissements ont inscrit des candidats).

Pour le DELF Primaire, 458 candidats inscrits (309 en A1 et 149 en A2) pour 390 candidats admis soit un taux de réussite présents/admis de 85 %.

Pour le DELF Scolaire, 2023 candidats inscrits (717 en A1, 795 en A2 et 511 en B1) pour 1597 candidats soit un taux de réussite présents/admis de 80 %.





LE PROJET ACADÉMIQUE **D'AIX-MARSEILLE 2022-2025**

AXE 1
FAVORISER LE CONTINUUM PÉDAGOGIQUE POUR AMÉLIORER LE PARCOURS DE CHAQUE ÉLÈVE



Le parcours de formation de chaque élève doit se penser dans la meilleure continuité : de l'école maternelle vers la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle, chacun doit pouvoir réaliser son projet. L'institution doit faciliter cette continuité notamment dans les moments charnières que représentent les passages entre l'école maternelle et l'école élémentaire, entre l'école élémentaire et le collège, entre le collège et le lycée, entre le lycée et l'enseignement supérieur. Il s'agit de rechercher, pour chaque élève, les trajectoires les plus cohérentes entre leurs aspirations et les possibilités de formation. La fluidité et la sécurisation des parcours des élèves participent pleinement à la réalisation de ce continuum pédagogique.

Les réseaux académiques constituent l'échelon pertinent pour développer les liaisons inter-cycles et inter-degrés. Ils participent pleinement à l'élaboration de l'offre de formation pour en renforcer la cohérence en respectant l'équilibre des territoires.

1.1. DÉVELOPPER LES CONTINUITÉS INTER-CYCLES ET INTER-DEGRÉS

Les différentes instances – notamment les conseils de cycles, conseils écoles-collège et conseils pédagogiques de réseaux – sont des lieux privilégiés d'échanges et de concertation pour créer une dynamique favorable à la réalisation effective des continuités inter-cycles et inter-degrés.
Le plan de formation académique et les plans de formation départementaux sont mobilisés en cohérence et en complémentarité pour atteindre cet objectif.

Pistes à explorer, à approfondir, à consolider

➜ **Analyser les résultats aux évaluations nationales** en conseil écoles-collèges-lycées de réseau pour mettre en œuvre des actions pédagogiques partagées et améliorer la réussite des élèves.
➜ **Développer un tableau de bord académique,** notamment en éducation prioritaire, pour que les équipes de terrain définissent leurs priorités pédagogiques et didactiques en fonction d'une analyse objectivée des besoins des élèves du territoire.
➜ **S'appuyer sur la recherche en édu-**

cation et sur la formation, notamment entre pairs, pour étayer la réflexion collective.

➜ **Élaborer des axes de travail communs** dans chaque projet pédagogique des conseils écoles-collèges et des conseils de cycle 3 d'un réseau académique ou d'un réseau REP ou REP+ (fluence, résolution de problèmes, développement durable, lutte contre le harcèlement…).

➜ **Construire des progressions pédagogiques** disciplinaires entre le collège et le lycée, en impulsant la création de conseils collèges-lycée, pour faciliter les apprentissages des élèves.

➜ **Organiser des conseils pédagogiques de réseaux** académiques pour faire travailler ensemble des enseignants des premier et second degrés autour de thématiques pédagogiques communes (enseigner l'oral de l'école au lycée, évaluer les élèves par compétences, évaluation en contrôle continu…).

➜ **S'appuyer sur la dynamique des réformes** pour construire et diffuser des actions de formation inter-cycles et inter-degrés.

➜ **Développer la maîtrise de la langue** dans toutes les disciplines comme objectif commun de l'école au lycée.

1.2. CRÉER LES CONDITIONS D'UN PARCOURS COHÉRENT

Pour mettre l'élève en situation de réussite, il faut renforcer la cohérence du parcours de l'élève, de la maternelle jusqu'au post-bac, en veillant à conjuguer la variété de l'offre de formation et la garantie qu'elle s'adresse à tous : offre linguistique, enseignements de spécialités, formations professionnelles ou dispositifs pour élèves à besoins éducatifs particuliers.

Pistes à explorer, à approfondir, à consolider

➜ **Appréhender la carte des formations** (enseignement professionnel, enseignements de spécialités, langues, dispositifs) aux différents échelons académiques – réseaux académiques et inter-réseaux, dans une approche globale d'aménagement du territoire.

➜ **Construire une carte de l'apprentissage** concertée avec tous les partenaires en fonction des besoins.

➜ **Permettre aux élèves et à leurs familles,** dès l'école, d'avoir une meilleure lisibilité des différents parcours de formation possibles.

➜ **Organiser des actions** permettant aux élèves de se projeter dans une poursuite d'études après le collège ou après le lycée (forum, visites d'établissements ou d'universités, stages, ambassadeurs…).

➜ **Informer-former tous les enseignants** sur le parcours Avenir.

➜ **Veiller à la continuité des parcours** en langues de l'école au lycée.

➜ **Organiser des rencontres entre professeurs principaux** de classes de troisième et de classes de seconde pour une connaissance partagée des parcours de formation.

1.3. FLUIDIFIER ET SÉCURISER LES PARCOURS

Accompagner chaque élève dans les moments charnières de sa scolarité permet d'éviter une sortie sans diplôme du système éducatif. Il s'agit de guider chacun dans ses choix en ouvrant le champ des possibles et de remobiliser ceux qui en ont besoin à travers les actions et dispositifs adaptés pour construire avec eux le chemin de la réussite.

Pistes à explorer, à approfondir, à consolider

➜ **Favoriser les dispositifs passerelles** entre les voies (générale, technologique et professionnelle).

➜ **Valoriser les stages de troisième** pour améliorer l'orientation (mini-stages, O2A…).

➜ **Accroître le nombre de nouvelles cordées.**

➜ **Organiser à l'échelle du réseau académique** une méthodologie commune de découverte de l'environnement économique et du monde professionnel en s'appuyant sur les CLEE et les partenariats écoles-entreprises.

➜ **Organiser des actions spécifiques** pour les élèves les plus en difficulté pour éviter leur sortie du système (microstructures, accueil spécifique, tutorat, projet personnalisé, atelier ou classe relais…).

➜ **Renforcer les FOQUALE,** s'appuyer sur la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) et activer les groupes prévention du décrochage scolaire (GPDS) à tous les niveaux d'intervention : établissements, réseaux, départements, pour faciliter le retour en formation des jeunes sans solution.

➜ **Engager les enseignants** dans une démarche d'appropriation des « Parcours Educatifs » dans la perspective de l'accompagnement à l'orientation.

➜ **Mutualiser les pratiques** de repérage des élèves fragiles, absentéistes ou décrocheurs dans la classe.

➜ **Impulser des actions pédagogiques** en classe permettant la remobilisation des élèves les plus fragiles.

AXE 2
SUSCITER L'AMBITION DES ÉLÈVES ET DÉVELOPPER LEUR OUVERTURE AU MONDE



L'académie d'Aix-Marseille soutient l'ambition de former des élèves curieux et capables de comprendre le monde qui les entoure. Altruisme, tolérance, esprit critique : ces qualités sont le gage d'une insertion réussie, professionnelle et citoyenne. L'ouverture culturelle comme internationale est un puissant moyen pour susciter l'envie d'apprendre et de comprendre.
Des modules de formation continue sont dévolus à la pédagogie innovante et aux usages du numérique. Le travail collaboratif de l'ensemble des acteurs du système éducatif permet la réussite de tous les élèves, quel que soit leur profil, le lieu de leur scolarisation, leur projet personnel et l'environnement dans lequel ils évoluent.

2.1. DÉPASSER L'ACQUISITION DES SAVOIRS FONDAMENTAUX POUR QUE CHAQUE ÉLÈVE SOIT ACTEUR DE SA RÉUSSITE

Si l'acquisition des savoirs fondamentaux reste une priorité, l'École doit aussi favoriser l'épanouissement des élèves par la découverte de nouveaux champs de connaissances. Les actions pédagogiques développant la prise d'initiative et l'autonomie contribuent à la progression des élèves vers la confiance en soi et en autrui. La transversalité des approches ancre les savoirs dans une liaison entre théorie et pratique, propice à leur assimilation.

Pistes à explorer, à approfondir, à consolider

➜ **Développer des actions à destination des familles** dès l'école maternelle de façon à mettre en lumière la plus-value de l'école et de la réussite scolaire sur l'avenir de leurs enfants dans l'objectif de les associer pleinement à toutes les étapes du parcours.
➜ **Consolider l'évaluation par compétences** du socle commun pour affiner le profil de compétences de chaque élève.
➜ **Adapter les situations d'apprentissage** pour permettre à tous les élèves de progresser.
➜ **Favoriser les approches thématiques** pluridisciplinaires pour donner du sens aux enseignements.
➜ **Encourager et valoriser l'initiative pédagogique** des enseignants pour faire émerger les bonnes pratiques.
➜ **Former les enseignants à la pédagogie**

de projet et à la pédagogie différenciée pour que chaque élève puisse valoriser ses talents.

➜ **Pratiquer la confrontation et les débats d'idées** pour former les élèves à l'écoute et à l'argumentation.

➜ **Renforcer les compétences numériques** des élèves pour les amener à une prise de recul critique de leurs usages.

➜ **Encourager les actions** qui permettent de développer l'estime de soi.

2.2. ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES VERS UNE MEILLEURE QUALIFICATION ET UNE MEILLEURE INSERTION

L'École doit donner à chaque élève les moyens de développer son projet d'études, de formation et d'insertion dans les contextes multiples de sa famille et de son lieu de vie. Son action vise à éclairer les grandes problématiques du monde socioprofessionnel, et à donner aux élèves et à leurs familles les outils pour se projeter dans un parcours motivant, dès le plus jeune âge.

Pistes à explorer, à approfondir, à consolider

➜ **Impulser des actions** permettant aux élèves d'exprimer leur potentiel et de lutter contre l'autocensure notamment dans les choix d'orientation.

➜ **Impliquer les familles** dans toutes les étapes d'orientation.

➜ **Développer les partenariats avec les entreprises** et co-construire des projets éducatifs avec les partenaires de l'école.

➜ **Développer la culture technologique** et professionnelle auprès de l'ensemble des élèves d'un réseau académique.

➜ **Favoriser les stages de découverte** en milieu professionnel.

➜ **Développer les actions** permettant une orientation réussie dans l'enseignement supérieur.

➜ **Permettre aux élèves un retour en formation** (microstructures, dispositif d'accompagnement à la qualification…).

2.3. S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE DE SCOLARISATION INCLUSIVE

Depuis 2005, l'École s'est engagée dans l'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers. Cet enjeu scolaire et sociétal doit permettre de construire non seulement une École inclusive, qui scolarise tous les élèves dans les meilleures conditions d'accueil, mais aussi une société ouverte à la différence.

Pistes à explorer, à approfondir, à consolider

➜ **Améliorer l'accompagnement** de tous les élèves à besoins éducatifs particuliers (ULIS, UPE2A, SEGPA et au sein d'une classe ordinaire).

➜ **Améliorer la mise en œuvre** des pôles inclusifs d'accompagnement localisés en renforçant la réflexion à l'échelon des réseaux académiques pour favoriser les bonnes pratiques et la création de ressources pédagogiques.

➜ **Élaborer une stratégie commune** d'inclusion en réseaux académiques.

➜ **Échanger des pratiques entre enseignants,** en inter cycle et en inter degré.

➜ **Favoriser l'accès aux formations spécialisées** et aux certifications pour les personnels (CAPPEI, FLE…).

➜ **Faciliter l'orientation des élèves** à besoins éducatifs particuliers grâce à des actions ciblées (O2A, mini-stages, visites d'entreprise…).

2.4. DÉVELOPPER L'OUVERTURE INTERNATIONALE

L'académie d'Aix-Marseille a pour objectif de faire de la coopération internationale un ressort essentiel au service de la réussite des élèves. Les actions de coopération donnant lieu à la mobilité des personnels et des élèves répondent aux enjeux de développement de compétences linguistiques et culturelles, à la qualité des formations et à l'insertion professionnelle. L'offre éducative internationale sert plus globalement le développement et l'attractivité des territoires de l'académie.

Pistes à explorer, à approfondir, à consolider

➜ **Développer des écoles bilingues** et prévoir des continuités en collège et en lycée par le développement d'enseignements non linguistiques en langues étrangères.

➜ **Développer une offre éducative internationale** de haut niveau par la création de sections internationales et bi-nationales.

➜ **Développer la création de communautés éducatives** notamment à l'échelle européenne pour favoriser le rapprochement et la coopération entre les systèmes éducatifs et contribuer ainsi à l'émergence de l'Europe de l'éducation.

➜ **Renforcer l'intérêt et la performance** de la formation professionnelle grâce à un rapprochement à l'échelle européenne des formations et un renforcement des liens entre les organismes de formation et les entreprises.

➜ **Accroître le nombre de stages à l'étranger** notamment pour les élèves de l'enseignement professionnel.

➜ **Rendre accessible au plus grand nombre** l'accès à la mobilité en réduisant les facteurs financiers discriminants.

➜ **Accroître le nombre d'établissements** labellisés Euroscol et accrédités Erasmus+.

2.5 PROMOUVOIR LES PARCOURS ARTISTIQUES ET CULTURELS

Chaque élève doit être confronté à la dimension artistique et culturelle de notre société. C'est dans cette dimension que s'exprime de façon la plus éclatante la diversité des approches qui construisent le vivre ensemble, l'altérité, le respect. Le parcours d'éducation artistique et culturelle, conçu autour des enseignements et permettant des partenariats de tous types, renforce la prise d'autonomie de chaque élève, sa compréhension du monde qui l'entoure, et la construction de sa citoyenneté.

Pistes à explorer, à approfondir, à consolider

➜ **Garantir un parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)** complet, cohérent et progressif pour tous les élèves, de la maternelle au lycée.

➜ **Renforcer les partenariats** entre les écoles, les établissements scolaires et les structures culturelles de proximité.

➜ **Garantir aux élèves un accès aux enseignements artistiques** (chorale, classes orchestres, classes à horaires aménagés, options et enseignements de spécialités au lycée) et s'assurer de la juste répartition de l'offre de formation artistique sur le territoire académique.

➜ **Rechercher la cohérence** entre les enseignements artistiques à l'école, au collège et au lycée et les projets culturels portés sur un territoire.

➜ **Développer dans chaque réseau académique** un volet culturel en cohérence avec le volet culturel des écoles, collèges et lycées et instituer des commissions culture dans chaque réseau, ouvertes aux partenaires.

➜ **Généraliser l'utilisation d'ADAGE,** application nationale dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle (EAC).

➜ **Garantir la formation continue en EAC** des enseignants du premier et du second degrés.

AXE 3
AMÉLIORER LE CLIMAT SCOLAIRE ET LA QUALITÉ DE VIE DANS LES ÉCOLES ET LES ÉTABLISSEMENTS POUR MIEUX Y RÉUSSIR



La qualité de vie à l'École est un élément déterminant de la réussite des élèves. Un climat scolaire apaisé permet leur réussite, laquelle induit des relations apaisées entre les différents acteurs de la communauté éducative. Tel est l'enjeu de l'amélioration du bien-être à l'école pour tous qui installe une relation vertueuse entre qualité de vie à l'École et réussite scolaire. Le dialogue entre tous les membres de la communauté éducative constitue un élément important pour la compréhension partagée des problématiques scolaires. La formation continue des personnels contribue fortement à la compréhension des facteurs impactant le climat scolaire et à leur prise en compte.

3.1. ACCROÎTRE LES ÉCHANGES ENTRE LES PERSONNELS, LES ÉLÈVES ET LES FAMILLES POUR DÉVELOPPER UNE CULTURE COMMUNE

La communication entre tous les acteurs de la communauté éducative constitue un préalable à l'appropriation par chacun des questionnements et enjeux de l'École, sous les points de vue différents des personnels, des élèves et de leur famille. L'organisation de débats, de moments d'échanges et de moments de convivialité sont autant d'occasion d'intensifier la relation de confiance entre les différents acteurs de la communauté éducative.
Les réunions et travaux croisés entre personnels développent leur professionnalité mais également leur connaissance des fonctions et activités de chacun. Les débats qui impliquent les élèves concourent à lutter contre les dérives violentes.

Pistes à explorer, à approfondir, à consolider

➜ **Partager les indicateurs de réussite** (évaluations nationales, score fluence, résultats aux examens, PISA, PEARLS...) au niveau d'une école, d'un établissement, du réseau académique ; associer les parents d'élèves à cette réflexion.
➜ **Développer les échanges de pratique,** la construction, l'appropriation et la mutualisation d'outils et de ressources à partir de thématiques communes (neurosciences, fluence, débat, travail collectif).

➔ **Développer les observations croisées** entre enseignants.

➔ **Associer les professionnels du pôle médico-social** aux actions en établissement et au sein du réseau académique.

➔ **Promouvoir les échanges entre élèves et adultes** et entre élèves pour encourager l'expression des idées, l'argumentation, le débat.

➔ **Installer une culture numérique partagée** pour faciliter la communication avec les parents d'élèves.

➔ **Lutter contre la fracture numérique** en accompagnant les parents.

➔ **Travailler sur la parentalité et la coéducation** avec les partenaires (espace Santé jeunes…).

➔ **Renforcer la place et l'accueil des familles** dans les écoles et les établissements (Café des parents, OEPRE…).

➔ **Proposer des actions d'information** et de formation à destination des parents ou les associer à des actions de formation et d'information destinées à un public pluri catégoriel.

➔ **Créer un Comité d'éducation** à la santé et à la citoyenneté de réseau impliquant l'ensemble des partenaires d'un territoire pour fédérer les actions des écoles et établissements.

3.2. SENSIBILISER LES PERSONNELS AUX ENJEUX DU CLIMAT SCOLAIRE

Le climat scolaire d'une école ou d'un établissement découle d'une multitude de facteurs. La formation en ce domaine, et le croisement d'expérience, sont des leviers forts pour que chaque enseignant les appréhende afin d'y apporter une éventuelle remédiation.

Pistes à explorer, à approfondir, à consolider

➔ **Personnaliser l'accueil des néo-arrivants** dans le réseau académique pour une appropriation rapide du contexte de travail.

➔ **Privilégier le travail coopératif** et l'accompagnement entre pairs (constellations dans le premier degré, GRAL et GRAM dans le second degré…).

➔ **Inciter à l'évaluation bienveillante** ou positive.

➔ **Développer le programme pHARe** pour mieux lutter contre le harcèlement à l'École.

➔ **Approfondir la formation** de tous les personnels et des élèves sur la laïcité et les valeurs de la république.

➔ **Organiser la formation** entre pairs.

➔ **Développer l'apport des neurosciences** dans la connaissance de l'élève.

3.3. PRIVILÉGIER L'IMPLICATION DES ÉLÈVES ET PERMETTRE À CHACUN DE SE CONSTRUIRE COMME CITOYEN

Les compétences sociales, émotionnelles et éthiques, au même titre que les compétences disciplinaires, nécessitent un apprentissage. Impliquer les élèves dans la vie de leur classe, de leur école ou établissement, de leur réseau académique, leur permet d'acquérir progressivement ces compétences. Il s'agit d'apprendre à coopérer pour résoudre les problèmes de manière sereine. L'apprentissage du vivre ensemble contribue à améliorer tous les autres apprentissages.

Pistes à explorer, à approfondir, à consolider

➔ **Développer la formation des délégués et éco-délégués** du primaire au post-baccalauréat.

➔ **Renforcer l'implication des élèves** dans les instances de l'établissement ou du réseau.

➔ **Créer un conseil des représentants des élèves** dans le réseau académique.

➔ **Mieux prendre en compte l'élève** dans sa globalité : le temps hors la classe et le temps hors l'école.

➔ **Favoriser l'esprit critique** notamment vis-à-vis des moyens de communication et des médias.

➔ **Impliquer les élèves** dans des actions et projets qui leur permettent de comprendre les enjeux du monde actuel (développement durable, e-twinning, égalité filles-garçons…).

➔ **Développer les internats d'excellence.**

3.4. FAVORISER UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL DE QUALITÉ ET UNE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES AMBITIEUSE

Le cadre de travail est un facteur essentiel pour l'efficacité des personnels. La mise en œuvre du projet académique doit s'appuyer sur une gestion des ressources humaines performante au service de l'ensemble des personnels.
La feuille de route RH de l'académie décline les actions concrètes mises en place pour améliorer l'environnement professionnel des agents dans le cadre d'une gestion des ressources humaines rénovée. Elle s'accompagne d'un plan académique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes qui vient réaffirmer la volonté de lutter contre toute forme de discrimination. Cette démarche de modernisation s'appuie également sur la mise en place de l'Ecole académique de la formation continue (EAFC) qui va permettre de faciliter le pilotage de l'ensemble des actions de formation continue et d'assurer la cohérence globale de la politique de formation sur l'ensemble du territoire académique.
Quatre thématiques d'actions sont ainsi au cœur de la politique RH pour accompagner la réalisation du projet académique : l'accompagnement, la coopération, la formation et la qualité de vie au travail.

Pistes à explorer, à approfondir, à consolider

➔ **Mieux communiquer auprès des personnels** pour favoriser leur évolution professionnelle.

➔ **Proposer aux personnels un accompagnement** et un conseil individualisés.

➔ **Organiser des rendez-vous pour détecter des talents,** repérer des cadres et les accompagner dans leur projet professionnel.

➔ **Renforcer la reconnaissance professionnelle** tenant compte de l'acquis de l'expérience des personnels et des collectifs.

➔ **Veiller à l'affirmation de l'égalité professionnelle** entre les femmes et les hommes.

➔ **Accompagner le développement de communautés** de pratique associant des enseignants du premier degré, du second degré et des enseignants chercheurs.

➔ **Mieux répondre aux besoins de formation** des personnels.

➔ **Personnaliser les parcours** de formation.

➔ **Mieux répondre aux besoins de formation** en prenant en compte les besoins des réseaux.

➔ **Développer la démarche « Qualité de vie au travail »** (QVT) dans les écoles et les établissements.

➔ **Animer des espaces de discussion** dans le cadre d'une réflexion autour de la qualité de vie au travail visant à produire des propositions d'amélioration ou des décisions concrètes sur la façon de travailler.

➔ **Mettre en œuvre des journées de la qualité de vie au travail** dans le cadre de la semaine de la QVT.


HALTE À LA FRAUDE !
LES SANCTIONS



LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET ACADÉMIQUE

LE PLAN MARSEILLE EN GRAND



Le Président de la République porte avec le plan « Marseille en grand » une ambition forte pour la jeunesse et pour l'École. Des moyens exceptionnels ont été débloqués par l'État pour permettre la rénovation des 188 écoles marseillaises les plus dégradées. Une société publique locale d'aménagement d'intérêt national (SPLAIN), copilotée par l'État et la municipalité a été créée afin de réaliser cet objectif.

Par ailleurs, le Président de la République a souhaité que l'innovation et l'autonomie soient au centre de la construction de l'école de demain. Une illustration de cette démarche est la mise en place, à Marseille, d'un réseau d'écoles innovantes lors de la rentrée scolaire 2022. Ce réseau a démarré à 59 écoles ; il en compte aujourd'hui 75. Toutes ont une thématique majeure qui guide leur action : l'éducation au développement durable, les mathématiques et les sciences, les espaces apprenants, les langues vivantes, les arts et la culture, l'éducation physique et sportive. Toutes les écoles se rattachent à la volonté de faire progresser les élèves sur les apprentissages fondamentaux. Les notions de bien-être et de coéducation sont au cœur des projets. La très grande majorité de ces écoles sont situées en éducation prioritaire.

Ces écoles bénéficient de moyens dédiés, qui s'ajoutent à la dotation initiale départementale. Ces moyens permettent :
- d'offrir aux directeurs du temps supplémentaire pour piloter les projets ;
- d'associer les enseignants à la conduite du projet ;
- de proposer des temps de formation spécifiques et organisés selon les demandes des équipes en lien avec CANOPÉ ;
- de mettre à la disposition des équipes pédagogiques des crédits permettant la réalisation des projets.

Des partenaires nationaux (INSpé, CANOPÉ, laboratoires de recherche) et internationaux sont associés au développement des projets.

RÉDUIRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE GRACE AUX MICRO-STRUCTURES

Grâce au volet second degré du plan « Marseille en grand », 20 micro-structures ont été ouvertes à la rentrée 2022. Le département des Bouches-du-Rhône compte désormais 24 micro-structures, dont 2 dans l'enseignement privé sous-contrat, ouvertes également en septembre 2022.

Les établissements concernés sont les suivants :
- les collèges Germaine Tillion, Sylvain Menu, Thiers, Dumas, Versailles, Manet, Rosa Parks, Vallon des Pins, Puget, Barnier et Prévert ;
- les lycées Poinso-Chapuis, Caillié, La Calade, La Viste, Colbert, L'Estaque, La Floride, Diderot, Perier, Daumier et Saint-Exupéry.

Les établissements privés sont les collèges Saint-Joseph-Viala et Saint-Michel.

180 places en micro-collèges sont disponibles et 360 places en micro-lycées. Les élèves sont accompagnés par des enseignants coordonnateurs et des AED ; 40 postes ont été créés à cet effet.

Une micro-structure a pour objectif de ramener vers l'école les élèves décrocheurs ou déjà décrochés, de 14 à 25 ans, en leur proposant d'obtenir un diplôme et de poursuivre leurs études, en lycée ou dans le supérieur. Pour y parvenir, les équipes éducatives leur proposent un parcours et un accompagnement scolaires adaptés à leurs besoins. Dans la micro-structure, chaque élève est considéré dans la singularité de son parcours et accompagné individuellement. Les compétences déjà acquises par les élèves sont valorisées, de même que la diversité des expériences de chacun.

Chaque équipe de micro-structure a élaboré un projet pédagogique original. L'enseignant coordonnateur met en œuvre une pédagogie fondée sur la bienveillance, l'exigence et la recherche du bien-être des élèves au sein de l'établissement afin de recréer de la confiance entre les élèves et l'école mais aussi de la confiance en eux-mêmes. Pour y parvenir, l'enseignant-coordonnateur peut compter sur un assistant d'éducation mais aussi les professeurs de l'établissement, sollicités pour assurer des heures d'enseignement en fonction des besoins.
En micro-collèges, des projets pédagogiques annuels permettent de structurer le temps scolaire et de maintenir la motivation des élèves. Certaines équipes ont choisi le sport, comme au micro-collège Dumas, d'autres les arts et la culture, comme à Thiers ou à Vallon-des-Pins, d'autres encore l'engagement citoyen, par exemple à Rosa Parks.
Les micro-lycées offrent quant à eux un large éventail de formations diplômantes, du baccalauréat général et du baccalauréat STMG aux baccalauréats professionnels et aux CAP, dans de nombreux domaines, du bâtiment au commerce, en passant par l'aide aux personnes ou la restauration. Toutes les formations des lycées concernés peuvent accueillir des élèves raccrochés.

Des partenariats solides ont été créés par les équipes de terrain avec l'OM Fondation et des entreprises implantées localement. Par ailleurs, la Protection judiciaire de la Jeunesse accompagne les micro-structures grâce à la création de 2 emplois d'éducateurs dédiés à l'accompagnement des jeunes.

L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

La lutte contre les inégalités territoriales constitue une priorité ministérielle et académique.

La politique d'éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales. Les enseignants y disposent de conditions particulières d'exercice permettant notamment de faciliter le travail collectif et la formation continue. La politique de l'éducation prioritaire repose sur des principes clairement affirmés : une priorité pédagogique, le soutien du travail en équipe, de la réflexion et de la formation, un accompagnement renforcé à l'entrée dans le métier et l'aide au pilotage des réseaux.

La mission académique éducation prioritaire accompagne la mise en œuvre de cette politique en s'appuyant notamment sur un plan académique de formation dédié aux enseignants, coordonnateurs et pilotes de l'éducation prioritaire ainsi que sur une équipe de formateurs académiques éducation prioritaire en charge de son déploiement.

Les réseaux d'éducation prioritaire peuvent s'appuyer sur le référentiel de l'éducation prioritaire qui offre des repères fiables et solides pour élaborer le projet de réseau qui définit les actions pédagogiques engagées.

L'académie d'Aix-Marseille comprend 62 réseaux d'éducation prioritaire, 33 REP+ et 29 REP.

Nombre d'écoles et d'établissements en éducation prioritaire REP et REP+ à la rentrée 2022

	Premier degré public			Collèges publics			Total 1er degré et 2nd degré
	REP	REP+	Total 1er degré	REP	REP+	Total 2nd degré	
Alpes-de-Haute-Provence	5	-	5	1	-	1	6
Hautes-Alpes	5	-	5	1	-	1	6
Bouches-du-Rhône	134	190	324	20	27	47	371
Vaucluse	26	32	58	7	6	13	71
Total général	**170**	**222**	**392**	**29**	**33**	**62**	**454**

Source : dénombrement des établissement RS 2022

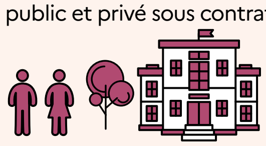
RÉPARTITION DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES EN ÉDUCATION PRIORITAIRE* EN 2022-2023

PREMIER DEGRÉ PUBLIC
(sur public et privé total)



REP **8,6%** — REP+ **13,6%** — NON éduc. prioritaire **77,8%**

COLLÈGES PUBLICS
(sur public et privé sous contrat total)



REP **11%** — REP+ **11,3%** — NON éduc. prioritaire **77,7%**

*Hors éducation accompagnée

Effectifs d'élèves dans l'éducation prioritaire en 2022-2023

	Premier degré public (y compris enseignement spécial)			Collèges publics			Total 1er degré et 2nd degré
	REP	REP+	Total 1er degré	REP	REP+	Total 2nd degré	
Alpes-de-Haute-Provence	931	-	931	618	-	618	1 549
Hautes-Alpes	455	-	455	310	-	310	765
Bouches-du-Rhône	19 399	33 681	53 080	11 444	13 615	25 059	78 139
Vaucluse	4 326	5 913	10 239	4 027	3 150	7 177	17 416
Total général	**25 111**	**39 594**	**64 705**	**16 399**	**16 765**	**33 164**	**97 869**

Sources effectifs d'élèves : BCP

ZOOM SUR... LES CITÉS ÉDUCATIVES DANS L'ACADÉMIE

LA GRANDE ALLIANCE DES ACTEURS ÉDUCATIFS EN QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE : UNE DÉMARCHE INNOVANTE

La cité éducative est un programme contributif pour renforcer la coordination entre les acteurs de chaque territoire et éviter les ruptures de parcours. Elle concerne les jeunes de 0 à 25 ans, les établissements en éducation prioritaire et en Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), sur tous les temps de l'enfant et des plus grands temps scolaires, péri et extra scolaires.

• **11 territoires sont aujourd'hui en Cité éducative dans l'académie**
- 2019 : 5 cités éducatives, 3 à Marseille, 1 à Port de Bouc et 1 à Avignon.
- 2021 : 3 nouveaux territoires labellisés, Miramas, Vitrolles et Carpentras.
- 2022 : 3 territoires supplémentaires labellisés à Marseille.

• **Des constats vraiment positifs**
- Les changements de méthodes de travail interrogent toutes les institutions dans leur fonctionnement propre et favorisent la complémentarité des systèmes, dispositifs et projets.
- L'inter connaissance et la confiance se sont affirmées entre l'ensemble des acteurs.
- Des plans d'actions ont été élaborés de façon collégiale et des projets concrets se mettent en œuvre pour tous les temps de l'enfant.

LE CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION (CNR)



Notre école, faisons-la ensemble

Le Conseil national de la Refondation (CNR), lancé le 8 septembre 2022 par le Président de la République, vise à mettre en œuvre une nouvelle méthode pour construire, ensemble et au plus près des Français, les solutions concrètes sur les grandes transformations à venir.

Neuf grandes thématiques, qui correspondent aux grandes transitions à venir, ont été sélectionnées : climat & biodiversité, bien vieillir, souveraineté économique, futur du travail, santé, éducation, logement, jeunesse et numérique.

NOTRE ÉCOLE, FAISONS-LA ENSEMBLE

Dans le cadre des travaux du CNR et de la démarche nouvelle de concertation qu'il porte, il est désormais indispensable de faire émerger, au niveau local, des initiatives de nature à améliorer la réussite et le bien-être des élèves, et à réduire les inégalités scolaires.

Tels sont les objectifs des concertations locales qui se déploient dans les écoles, collèges et lycées volontaires, avec pour perspective la liberté d'innovation des équipes, portée par une dynamique collective.

Ces concertations sont ouvertes aux personnels, aux familles, aux élèves, ainsi qu'aux élus locaux, représentants d'associations, acteurs du tissu économique local, etc.
Dans chaque académie, sous le pilotage du directeur d'école, du principal ou du proviseur, chaque communauté éducative peut choisir de s'inscrire dans la démarche en bénéficiant d'un accompagnement dédié et personnalisé par une équipe d'appui locale.
Cette démarche est composée de trois étapes facultatives, distinctes l'une de l'autre :
- la concertation initiale ;
- l'élaboration d'un projet d'école ou d'établissement au service de la réussite des élèves ;
- le soutien financier du Fonds d'innovation pédagogique.

La démarche de concertation et de remontée de projets est à ce jour bien engagée.
Sous l'impulsion des Inspecteurs d'académie-Directeurs académiques des services de l'éducation nationale (IA-DASEN), des réunions d'information ont été conduites dans chaque réseau académique, l'unité infra-académique de référence.

CHIFFRES CLÉS CNR ÉDUCATION

232
PROJETS EN COURS DE RÉDACTION DANS L'ACADÉMIE

120
TOTAL DES PROJETS VALIDÉS DANS L'ACADÉMIE

(chiffres au 14 juin 2023)

LES TERRITOIRES NUMÉRIQUES ÉDUCATIFS (TNE)

Lancé en 2020, le projet innovant des TNE impulsé et financé par le plan d'investissement France 2030 a été étendu à 10 nouveaux départements, dont le département des Bouches-du-Rhône, depuis la rentrée scolaire 2021.

Pour accélérer la transformation et anticiper les enjeux de déploiement du numérique dans les territoires, le TNE des Bouches-du-Rhône a pour ambition de bâtir un système éducatif capable de répondre à deux objectifs indissociables :
- l'élévation générale du niveau ;
- une plus grande justice sociale.

Dans ce département, les actions sont portées conjointement par :
- **l'Éducation nationale :** l'académie, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) des Bouches-du-Rhône et la Direction régionale académique au numérique éducatif (DRANE) ;
- **les collectivités territoriales :** la ville de Marseille, chef de file pour le déploiement des équipements dans la commune et le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, chef de file pour le déploiement des équipements dans les autres communes des Bouches-du-Rhône ;
- **3 opérateurs nationaux :** la Banque des territoires gère le budget et assure le suivi ; le Réseau Canopé met en œuvre une partie des formations et déploie les ressources numériques éducatives nationales sur une plateforme accessible aux enseignants des 12 territoires ayant intégré la démarche ; la Trousse à projets est en charge de l'accompagnement des parents ;
- **une association locale :** la Ligue de l'enseignement, signataire d'un accord de consortium avec la Trousse à projets et l'académie, pilote la mise en œuvre d'une offre gratuite d'accompagnement au numérique scolaire et para scolaire, au plus près des parents les plus fragiles.

PLUS D'INFO

- **SITE TNE DES BOUCHES-DU-RHÔNE : www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/tne**
- **PLATEFORME TNE : tne.reseau-canope.fr**



LES PRIORITÉS TERRITORIALES DU TNE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

FORMER

➜ Favoriser le développement professionnel des personnels d'encadrement, des professeurs et des formateurs en intégrant le numérique : généraliser Pix+ Edu.
➜ Favoriser le développement de nouvelles pratiques pédagogiques au service de la réussite de tous.
➜ Sensibiliser les acteurs à des thématiques spécifiques lors de séminaires inter catégoriel.

ÉQUIPER

➜ Équiper les établissements pour atteindre le socle numérique commun.
➜ Développer des espaces innovants (tiers lieux, lab...).
➜ Équiper les formateurs au numérique dans le 1er degré.
➜ Mettre en place des kits d'équipement pour déployer des formations dans les circonscriptions.

ACCOMPAGNER

➜ Élaborer une stratégie d'accompagnement des parents, avec la Ligue de l'enseignement, sous forme d'ateliers à la e-parentalité.
➜ Former les directeurs et les chefs d'établissement à la rédaction d'un projet sur la parentalité.

METTRE À DISPOSITION

➜ Développer les Espaces numériques de travail (ENT) sur tout le territoire.
➜ Accompagner par la formation l'accès aux ressources nationales portées par Réseau Canopé.
➜ Contacter les filières Ed'Tech pour développer des ressources répondant aux demandes identifiées par les enseignants, formateurs et inspecteurs pour tous les élèves et spécifiquement ceux à besoins éducatifs particuliers.
➜ Développer les usages de la réalité virtuelle au travers d'un projet EPS et de l'apprentissage des langues vivantes.

LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT



Le droit à une école sans harcèlement a été réaffirmé par la loi du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire.

« Aucun élève ou étudiant ne doit subir de faits de harcèlement résultant de propos ou comportements, commis au sein de l'établissement d'enseignement ou en marge de la vie scolaire ou universitaire et ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de dégrader ses conditions d'apprentissage. Ces faits peuvent être constitutifs du délit de harcèlement scolaire prévu à l'article 222-33-2-3 du code pénal. »
« Une information sur les risques liés au harcèlement scolaire, notamment au cyber harcèlement, est délivrée chaque année aux élèves et parents d'élèves. »
Art. L. 111-6. Code l'éducation.
La prévention des violences et du harcèlement est un facteur essentiel d'amélioration du climat scolaire, un des axes du projet académique d'Aix-Marseille.

LE PROGRAMME PHARE

pHARe a l'ambition de mobiliser tous les acteurs de la communauté éducative : personnels, élèves et familles. Cette approche systémique, repose sur 2 axes : la prévention et le traitement des situations.
Un des vecteurs de prévention est l'engagement des élèves : au moins 10 collégiens et 10 lycéens par établissement sont formés par des référents pour devenir des ambassadeurs. Ceux-ci sont des acteurs de prévention à part entière, en participant à la sensibilisation de leurs pairs, à des évènements ponctuels, à des actions auprès d'autres classes et de la communauté éducative de leur établissement et éventuellement auprès des établissements de leur réseau. Cette action démultiplie le travail mené par les adultes, en diffusant une culture commune afin de prévenir, repérer et prendre en charge au plus tôt les situations de harcèlement.
Les « 10 h programme » pour chaque niveau de classe constituent un autre axe fort de la prévention des violences ; l'apprentissage des compétences psycho-sociales est la pierre angulaire du bien-être et de la réussite scolaire de tous les élèves.
Enfin, trois temps forts rythment le calendrier de l'année scolaire :
- La journée nationale « Non au harcèlement », le 1er jeudi après les vacances de la Toussaint
- Le prix « Non au harcèlement », qui a pour objectif la réalisation de supports de communication, affiche ou vidéo, accompagnant le projet de lutte contre le harcèlement de l'établissement
- le Safer Internet Day, journée de sensibilisation quant à l'utilisation des réseaux sociaux.

pHARe propose la constitution et la formation d'une équipe ressource dans chaque établissement afin de garantir la prise en charge de l'élève en situation de mal-être dès son repérage. Cette équipe bénéficie d'une formation à la Méthode de la Préoccupation Partagée (MPP), méthode non blâmante évaluée et validée pour ses résultats probants. 80% des situations d'intimidation s'arrêtent avec la MPP.
Aussi le programme prévoit la sensibilisation de tous les personnels et des familles afin de favoriser un repérage précoce et limiter les conséquences psychologiques pour l'enfant victime.

PLUS D'INFO

• **DEPUIS SEPTEMBRE 2022, LE PROGRAMME PHARE EST DÉPLOYÉ DANS TOUTES LES ÉCOLES ET TOUS LES COLLÈGES.**
À la rentrée 2023, les lycées volontaires intègreront le programme pHARe.
Clip ministériel : https://youtu.be/2XxFWxpw0Ps

• **RETROUVEZ LES LAURÉATS ACADÉMIQUES DU PRIX « NON AU HARCÈLEMENT » SUR LE SITE ACADÉMIQUE :**
www.ac-aix-marseille.fr/prix-academique-2023-du-concours-non-au-harcelement-124406

DES CONTACTS MIS À LA DISPOSITION DE TOUS

2 numéros verts sont mis à la disposition de tous :

- **3020** : pour signaler une situation de harcèlement et obtenir un accompagnement par un référent stop harcèlement.
- **3018** : pour les situations de cyber-violences et de cyber harcèlement.

Un numéro d'appel académique complète ce dispositif : **04 42 91 75 00.**

À partir de l'activité d'écoute et d'expertise des plateformes d'appels dédiées aux familles et aux élèves, les référents nommés par le recteur s'emploient à veiller à l'application des protocoles de traitement et accompagnent les familles et les établissements dans la résolution des situations.



LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE ET LE RESPECT DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE



Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'École de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égale dignité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité. Par son organisation et ses méthodes, comme par la formation des maîtres qui y enseignent, il favorise la coopération entre les élèves. Dans l'exercice de leurs fonctions, les personnels mettent en œuvre ces valeurs.
Article L. 111-1 du Code de l'éducation

La laïcité est un principe de liberté et de respect d'autrui.
Les contestations du principe de laïcité dans le cadre des enseignements ou durant les temps de vie scolaire appellent une réponse ferme et unifiée au regard des grands principes du droit.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a déployé un dispositif spécifique pour assurer une bonne application du principe de laïcité et veiller à son respect. Il repose sur trois éléments :
- un conseil des Sages de la laïcité composé d'experts pour préciser la position de l'institution scolaire ;
- une équipe nationale Valeurs de la République qui apporte un soutien opérationnel aux équipes ;
- les équipes académiques Valeurs de la République chargées de former les personnels, de les appuyer concrètement et de répondre aux atteintes à la laïcité. Depuis janvier 2019, elles sont également chargées du traitement des actes de racisme et d'antisémitisme.

L'ÉQUIPE ACADÉMIQUE VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Elle est placée sous la responsabilité directe du recteur d'académie qui a défini sa composition en veillant à la complémentarité des fonctions et des expertises de ses 5 chargés de mission.
Le référent laïcité de l'académie coordonne les différentes missions qui lui sont confiées :
- prévenir les atteintes à la laïcité à travers la formation statutaire des personnels ;
- soutenir les personnels dans leurs missions quotidiennes et assurer un suivi durable des établissements ;
- favoriser une analyse objective des situations d'atteinte au principe de laïcité à partir d'une position de l'institution scolaire unifiée, cohérente et homogène ;
- réagir rapidement en se déplaçant sur site en cas de dérives graves ;
- proposer des réponses appropriées à la gravité des situations ;
- accompagner et soutenir les personnels victimes d'atteintes dans le cadre de leurs fonctions, en lien avec le carré régalien réuni autour du recteur.

L'équipe académique peut être saisie par tous les personnels confrontés à une difficulté dans ces domaines. Une plateforme nationale permet aussi de saisir directement le ministère.
Elle gère également le déploiement du Plan national de formation (PNF) Laïcité et Valeurs de la République qui prévoit la formation de l'ensemble des personnels de l'académie sur ces questions (2021-2025) dans le cadre des engagements pris à l'issue du Grenelle de l'éducation. 60 formateurs académiques sont déployés sur le terrain en ce sens.

LES GROUPES DE TRAVAIL DE L'ÉQUIPE ACADÉMIQUE VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Les 7 groupes de travail thématiques peuvent intervenir dans les établissements, à la demande des personnels d'encadrement, pour apporter un appui méthodologique et déployer des ressources, sous la forme de stages de formation. Ils portent sur les thématiques suivantes :
- Esprit critique et sciences
- Questionner et fabriquer l'information
- Atelier démocratique pour une expression réflexive (ADER)
- Éthique et déontologie de l'enseignant
- Mémoires et citoyenneté
- Faits religieux et croyances des élèves
- Engagement des élèves.

PLUS D'INFO

• SAISIR L'ÉQUIPE ACADÉMIQUE VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE :
eavr@ac-aix-marseille.fr
Téléphone : 04 42 91 71 64

• SAISIR LA PLATEFORME NATIONALE VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE :
https://eduscol.education.fr > Disciplines et thématiques > Citoyenneté et valeurs de la République > Agir contre le racisme et l'antisémitisme > Formulaire en ligne "Valeurs de la République"

L'ÉCOLE INCLUSIVE



Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental. L'École inclusive est un enjeu d'égalité avec pour ambition de développer, année après année, l'autonomie des élèves et de leur permettre l'accès aux savoirs et à la connaissance.

Au-delà de l'augmentation du nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire – plus de 22 500 en 2022-2023 pour l'académie dont la moitié dans le 2nd degré – des évolutions qualitatives sont engagées sur tout le territoire :
- offrir des modes de scolarisation diversifiés et nombreux pour garantir le parcours de tous les élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- porter une attention particulière à la relation avec les familles ;
- développer les pratiques inclusives et offrir une formation de qualité pour tous les personnels.

La loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, qui consacre un chapitre intégralement à l'École inclusive, a créé les bases d'un véritable service public de l'École inclusive : dans chaque département, un service départemental « École inclusive » met en œuvre les compensations nécessaires et propose des cellules d'écoute pour les familles dès le mois d'avril jusqu'aux congés d'automne.
Ces cellules sont joignables depuis un numéro national unique : 0 805 805 110.

Cette loi conduit à une transformation profonde de l'accompagnement des élèves en situation de handicap par la création de Pôles inclusifs d'accompagnement localisé (Pial). Elle engage à mettre en complémentarité les différents acteurs pour proposer des parcours construits de manière coopérative et partenariale.

LES PÔLES INCLUSIFS D'ACCOMPAGNEMENT LOCALISÉ

Les Pial permettent :
- d'améliorer l'accès des élèves en situation de handicap aux connaissances et aux compétences du socle commun ;
- de favoriser le développement de leur autonomie.

CHIFFRES CLÉS PIAL

LES PIAL SONT DÉPLOYÉS SUR L'ENSEMBLE DE L'ACADÉMIE DEPUIS **2021**

100 % DES ÉTABLISSEMENTS **PUBLICS**

213 PIAL AU TOTAL

157 PIAL DE PROXIMITÉ

ENTRE **10** ET **45 AESH**

9 AESH RÉFÉRENTS DÉPARTEMENTAUX

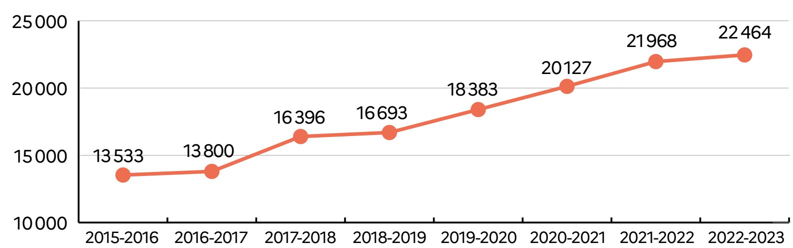
PLUS D'INFO

- **LE LIVRET « CARTOGRAPHIE DES PIAL», EN TÉLÉCHARGEMENT SUR LE SITE INTERNET DE LA RÉGION ACADÉMIQUE, RECENSE LES COORDONNÉES DES PILOTES ET DES COORDONNATEURS :**

www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_11111293/fr/pial-maillage-academique

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

En 2022-2023, près de 22 500 élèves étaient scolarisés en milieu ordinaire avec un projet personnalisé de scolarisation (+8 931 élèves en 8 ans).



Effectif total de l'enquête handicap (scolarisation en milieu ordinaire), hors CNED, hors Sup, y compris ULIS.

Ils constituent une nouvelle forme d'organisation, en pôle, des AESH.

LE LIVRET DE PARCOURS INCLUSIF

Cette application unique permet l'organisation et la formalisation des différents plans et projets : programme personnalisé de réussite éducative, plan d'accompagnement personnalisé et mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation. Elle a vocation à favoriser les échanges entre les différents acteurs : communauté éducative, maison départementale des personnes handicapées et famille.

Depuis 2022, des formations peuvent être sollicitées tout au long de l'année scolaire. Elles sont assurées :
- pour le 1er degré par l'équipe de circonscription et le référent LPI ;
- pour le 2nd degré par les formateurs académiques École inclusive et les professeurs-ressources des réseaux d'établissements.

• **Accompagnement à l'usage du livret de parcours inclusif**
Afin d'accompagner et de faciliter la prise en main de l'application, des ressources mises à jour en fonction des évolutions de l'application sont téléchargeables sur le site de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers (cf. encadré).

LES UNITÉS LOCALISÉES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE DANS L'ACADÉMIE (ULIS)

Les ULIS implantées en école, en collège ou en lycée d'enseignement général et technologique et en lycée professionnel, constituent l'une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique pour les élèves en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant.

Les élèves orientés en ULIS sont ceux qui, en plus des aménagements et adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mis en œuvre par les équipes éducatives, nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements. Les ULIS constituent, en milieu scolaire ordinaire, des dispositifs ouverts offrant des possibilités d'apprentissage souples et diversifiées.

En 2022-2023, on recensait dans l'académie 417 établissements relevant de l'enseignement public avec présence d'ULIS : 237 dans le 1er degré et 180 dans le 2nd degré.

LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DE TOUS LES PERSONNELS

• **Le Plan académique de formation (PAF)** dispose d'un volet diversifié pour accompagner les enseignants et la communauté éducative pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers :
- perfectionner ses pratiques professionnelles ;
- développer les dynamiques de travail collectif.
Afin de répondre aux besoins de chacun des enseignants et accompagnants, les formations sont proposées en candidature individuelle ou collective en établissement ou au sein d'un réseau.

• **Les réseaux de proximité** pour la formation et l'accompagnement permettent de développer des pratiques inclusives au plus près des communautés éducatives :
- Réseau académique de professeurs ressources (RAPR) au sein de chaque réseau d'établissements ;
- Référents d'établissement inclusif (REI) dans chaque établissement de l'académie.

Un réseau régional de professeurs ressources répond plus spécifiquement aux besoins liés à la scolarisation des élèves avec autisme ou des élèves à haut potentiel.

DES RESSOURCES POUR ACCOMPAGNER LES PRATIQUES INCLUSIVES

Un vade-mecum pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, élaboré par la mission de région académique, est mis à disposition des chefs d'établissements et des équipes enseignantes.
Actualisé chaque année, ce vade-mecum constitue un outil d'aide dans les établissements.

PLUS D'INFO

DEUX SITES INTERNET SONT DÉDIÉS À LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS ET EN SITUATION DE HANDICAP :

• UNE VEILLE DES PUBLICATIONS PÉDAGOGIQUES ET INSTITUTIONNELLES À DESTINATION DES FAMILLES
www.ac-aix-marseille.fr
> Politique éducative > La réussite de tous les élèves > L'école inclusive

• UN SITE RÉGIONAL POUR LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS PROPOSE DES RESSOURCES LIÉES AUX DOMAINES DE L'ÉCOLE INCLUSIVE ET PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTS PROJETS, MANIFESTATIONS ET COLLOQUES AUTOUR DE L'ÉCOLE INCLUSIVE
www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_59320/fr/accueil

POUR UN PARCOURS AMBITIEUX DU COLLÈGE VERS LE SUPÉRIEUR



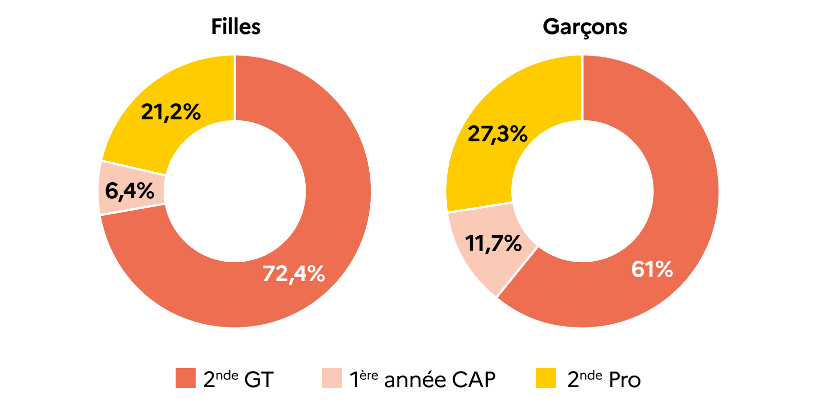
Les évolutions législatives et réglementaires de ces dernières années s'inscrivent dans la lutte contre les inégalités territoriales, sociales et de genre. L'enjeu reste celui d'une insertion sociale et professionnelle réussie pour tous afin de conforter l'égalité des chances.

Les lois et réformes engagées ces dernières années : loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », réforme du lycée général et technologique, transformation de la voie professionnelle, mise en œuvre des heures dédiées… favorisent un accompagnement renforcé et la construction progressive de choix éclairés dans un paysage partenarial redessiné. Les acteurs nationaux et locaux oeuvrent conjointement, chacun dans ses missions respectives, pour favoriser l'accès de tous à une information de qualité et pour élever le niveau de compétences.

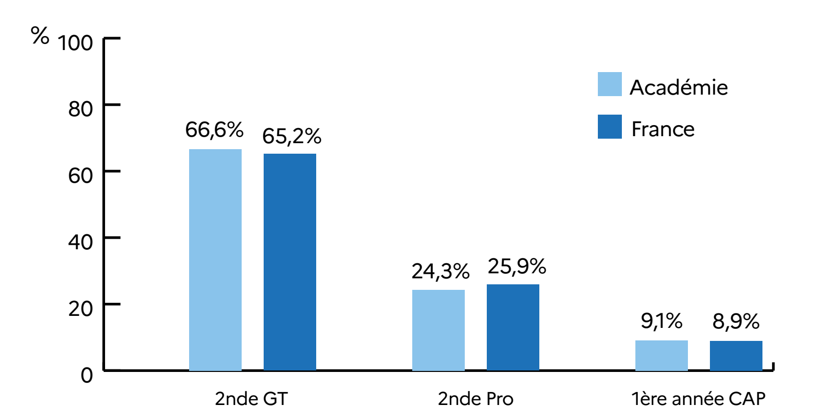
En cohérence avec les axes prioritaires du projet académique, il s'agit de :
- favoriser le continuum pédagogique pour améliorer le parcours de chaque élève et soutenir l'insertion sociale et professionnelle de tous ;
- susciter l'ambition des élèves, notamment l'accès à l'enseignement supérieur.

L'orientation et l'affectation d'un élève s'inscrivent dans un processus continu. Ce dernier s'appuie sur le travail mené par les équipes en établissement auprès de l'élève et se formalise durant la seconde partie de l'année scolaire par la mise en œuvre des procédures d'orientation et d'affectation pour l'entrée au lycée comme pour l'accès en classe de première.

DÉCISIONS D'ORIENTATION POST-3E GÉNÉRALE - RÉPARTITION PAR GENRE - DONNÉES 2022



DÉCISIONS D'ORIENTATION POST-3E GÉNÉRALE - COMPARAISON ACADÉMIE / FRANCE - DONNÉES 2022



ELÉMENTS SUR L'ORIENTATION ET L'AFFECTATION DANS L'ACADÉMIE

Sur 100 filles, 72,4% obtiennent une décision d'orientation vers la 2nde générale et technologique (GT), un peu plus de 20% s'orientent vers le bac pro tandis que 6,4% vont vers le CAP.

La population des filles est moins élevée que celle des garçons mais elles sont plus nombreuses en proportion à s'orienter vers la 2nde GT (72,4%) que les garçons (61%). Plus d'un quart des garçons obtiennent une décision d'orientation vers le bac professionnel.

Dans l'académie d'Aix-Marseille, l'orientation vers la 2nde GT, pour les 3e générales, représente près de 2/3 des décisions d'orientation (66,6 %) en 2022. Ce taux est en baisse par rapport au taux de 2021 (67,5%). Mais il reste légèrement supérieur au taux national (65,2 %). En ce qui concerne la voie professionnelle, le bac professionnel est un peu moins plébiscité dans l'académie (24,3%) par rapport au national (25,9%). Le taux d'orientation vers le CAP est quant à lui légèrement supérieur (9,1% en académie et 8,9% au niveau national).

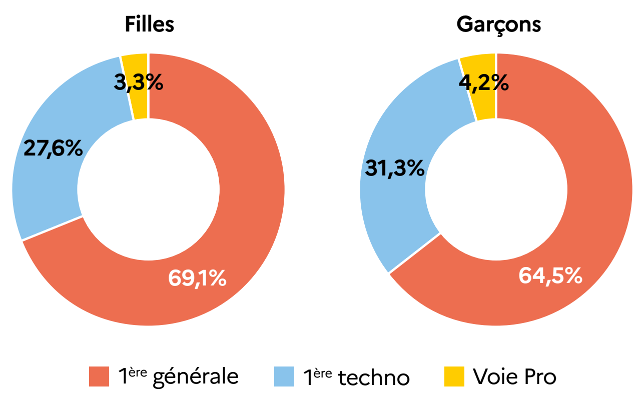
• Orientation fin de seconde générale et technologique

Les filles s'orientent majoritairement en 1ère générale (69,1 %) tout comme les garçons avec 64,5 % des décisions d'orientation. Les taux en 1ères technologiques atteignent plus du quart des décisions d'orientation pour les filles (27,6 %) et pour les garçons (31,3 %).

• Conforter le continuum Bac-3/Bac+3

Au lycée, pour faciliter la transition et améliorer la réussite dans l'enseignement supérieur, l'accompagnement personnalisé s'adresse à tous. L'information sur les contenus des formations, les taux de réussite aux examens, l'existence de passerelles et les débouchés, permet aux futurs étudiants de formaliser un choix réfléchi. Cet accompagnement trouve son aboutissement en classe de terminale avec la plateforme Parcoursup.

DÉCISIONS D'ORIENTATION VERS LA 1ÈRE GÉNÉRALE, LA 1ÈRE TECHNOLOGIQUE ET LA VOIE PROFESSIONNELLE - RÉPARTITION PAR GENRE - DONNÉES 2022



• Les cordées de la réussite

Les cordées de la réussite visent à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier d'égalité des chances. Destinées en priorité aux élèves scolarisés en éducation prioritaire ou en Quartiers prioritaires politique de la ville (QPV), aux collégiens et lycéens de zone rurale et isolée et aux lycéens professionnels et technologiques, elles ont pour objectif de lutter contre l'autocensure, de susciter l'ambition scolaire des élèves par un continuum d'accompagnement de la classe de 4e au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur.

Fondées sur un principe de solidarité entre établissements de l'enseignement secondaire et établissements d'enseignement supérieur (écoles, universités, IUT, établissements de formation professionnelle, etc.) ou lycées avec Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et/ou Sections de techniciens supérieurs (STS), les cordées de la réussite proposent un accompagnement continu et progressif, en amont des choix d'orientation, pour permettre à chacun d'élaborer son projet personnel d'orientation quel que soit le parcours envisagé : poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ou insertion professionnelle. Les projets retenus mettent en œuvre des projets d'accompagnement très diversifiés avec de multiples partenariats, issus d'une co-construction entre la tête de cordée et les établissements sources.

Les Cordées de la réussite sont pilotées par les ministères en charge de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et par la collectivité régionale. En 2022-2023, sont recensées dans l'académie 27 cordées avec un réseau composé de 16 établissements d'enseignement supérieur « tête de cordées » et 110 établissements sources du secondaire (collèges et lycées), avec un prévisionnel de 6 500 élèves encordés.

PLUS D'INFO

VERS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : LA PROCÉDURE PARCOURSUP

Les élèves de terminale, les étudiants en réorientation, ou tout candidat intéressé par une première année de premier cycle dans l'enseignement supérieur (Licence, BUT, BTS, CPGE, IFSI, école post-bac) sont invités à formuler des vœux d'orientation via la plateforme Parcoursup, qui regroupe les formations sous statut scolaire ou en apprentissage proposées dans les 18 régions académiques.
La procédure suit un calendrier précis : recensement des formations, constitution d'un dossier unique, saisie puis confirmation des vœux, traitement des candidatures, phase d'admission avec propositions des établissements et réponses des élèves, procédure complémentaire sur places vacantes.
La commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) formule des propositions de formation aux candidats sans solution.

CHIFFRES CLÉS 2022

39 472 CANDIDATS toutes origines ont formulé au moins un vœu DONT 25 933 TERMINALES (65,7 %)

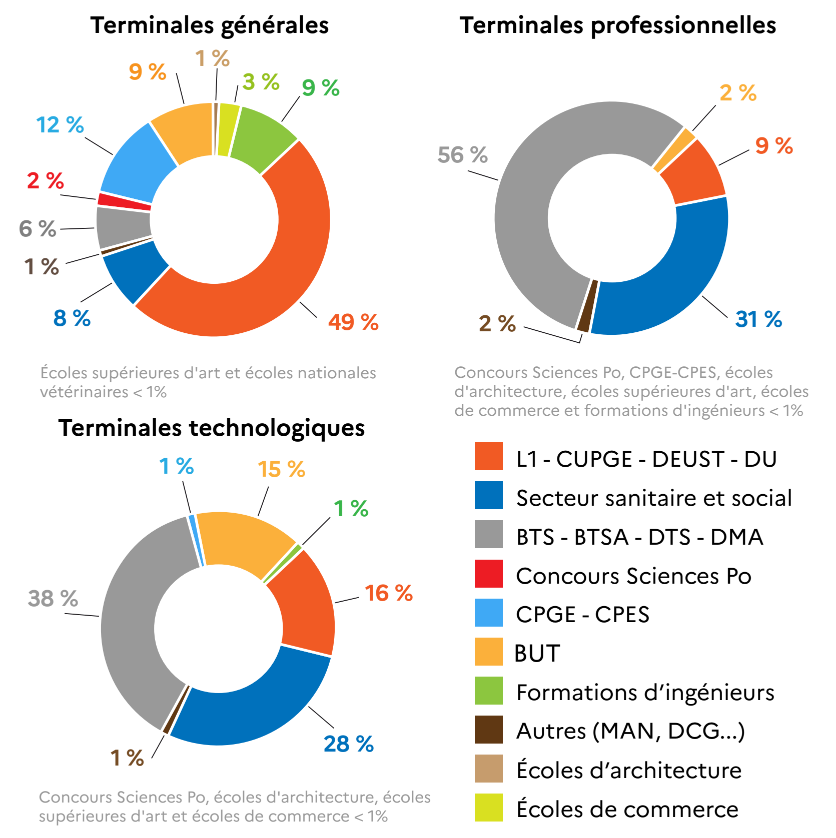
61,9 % DE BACHELIERS GÉNÉRAUX

21,6 % DE BACHELIERS TECHNOLOGIQUES

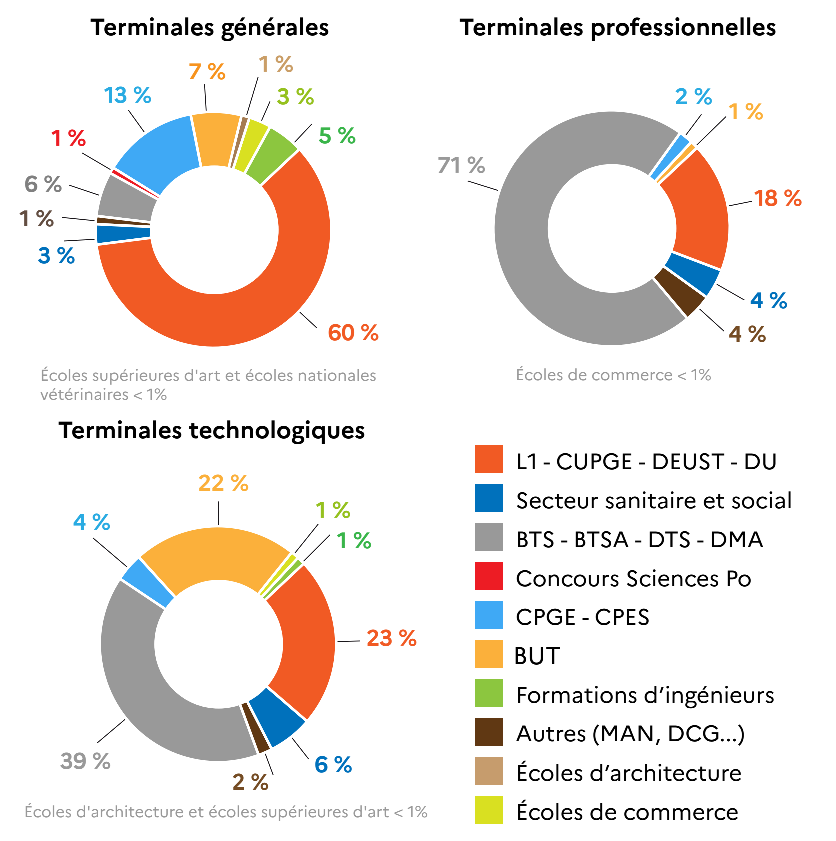
16,6 % DE BACHELIERS PROFESSIONNELS

556 984 NOMBRE TOTAL DES VŒUX

RÉPARTITION DES VŒUX CONFIRMÉS DES TERMINALES DE L'ACADÉMIE EN 2022 - PAR TYPE DE BAC ET GRANDS GROUPES DE FORMATIONS



RÉPARTITION DES PROPOSITIONS ACCEPTÉES DES TERMINALES DE L'ACADÉMIE EN 2022 - PAR TYPE DE BAC ET GRANDS GROUPES DE FORMATIONS

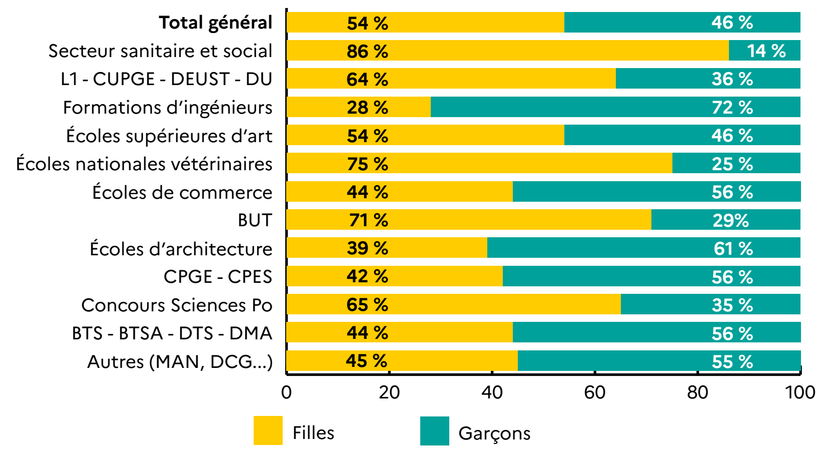


En 2022, les bacheliers de la voie générale acceptent majoritairement des formations à l'université (+1 point par rapport à 2021).
Les bacheliers des voies technologique et professionnelle acceptent majoritairement des formations courtes à bac +2, cela représente respectivement 71 % et 39 % pour le BTS (70 % et 40 % en 2020).
La part des propositions acceptées par les bacheliers de la voie technologique en BUT représente 22 % (-1 point par rapport à 2021).

?? LES SIGLES

BTS : Brevet de Technicien Supérieur
BTSA : Brevet de Technicien Supérieur Agricole
BUT : Bachelor Universitaire de Technologie
CPES : Classes Préparatoires aux Études Supérieures
CPES : Cycle pluridisciplinaire d'études supérieures (cursus spécifique en 3 ans)
CPGE : Classes Préparatoires aux Grandes Écoles
CUPGE : Cycles Universitaires Préparatoires aux Grandes Écoles
DCG : Diplôme de Comptabilité et de Gestion
DEUST : Diplôme d'Études Universitaires Scientifiques et Techniques
DMA : Diplôme des Métiers d'Arts
DTS : Diplôme de Technicien Supérieur
DU : Diplôme Universitaire
FCIL : Formation Complémentaire d'Initiative Locale
FSS : Formation Supérieure de Spécialisation (diplôme universitaire)
L1 : Licence 1ère année
MAN : Mise à niveau
MC : Mention Complémentaire

RÉPARTITION DES ADMISSIONS ENTRE LES FILLES ET LES GARÇONS DANS LES DIFFÉRENTES FILIÈRES EN 2022



En 2022, la majorité des étudiants admis à l'université restent les filles (+1 point par rapport à 2021), il en est de même pour les Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI).
Les garçons restent majoritaires dans les autres filières sélectives à l'exception des écoles d'art, d'architecture, vétérinaire et Sciences Politiques.

DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE À LA COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE POUR RÉDUIRE LE DÉCROCHAGE

La lutte contre le décrochage scolaire constitue une priorité forte du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.
Les acteurs de l'écosystème éducatif doivent œuvrer en coopération afin de prévenir le décrochage, lutter contre l'abandon scolaire et faciliter le retour en formation des jeunes ayant déjà décroché.
Le projet académique porte l'objectif ambitieux de développer la persévérance scolaire au bénéfice de chaque jeune considéré comme premier acteur de sa réussite.
L'académie s'appuie sur les réseaux Fo QualE (Formation, Qualification, Emploi) qui sont l'instrument de pilotage d'une politique territoriale contextualisée, intégrée et collaborative de la lutte contre le décrochage scolaire.
La coopération partenariale s'exprime également au sein des 15 Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) rénovées.
La coordination partagée, la mutualisation des pratiques entre PSAD, la formalisation du réseau partenarial territorial contribuent à améliorer et structurer l'efficience des offres de retour en formation proposables à chaque jeune de plus de 16 ans repéré sans solution.

LA MISSION DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE (MLDS)

Au cœur des principes partagés de la prévention de l'abandon scolaire précoce, de la sécurisation des parcours et la facilitation de l'accès au diplôme et à la qualification des jeunes, les 50 personnels de la MLDS jouent un rôle central. L'expertise et les actions de la MLDS constituent une réponse forte à la poursuite de parcours et à l'Obligation de Formation (depuis septembre 2020). Elle permet à de nombreux jeunes décrocheurs de se maintenir ou se réinscrire dans un parcours de formation.
En réseaux FoQualE, elle développe une activité de conseil, d'expertise et d'ingénierie de formation. Elle contribue aux analyses de territoire et collabore à la mise en place et au suivi des actions de formation, des parcours et accompagnement individualisés, en lien avec tous les partenaires inter-institutionnel. Elle est de fait un partenaire privilégié dans le cadre de la PSAD rénovée.

- **Axes renforcés : Prévention universelle, ciblée et intervention**

En Établissement public local d'enseignement (EPLE), au service des élèves et en collaboration avec les équipes éducatives : déploiement d'actions autour de la prévention afin d'accentuer la diminution du « flux sortant ».

CHIFFRES CLÉS

2 908
ÉLÈVES OU JEUNES SANS SOLUTION ACCOMPAGNÉS PAR LA MLDS en 2021-2022

(dont **465** jeunes décrocheurs accompagnés dans un **DISPOSITIF DE REMÉDIATION MLDS)**

63 % en **MAINTIEN OU POURSUITE DE FORMATION**
sous statut scolaire ou d'apprenti

13 % en accompagnement vers **PARTENAIRE PSAD**

10 %
en **RECHERCHE DE SOLUTION**
au 1er septembre 2022

14 % AUTRES :
emploi, service civique...

« DEVOIRS FAITS »



Avec « Devoirs faits », chaque collégien volontaire peut bénéficier gratuitement d'un temps d'étude accompagné, en dehors des heures de classe, pour réaliser ses devoirs. Il peut travailler individuellement, au calme, pour faire des exercices, répéter ses leçons ou exercer sa mémoire et son sens de l'analyse, avec la possibilité d'être aidé quand il en a besoin.

L'académie d'Aix-Marseille est pleinement engagée dans ce dispositif.

Pour l'année civile 2023, l'académie dispose de 137 149 HSE (heures supplémentaires effectives) pour « Devoirs faits ». Ce chiffre ne comprend pas les HSE dont bénéficie l'académie au titre des CLA (contrats locaux d'accompagnement), au nombre de 4 452 HSE pour l'année scolaire 2022-2023.

À l'automne 2022, 29,2 % des élèves ont pu bénéficier de « Devoirs faits » (35,2 % des élèves en éducation prioritaire). Depuis l'automne 2021, dans le public, on constate une légère croissance de la part d'élèves bénéficiaires (+ 28,8 %).

Depuis septembre 2023, le dispositif « Devoirs faits » est rendu obligatoire pour les élèves de 6e afin de leur donner davantage d'autonomie et ainsi réduire les inégalités devant les apprentissages.

PLUS D'INFO

RETROUVEZ PLUS D'INFO SUR LE DISPOSITIF « DEVOIRS FAITS » SUR LE LIEN SUIVANT :

www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10655369/fr/accueil

Pourcentage d'élèves bénéficiant du dispositif « Devoirs faits » dans l'académie d'Aix-Marseille en 2022 par niveau d'enseignement

	Public	Privé sous contrat	Académie
6e	46,3%	24,8%	**43,7%**
5e	28,9%	18,4%	**27,6%**
4e	21,7%	16,3%	**21,1%**
3e	25,2%	20,4%	**24,6%**
Total	**30,5%**	**20,0%**	**29,2%**

Sources : enquête "devoirs faits" d'octobre 2022 (Orquestra) - Données DBAD Bureau expertise & appui aux réformes

LES VACANCES APPRENANTES

L'opération Vacances apprenantes repose sur plusieurs dispositifs allant de l'École ouverte à des séjours en colonies de vacances.

LE DISPOSITIF ÉCOLE OUVERTE

Il permet d'accueillir, dans les écoles ou les établissements, des jeunes qui ne quittent pas leur lieu de résidence, pour leur proposer un programme équilibré associant renforcement scolaire et activités sportives et culturelles au sens large.
Il répond à cinq enjeux :
- proposer en matinée des activités visant à renforcer les compétences scolaires des élèves, notamment dans l'acquisition des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter et respecter autrui ;
- proposer l'après-midi des activités culturelles, sportives et de découverte de la nature, en lien avec les enjeux contemporains climatiques et de biodiversité ;
- offrir des temps d'actions collectives partagées pour renouer des liens sociaux ;
- intensifier l'articulation avec les associations complémentaires de l'école, les partenaires jeunesse et sport, les centres de loisirs, mini-séjours et colonies de vacances pour donner une ambition collective à cette période de l'été ;
- renforcer le lien avec les familles. « École ouverte » doit aussi être l'occasion de les rassurer et de les accompagner dans le suivi du projet scolaire de leur enfant.

Durant l'été 2023, parmi les dispositifs « École ouverte », on a pu noter les projets suivants :

• **École ouverte buissonnière : des séjours en zone rurale du CP à la terminale**
Afin de sensibiliser les élèves au développement durable, des séjours en zones rurales ont été organisés à la campagne ou en zone littorale pour découvrir la nature et le patrimoine local, ou en mini-camps sous tente avec son école ou son établissement.
Ces séjours étaient aussi l'occasion pour les élèves d'être confrontés à des conditions de vie les amenant à des prises de responsabilité favorables à une plus grande autonomie.



• **L'Été du pro : l'École ouverte pour les lycées professionnels**
Les élèves des lycées professionnels sont un public à privilégier afin de renforcer leurs compétences professionnelles et/ou générales. Un travail particulier sur l'insertion professionnelle pourra notamment être conduit.

ÉCOLE OUVERTE DANS L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Ce sont près de 7900 élèves de l'académie qui ont bénéficié du dispositif école ouverte pendant l'été 2023.

75 écoles ont organisé des projets « École ouverte » en juillet et en août 2023. 8 écoles ont proposé des séjours « buissonniers ».
Au total, plus de 4500 écoliers ont bénéficié de ce dispositif.

Dans les collèges et les lycées, 76 sessions de vacances apprenantes ont été mises en œuvre au profit de 3000 collégiens et lycéens. 230 élèves sont partis en séjours buissonniers (9 établissements participants).

Une attention particulière a été portée aux établissements situés en éducation prioritaire ou dans les Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ainsi que pour les lycées professionnels (dispositif École ouverte « l'Été du pro »).

LES STAGES DE RÉUSSITE

Basés sur le volontariat, ils sont proposés aux écoliers, collégiens et lycéens les plus en difficulté, afin de consolider leurs acquis fondamentaux et de combler d'éventuelles lacunes par un travail en petit effectif. Ils se déploient en particulier dans les territoires les plus en difficulté.

LES COLONIES APPRENANTES

Afin d'offrir des vacances au plus grand nombre d'enfants, l'opération « Colos apprenantes » a été reconduite à l'été 2023 pour la 4e année consécutive.

Les « Colos apprenantes » visent à démocratiser l'accès des enfants à une offre de séjours de qualité. Les mineurs éligibles bénéficient de la prise en charge du coût du séjour à hauteur de 500 € par semaine.

Labellisés par l'État, ces séjours ouverts à toutes les familles offrent des activités ludiques et pédagogiques qui permettent aux enfants de renforcer savoirs et compétences dans la perspective de la rentrée prochaine.

L'ACCUEIL DES ÉLÈVES ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVÉS (EANA)

L'accès à la scolarité pour les enfants allophones nouvellement arrivés (EANA) constitue un enjeu fondamental de leur intégration au sein de la société française. L'objectif est de permettre à ces élèves d'acquérir le plus rapidement possible un usage de la langue française compatible avec les exigences des apprentissages en milieu scolaire.

Le Centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes ou de voyageurs (CASNAV) est la structure d'expertise auprès du recteur et des directeurs académiques. Elle joue un rôle essentiel à chaque étape de la scolarisation des EANA et des Enfants de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) à travers ses missions :

- coopération et médiation entre les services académiques et départementaux, les communes, les services sociaux les associations et les familles ;
- expertise pédagogique ;
- centre de ressources et de formation.

La scolarisation de ces élèves à besoins éducatifs particuliers relève du droit commun et de l'obligation scolaire et répond à la nécessité de promouvoir une École inclusive pour tous les enfants.

ACCUEIL ET SCOLARISATION DES ÉLÈVES UKRAINIENS DANS L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

L'académie d'Aix-Marseille a mis en place une cellule dédiée visant à faciliter la scolarisation des élèves ukrainiens et le traitement en première instance des demandes du grand public pour toutes les questions relatives à la scolarisation de ces enfants réfugiés.

Nombre d'élèves réfugiés ukrainiens inscrits pour la rentrée scolaire 2022-2023					
	Alpes-de-Haute-Provence	**Hautes-Alpes**	**Bouches-du-Rhône**	**Vaucluse**	**Total académie**
Écoles maternelles	22	13	62	33	**130**
Écoles élémentaires	61	36	190	101	**388**
Total écoles	**83**	**49**	**252**	**134**	**518**
Collèges	**40**	**30**	**168**	**82**	**320**
Lycées GT	-	9	75	-	**84**
Lycées pro	-	2	5	-	**7**
Lycées filère non connue	15	-	-	60	**75**
Total lycées	**15**	**11**	**80**	**60**	**166**
Total tous niveaux	**138**	**90**	**500**	**276**	**1 004**

Données au 7 février 2023

PLUS D'INFO

VOUS POUVEZ CONTACTER LA CELLULE ACADÉMIQUE DÉDIÉE À LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES UKRAINIENS :

PAR MAIL
cellule.ukraine@ac-aix-marseille.fr
PAR TÉLÉPHONE
04 91 99 68 20

Évolution du nombre d'Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) dans le premier et le second degrés										
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	**2022-2023**
Dispositifs du premier degré	62	74	76	84	86	90	95	95	100	**102**
Dispositifs du second degré	46	53	60	67	67	68	75	80	80	**84**
Modules d'accueil temporaire	8	5	5	5	5	5	5	6	6	**6**

Évolution académique du nombre d'élèves allophones nouvellement arrivés										
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022*	**Avril 2023***
Premier degré	954	1 137	1 475	2 027	1 975	1 995	1 324	1 413	1 940	**2 281**
Second degré	990	1 039	1 086	1 911	2 170	2 203	2 036	1 673	2 084	**1 819**
Total	**1 944**	**2 176**	**2 561**	**3 938**	**4 145**	**4 198**	**3 360**	**3 086**	**4 024**	**4 100**

* Ces chiffres n'incluent pas la scolarisation des enfants des familles de déplacés ukrainiens.

LES INTERNATS D'EXCELLENCE



Le label « Internat d'excellence » est créé pour encourager et développer la politique de revitalisation de l'internat.

Levier de justice sociale et de dynamisme des territoires, l'internat d'excellence est bien plus qu'une solution d'hébergement. C'est un projet pédagogique avec un mode de fonctionnement adapté aux besoins des élèves et de leurs familles qui offre aux collégiens et lycéens une mobilité pour suivre des formations spécifiques, dans un cadre d'études favorable, permettant de bénéficier d'activités culturelles et sportives.

Trois options sont distinguées au sein de ce label :
- résidences thématiques ;
- internats d'excellence ;
- internats du pro.

Le cahier des charges définit les critères d'évaluation et de labellisation des projets d'internat du XXIe siècle, propose des exemples d'actions et de partenariats pour chacune des trois options du label, précise le processus de labellisation et les modalités de candidature et fixe les conditions de sélection des demandes de cofinancement du Plan de relance pour les internats d'excellence.

11 établissements de l'académie sont labellisés internat d'excellence :
- dans les Alpes-de-Haute-Provence : la cité scolaire André Honnorat de Barcelonnette et le lycée Pierre-Gilles de Gennes de Digne-les-Bains.
- dans les Hautes-Alpes : le collège Les Hautes Vallées de Guillestre, la cité scolaire Honoré Romane d'Embrun et le lycée professionnel Sévigné de Gap.
- dans les Bouches-du-Rhône : le lycée Latécoère d'Istres, le lycée professionnel Les Alpilles de Miramas, le lycée polyvalent Marseilleveyre de Marseille et le collège Van Gogh d'Arles.
- dans le Vaucluse : le lycée polyvalent Victor Hugo de Carpentras et le lycée polyvalent de l'Arc d'Orange.

PLUS D'INFO

LES INTERNATS D'EXCELLENCE DANS L'ACADÉMIE :

www.ac-aix-marseille.fr
Accueil > Politique éducative > La réussite de tous les élèves > Les internats d'excellence

LE LIEN ÉDUCATION-ÉCONOMIE

Le lien éducation-économie se développe par la mise en œuvre de partenariats avec les acteurs économiques (branches professionnelles, opérateurs de compétences, entreprises, associations...).

Cette démarche contribue à :
- valoriser la voie professionnelle ;
- lutter contre le décrochage scolaire ;
- favoriser l'égalité des chances pour les jeunes et les élèves en situation de handicap ;
- développer l'esprit d'entreprendre ;
- promouvoir l'égalité filles-garçons ;
- favoriser l'insertion professionnelle des jeunes ;
- répondre aux besoins en compétences exprimés par le monde économique.

En 2022-2023, l'académie a poursuivi le développement des dispositifs existants, dont les semaines nationales thématiques, le « Festival des mini-entreprises-EPA », le « Challenge Énergie Mixte », le concours « Féminisons les métiers de l'aéronautique », mobilisant notamment des Ingénieurs pour l'école (IPE). L'académie a renouvelé par ailleurs sa participation au dispositif national expérimental « AvenirPro » soutenu par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion.

De nouvelles actions innovantes : « forindustrie », jeux immersifs qui permettent à une classe de plonger au cœur de l'industrie et découvrir les différents métiers, « Clash tes stéréotypes » qui permet aux élèves de découvrir tous les métiers d'une entreprise et d'en déconstruire les préjugés...

L'académie s'est aussi engagée dans l'expérimentation nationale « découverte des métiers » exposée dans la lettre du 16 septembre 2022 de la DGESCO, au sein des collèges volontaires dès la classe de 5e.

EN 2023-2024, L'ACCENT SERA MIS SUR :

➜ **Le déploiement des 10 Regroupements territoriaux éducation-économie (RTEE).**

➜ **La promotion de l'égalité filles-garçons.** Des challenges à destination des filles sont organisés afin de développer leur ambition en direction de métiers d'avenir : Féminisons les métiers de l'aéronautique, Energie Mixte, Wifilles, Féminisons les métiers de l'électronique.

➜ **L'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap.** Comme pour tous les élèves, il appartient à l'Éducation nationale d'organiser le suivi des jeunes qui ont fait le choix de l'insertion professionnelle et de les accompagner dans leur démarche en s'appuyant sur des partenariats variés avec les acteurs du monde économique.
La Plateforme d'accompagnement à la formation et à l'insertion professionnelle (Pafip), implantée dans l'Établissement régional d'enseignement adapté (EREA) Aragon aux Pennes-Mirabeau accompagne les jeunes en situation de handicap du collège au Bac+2. Des relais se mettent en place dans chacun des départements depuis la rentrée 2020 et des Ingénieurs pour l'École complètent l'action de la coordonnatrice.

Dispositif d'accompagnement des élèves en situation de handicap dans leurs premières démarches d'insertion professionnelle en milieu ordinaire de travail, cette plateforme propose aux jeunes un accompagnement personnalisé vers l'emploi direct ou vers l'apprentissage, y compris dans le secteur public. Elle axe son action autour de la montée en qualification et en employabilité des élèves en situation de handicap, grâce à divers coopérations institutionnelles et partenariats du monde économique.

La Pafip développe des réseaux d'entreprises et de collectivités de proximité susceptibles de favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et de fluidifier leurs parcours professionnels. Elle propose des actions de découverte du monde économique et professionnel dans le cadre du parcours Avenir : Voyage au cœur de l'entreprise (Vacle), Mentorat au cœur de l'entreprise (Macle), Préparation à l'entretien de recrutement (PER), visites d'entreprises, participation active au Duo Day...

PLUS D'INFO

MISSION DE RÉGION ACADÉMIQUE POUR LES ÉLÈVES À BESOIN ÉDUCATIFS PARTICULIERS (MIRAEP) :

ce.pafip@ac-aix-marseille.fr
06 14 10 78 52

➜ **Le pilotage et l'appui au développement des campus des métiers et des qualifications** afin d'adapter l'offre de formation professionnelle aux dynamiques économiques et favoriser ainsi l'insertion professionnelle des jeunes.

➜ **Les missions du Comité régional éducation-économie (CREE),** instance de concertation avec les partenaires professionnels pour mener une réflexion prospective au regard des priorités de l'Éducation nationale et des besoins exprimés par l'environnement économique. Des conventions régionales et académiques cadrent la mise en œuvre des dispositifs.

➜ Le développement de stages en entreprise au lycée général et technologique (LGT), ainsi que la mise en œuvre de dispositifs favorisant les séquences d'observation en milieu professionnel des collégiens de l'éducation prioritaire.

➜ L'acculturation des enseignants de disciplines générales au monde économique.

➜ Le développement de championnats, concours et challenges spécifiques visant à sensibiliser les jeunes à la mixité, l'entrepreneuriat...

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

L'objectif de l'Éducation artistique et culturelle (EAC) est que tous les élèves, dès la maternelle, bénéficient d'actions artistiques, culturelles et scientifiques de qualité à travers un Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) cohérent et fertile, porté par les enseignants de tous les niveaux et de toutes les disciplines.

L'EAC permet à chaque élève de développer sa sensibilité, sa créativité et son esprit critique. Elle renforce l'esprit collectif, apaise le climat scolaire et favorise la réussite éducative. Elle concerne 8 domaines (arts visuels et patrimoine, cinéma et audiovisuel, culture scientifique, histoire et mémoire, éducation aux médias et à l'information, livre et lecture, musique, spectacle vivant) et repose sur 3 piliers :
- l'acquisition de connaissance ;
- la pratique artistique et scientifique ;
- la rencontre avec les œuvres, les lieux culturels, les artistes et les professionnels.

UN PILOTAGE ACADÉMIQUE STRUCTURÉ

La mise en oeuvre territoriale de cette politique, définie au niveau national comme une priorité, est confiée à la Délégation académique à l'action culturelle (DAAC), constituée d'une déléguée, de 10 conseillers spécialisés, de 4 conseillers départementaux et de 64 professeurs relais. Sont étroitement associés à ce pilotage, outre les inspecteurs des premier et second degrés :
- le Correspondant académique pour les sciences et technologies (CAST) ;
- le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI) ;
- le Référent académique mémoire et citoyenneté.

DES PARTENARIATS LOCAUX POUR MENER DES PROJETS AVEC LES ÉLÈVES

L'académie d'Aix-Marseille peut compter sur de nombreux partenariats actifs pour proposer chaque année plus d'une centaine de projets aux élèves : conventions avec la Direction régionale des affaires culturelles (ministère de la culture), avec les collectivités territoriales, et avec les structures culturelles.

DES FORMATIONS POUR STIMULER LA PEDAGOGIE DE PROJET

Dans le cadre du Plan académique de formation, la DAAC organise chaque année plus de 80 formations destinées à encourager la pédagogie de projet. Le contenu de ces formations est pensé avec les partenaires, et les stages ont lieu au sein même des structures culturelles. La DAAC est également chargée de former les référents culture des collèges et des lycées.

DES MOYENS POUR SOUTENIR LES PROJETS : LE PASS CULTURE

Le pass Culture se compose de deux déclinaisons : une part individuelle pour les jeunes de 15 à 18 ans, et une part collective pour la mise en place de projets au sein des établissements scolaires du second degré. Plus de 4,3 millions d'euros ont été mis à disposition des collèges et lycées de notre académie en 2022-2023 au titre de la part collective. Ce levier financier est mobilisable dans ADAGE, application nationale dédiée à la généralisation de l'EAC, qui permet aussi de recenser, piloter et valoriser le volet culturel des écoles, collèges et lycées, de répondre aux divers appels à projets, de s'inscrire aux projets annuels de la DAAC, de rechercher des partenaires culturels de proximité et d'éditer le PEAC des élèves.



DES PROFESSEURS-RELAIS EAC POUR ACCOMPAGNER LES ENSEIGNANTS

La DAAC anime un réseau important de professeurs-relais, personnes ressources en EAC chargés d'accompagner les enseignants dans leurs projets et de faire le lien entre les écoles, collèges et lycées et les structures culturelles du territoire. Ils assurent des missions de communication, de formation, de production de ressources et d'expertise.

LES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES FACULTATIFS OU DE SPÉCIALITÉ

Les élèves de seconde (en voie générale et technologique) peuvent être formés dans les domaines artistiques par le biais d'enseignements optionnels : histoire des arts, théâtre, cinéma-audiovisuel, danse, musique, arts plastiques, arts du cirque. Les élèves de première ont la possibilité de choisir une spécialité artistique qu'ils présenteront au baccalauréat (4h en première, 6h en terminale).

Effectifs d'élèves en option arts dans l'enseignement public en 2022-2023

	Seconde générale et technologique		Première générale et technologique			Terminale générale et technologique		
	Facultative	Total	Facultative	Obligatoire	Total	Facultative	Obligatoire	Total
Arts plastiques	665	**665**	246	629	**875**	262	430	**692**
Cinéma Audiovisuel	403	**403**	110	503	**613**	83	317	**400**
Danse	94	**94**	56	48	**104**	44	30	**74**
Histoire des Arts	208	**208**	63	270	**333**	92	151	**243**
Musique	154	**154**	78	53	**131**	87	42	**129**
Théâtre	328	**328**	242	123	**365**	181	84	**265**
Total général	**1 852**	**1 852**	**795**	**1 626**	**2 421**	**749**	**1 054**	**1 803**

Source : DEPP

L'OUVERTURE À L'INTERNATIONAL ET L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES



De la même façon qu'il est essentiel d'apprendre à lire, écrire, compter et respecter autrui, il est essentiel d'apprendre le monde. L'apprendre, c'est non seulement apprendre plus, mais apprendre mieux, parce que l'international est l'espace où l'on sort des murs, l'espace où l'on se grandit, où l'on veut montrer le meilleur de soi-même. C'est un espace de la réussite. Pour chaque élève dans son parcours. Pour chaque enseignant ou cadre dans sa carrière. Pour chaque établissement dans son projet. Pour chaque territoire dans son attractivité.

LA POLITIQUE ACADÉMIQUE D'OUVERTURE À L'INTERNATIONAL

La Direction régionale académique des relations européennes, internationales et de la coopération (DRAREIC) travaille pour faire de l'international une culture partagée, afin que chacun puisse en bénéficier pour élargir son parcours vers la réussite.

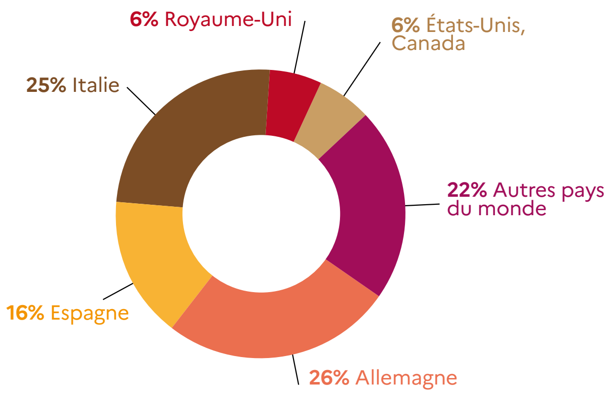
Pour ce faire, la région académique s'est dotée de liens avec un vaste réseau de partenaires européens et internationaux avec lesquels elle construit des programmes de coopération dans de multiples champs de l'éducation. Ces coopérations nous permettent de renforcer nos pédagogies, de stimuler nos élèves qui découvrent d'autres environnements et nos enseignants qui tissent des liens avec d'autres confrères et partagent leur passion d'enseigner et faire grandir par la connaissance.

Grâce aux financements du programme Erasmus+, nous parvenons à rendre cette ouverture au monde, accessible à un nombre toujours plus élevé d'élèves qui, le plus souvent, n'ont pas les moyens de voyager, ni ne savent se l'autoriser. Nous le rendons possible d'abord dans leur premier horizon d'avenir, l'Europe. Toutes les catégories d'apprenants, y compris les maternelles, peuvent profiter d'Erasmus.

L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES

- Une politique pour les langues portée par un collectif d'acteurs qui travaillent ensemble à faire des langues un levier de réussite pour tous les élèves, à toutes les échelles : académique, départementale, locale et dans une dynamique inter-degrés.
- Une carte des langues dont les axes prioritaires sont la diversité linguistique, l'équilibre de l'offre sur l'ensemble du territoire et la continuité du parcours linguistique et culturel de l'élève.
- Une réelle diversité de l'offre linguistique avec 12 langues vivantes étrangères enseignées sur le territoire de l'académie : allemand, anglais, arabe, arménien, chinois, coréen, espagnol, hébreu, italien, japonais, portugais et russe. 3 langues vivantes régionales sont également proposées sur notre territoire : le provençal, le corse et le catalan. Une logique de pôles linguistiques autour des langues à faible diffusion se construit afin de sécuriser le parcours de l'élève.

APPARIEMENTS ACTIFS D'ÉTABLISSEMENTS DANS L'ACADÉMIE EN 2022-2023

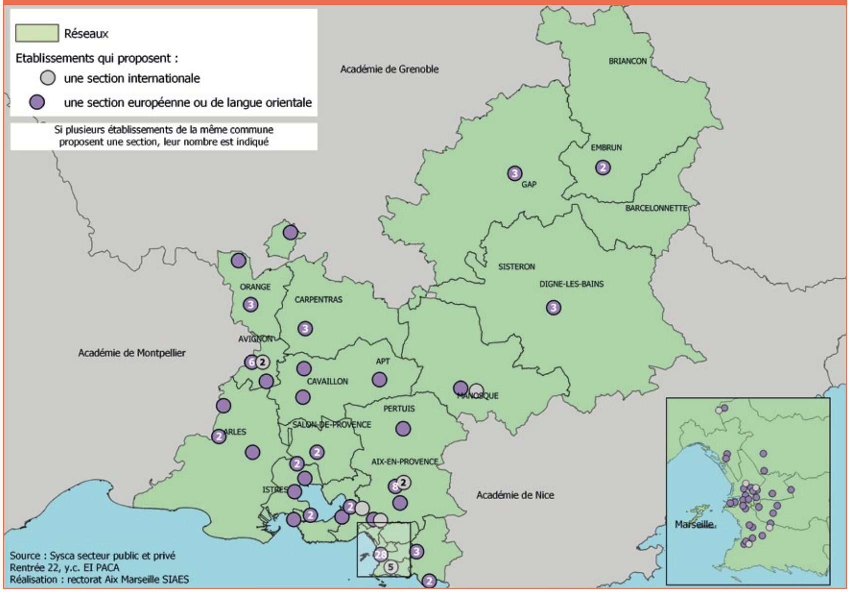


• Une offre de dispositifs linguistiques riche et variée

La stratégie académique repose sur une diversité des dispositifs de renforcement linguistique et d'ouverture à l'international sur l'ensemble du territoire avec :

- des Sections européennes et de langues orientales (SELO) qui proposent un renforcement linguistique et culturel avec notamment un enseignement de certaines disciplines dans la langue de la section (Discipline non linguistique [DNL]) au lycée ;
- des sections internationales pour lesquelles le volume horaire d'enseignement dans la langue de la section est plus important que dans les sections européennes, pour permettre une pratique approfondie de la langue étrangère. L'équipe pédagogique est constituée d'enseignants français et étrangers. Ces sections préparent à l'obtention du DNB à option internationale (DNBI) et du Bac français international (BFI). À la rentrée 2023, l'offre s'enrichit avec l'ouverture de deux nouvelles sections internationales à Vitrolles au lycée Pierre Mendès France (section espagnole) et à Aubagne au lycée Joliot Curie (section allemande) ;
- des sections binationales qui offrent la possibilité aux lycéens français de renforcer leurs compétences en langue allemande, espagnole ou italienne. Elles préparent à un double diplôme, le baccalauréat français et le diplôme équivalent dans le pays dont la langue est étudiée, l'Allemagne (Abibac), l'Espagne (Bachibac), l'Italie (Esabac). Une nouvelle section binationale s'ouvre à Marseille au lycée Saint-Exupéry (section italienne) ;

SECTIONS EUROPÉENNES OU DE LANGUE ORIENTALE ET INTERNATIONALES DANS LE 2ND DEGRÉ (PUBLIC ET PRIVÉ SC)



- des sections bilangues qui permettent aux élèves qui ont commencé une langue autre que l'anglais dans le primaire de la poursuivre sans interruption au collège dès la sixième. La diversification linguistique est ainsi préservée par la présence de ces dispositifs bilangues ;
- l'enseignement facultatif de Langues et cultures européennes (LCE) proposé à partir de la classe de cinquième et qui permet aux élèves qui le souhaitent de renforcer leurs compétences linguistiques, culturelles et citoyennes en langue vivante ;
- des dispositifs Enseignement d'une matière intégré en langue étrangère (EMILE) en collège dans la continuité des parcours bilingues et d'immersion proposés dans le premier degré.

En phase avec la mise en œuvre du Plan national langues vivantes, l'accent est mis sur l'apprentissage précoce et régulier des langues vivantes, l'enseignement des disciplines en langue vivante (déploiement du programme EDIL [Enseignement des disciplines par l'intégration d'une langue] pensé dans une logique inter-degrés avec les écoles élémentaires et les collèges, accroissement des SELO et de l'enseignement de DNL hors SELO en lycée), le développement des enseignements internationaux et le renforcement des mobilités.

ZOOM SUR... LES ÉCOLES INTERNATIONALES

• L'EIPACA

L'école internationale (EIPACA) scolarise principalement, dans un programme d'enseignement bilingue, des enfants issus des familles du projet ITER ainsi que de nombreux élèves locaux de nationalités européennes et extra-européennes.

Le dispositif d'enseignement va de la maternelle au baccalauréat (une école primaire, un collège et un lycée).

6 sections linguistiques sont proposées : anglais, allemand, espagnol, italien, chinois et japonais.

Par ailleurs, l'école internationale comprend également une école européenne (langue 1 anglais, langue 2 français). Accessible dès le niveau du collège, les élèves peuvent y suivre un enseignement anglophone européen dans lequel les cours sont dispensés à 80 % en anglais et 20 % en français.

Un vaste éventail de langues vivantes est offert : français langue étrangère, anglais, allemand, espagnol, italien, chinois, japonais, russe, hindi et coréen.

À la rentrée 2023, l'effectif prévisionnel tous niveaux est de 890 élèves.

• LA CITÉ INTERNATIONALE JACQUES CHIRAC, À MARSEILLE

La cité scolaire internationale ouvrira à la rentrée 2024 à Marseille, dans le quartier d'Arenc. Elle accueillera 2 200 élèves et bénéficiera d'un internat de 200 places.

Cette école offrira des enseignements internationaux, de la maternelle à la terminale, dans 5 langues différentes : l'allemand, l'anglais, l'arabe, le chinois et l'espagnol.

Le bâtiment répondra à de hautes exigences en termes d'innovation et d'environnement. Les architectes du Mucem, Roland Carta et Rudy Ricciotti, ont été choisis pour réaliser cette structure unique.

LA PRATIQUE SPORTIVE À L'ÉCOLE



L'OFFRE DE FORMATION EN ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE DANS LE 2ND DEGRÉ

Dans tous les types d'établissements, l'Éducation physique et sportive (EPS) propose un enseignement obligatoire pour tous les élèves. Des cursus de formations particulières peuvent être également choisis par des élèves volontaires : enseignement de spécialité Éducation physique, pratiques et cultures sportives (EPPCS), Mention complémentaire Animation-gestion de projets dans le secteur sportif (AG2S), ou des dispositifs de pratiques complémentaires : enseignement ou unité facultative optionnelle, Sections sportives scolaires (SSS), Sections d'excellence sportive (SES).

À la rentrée 2023, 10 lycées répartis sur l'ensemble du territoire, proposent un enseignement de spécialité Éducation physique, pratiques et cultures sportives (EPPCS) en classe de première (4h), puis en terminale à la rentrée suivante (6h) pour les élèves de la voie générale. Cet enseignement propose des approfondissements des pratiques d'activités physiques, sportives et artistiques. L'ensemble de ces expériences constitue une occasion pour les élèves de développer leurs compétences, d'en acquérir de nouvelles, et de construire leur projet d'orientation en lien avec les métiers du sport.
Dans la voie professionnelle, c'est la Mention complémentaire Assistant gestion du secteur sportif qui joue ce rôle de parcours de formation spécifique vers ces métiers.

L'enseignement optionnel est quant à lui proposé dans 56 lycées (44 établissements publics et 12 établissements privés sous contrat). Les élèves renforcent et élargissent les compétences qu'ils ont acquises dans l'enseignement commun par la découverte et/ou l'approfondissement de 3 à 6 activités sur le cursus, à raison de 3 heures par semaine. Des thèmes d'étude (environnement, développement durable, prévention, santé, égalité filles-garçons, etc.) leur sont proposés. Cet enseignement vise à accroître l'autonomie des élèves, à enrichir leur compréhension et leur vécu des pratiques physiques et artistiques, et à mieux les situer dans diverses problématiques de société. Il contribue au développement des compétences orales à travers la pratique de l'argumentation. Il est évalué en contrôle continu.

En complément des enseignements de l'EPS, les élèves peuvent avoir une pratique volontaire et complémentaire au sein de l'association sportive avec des rencontres sportives ou des formations de jeunes officiels organisées par l'UNSS, ainsi qu'au sein de Sections sportives scolaires, afin de compléter leur formation dans une pratique sportive (3h hebdomadaire). À la rentrée 2023, 169 SSS sont ouvertes sur le territoire académique dans plus de 40 spécialités sportives.

LES DISPOSITIFS EN LIEN AVEC UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE PHYSIQUE ET SPORTIVE CHEZ LES ELEVES

• Génération 2024
À moins de 500 jours des Jeux Olympiques et paralympiques Paris 2024 en France, la labellisation « Génération 2024 » vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes, et construire un véritable héritage culturel grâce à l'engagement.
Être labellisé Génération 2024, c'est mettre plus de sport dans le quotidien des jeunes et permettre au plus grand nombre de vivre l'aventure olympique et paralympique dès maintenant.
La région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur compte actuellement 352 écoles, collèges, lycées et établissements spécialisés labellisés « Génération 2024 » depuis sa création en 2018. Tous mettent en œuvre un projet pédagogique particulier qui vise l'acquisition par les élèves des valeurs Olympiques et Paralympiques.

• Savoir nager
Le savoir-nager correspond à une maîtrise du milieu aquatique. Il reconnaît la compétence à nager en sécurité.
Son acquisition est un objectif prioritaire du cycle 3.
Sa maîtrise permet d'accéder à toute activité aquatique ou nautique susceptible d'être programmée dans le cadre des enseignements obligatoires des activités optionnelles en EPS ou à l'extérieur de l'école.

• Le Pass'sport
Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant/jeune adulte éligible pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive éligible pour la saison 2023-2024.
Le Pass'Sport est à la fois une mesure de relance pour le secteur sportif associatif, mais aussi une mesure sociale destinée à offrir aux enfants les plus défavorisés l'accès à un cadre structurant et éducatif comme le club sportif peut en proposer.
C'est une aide cumulable avec les autres aides mises en place notamment par les collectivités.

PLUS D'INFO

LES ASSOCIATIONS SPORTIVES PARTENAIRES DU DISPOSITIF PASS'SPORT SONT IDENTIFIÉES SUR UNE CARTE INTERACTIVE DISPONIBLE SUR LE SITE : www.sports.gouv.fr

L'ENSEIGNEMENT DU PROVENÇAL

En 2022-2023, dans l'académie, 7 798 élèves du premier degré et 2 588 collégiens et lycéens ont suivi l'enseignement de la langue régionale « provençal ». Cet enseignement est dispensé dans 85 communes (1er degré) et dans 29 communes (2nd degré).

Au collège, les élèves peuvent suivre l'option provençal de la 6e à la 3e. Les candidats au DNB bénéficient, selon le niveau atteint, de points de bonification, au titre de l'option facultative et peuvent faire le choix de s'exprimer en partie en langue régionale lors de l'épreuve orale.
Les lycéens peuvent suivre, quant à eux, un enseignement de provençal en LVC (classe de 2nde) et présenter la langue régionale au Baccalauréat en LVB (enseignement commun) ou en LVC (enseignement optionnel), au cours du cycle terminal.

EFFECTIFS DE COLLÉGIENS ET LYCÉENS SUIVANT L'ENSEIGNEMENT DU PROVENÇAL EN 2022-2023 (par département - Public et privé SC)

Bouches-du-Rhône
1967 élèves

Collège
1 515 élèves (public)
160 élèves (privé sous contrat)

Lycée
292 élèves (public)

Vaucluse
621 élèves

Collège
494 élèves (public)
40 élèves (privé sous contrat)

Lycée
87 élèves (public)

Académie*
2 588 élèves

Source : Conseil Académique des Langues Régionales du 29 novembre 2022. * Il n'y a pas d'effectifs d'élèves suivant l'enseignement du provençal dans les Alpes-de-Haute-Provence et dans les Hautes-Alpes.

"PARLO-ME D'ACÒ !" : UN CONCOURS ACADÉMIQUE EN PROVENÇAL

Le concours « Parlo-me d'acò ! » s'adresse à tous les élèves qui suivent un cours de provençal ou d'alpin, de la maternelle à la terminale. La session 2023, sur la thématique « Voyage(s) en Méditerranée », doit permettre de donner à entendre la musicalité de la langue, tout en laissant libre cours à l'imagination et à la création des élèves.

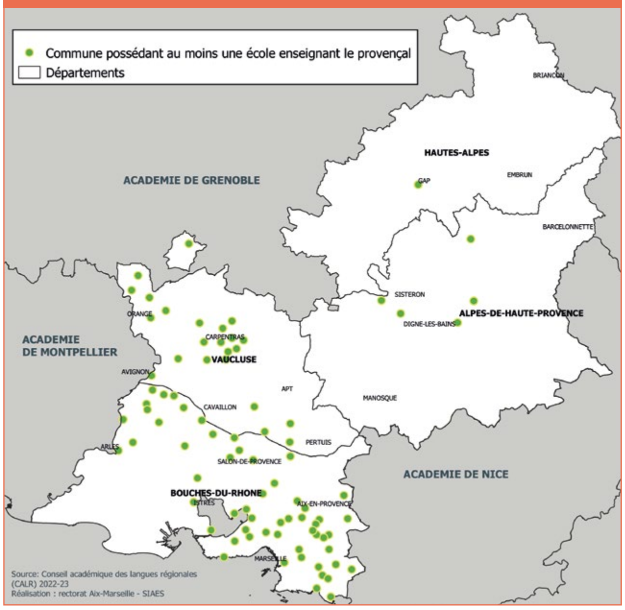
"MARE NOSTRUM" : UN HÉRITAGE LINGUISTIQUE ET CULTUREL EN PARTAGE À REVISITER

Expérimenté depuis la rentrée 2022, le dispositif allie langues anciennes, langues régionales et langues étrangères. Un enseignement de provençal a ainsi été associé au latin et, selon les cas, à l'arabe, à l'espagnol ou à l'italien, dans les collèges et lycées, mettant en œuvre ces sections *Mare nostrum* (cf. page 60).

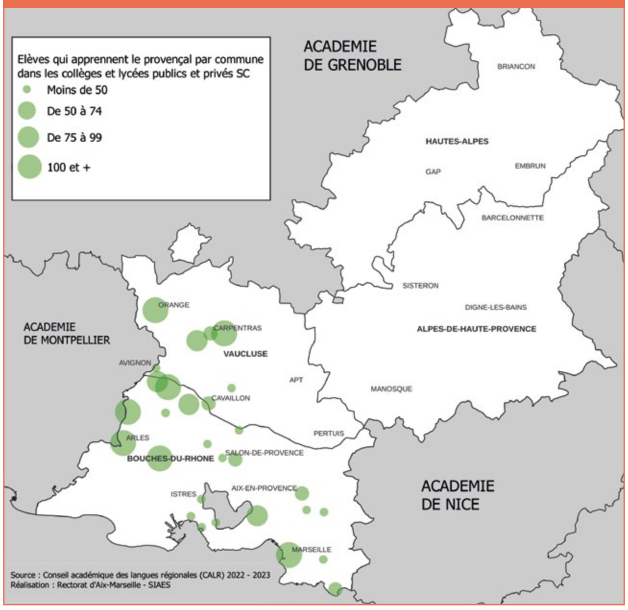
PLUS D'INFO

VOUS POUVEZ RETROUVER LA BROCHURE *APPRENDRE LE PROVENÇAL : UNE CARTE À JOUER, UN ATOUT DANS VOTRE PARCOURS SCOLAIRE,* SUR LE LIEN SUIVANT : www.ac-aix-marseille.fr Enseignements > Enseignements disciplinaires > Apprendre le provençal

La carte du provençal dans les écoles publiques



La carte du provençal dans le 2nd degré (public et privé sous contrat)



LES LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ

ENSEIGNEMENT CONJOINT DES LANGUES ANCIENNES

L'académie d'Aix-Marseille a soutenu l'expérimentation d'un Enseignement conjoint des langues anciennes (ECLA).

Ainsi, à la rentrée 2016, 22 collèges et 10 lycées ont été retenus pour la mise en place, à titre expérimental, d'un enseignement conjoint du latin et du grec. Cet enseignement a été renforcé depuis 2017.

À la rentrée 2023, il est mis en œuvre dans 107 collèges et 12 lycées grâce à la mobilisation de 126 professeurs de lettres classiques.

LE PARCOURS MARE NOSTRUM

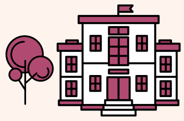
Le parcours Mare Nostrum en collège et en lycée participe au déploiement de l'enseignement des Langues et cultures de l'Antiquité (LCA) ainsi qu'au renouvellement de l'enseignement des langues vivantes. Il s'agit de favoriser les rapprochements entre langues anciennes et langues vivantes étrangères ou régionales enseignées dans le second degré.

- **Mettre en œuvre le parcours Mare Nostrum**

En tissant des liens entre les langues anciennes et les langues vivantes étrangères et régionales, Mare Nostrum donne l'occasion de revisiter l'héritage que les pays du pourtour de la Méditerranée ont en partage. Est ainsi valorisé un regard culturel croisé sur les langues, les textes, les paysages, les arts, les sciences, les pratiques techniques et culturelles.

RÉPARTITION DÉPARTEMENTALE DES 119 ÉTABLISSEMENTS PROPOSANT L'ENSEIGNEMENT CONJOINT DES LANGUES ANCIENNES À LA RENTRÉE 2023

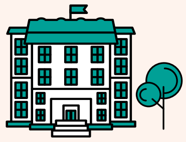
COLLÈGES



- Alpes-de-Haute-Provence : 6
- Hautes-Alpes : 7
- Bouches-du-Rhône : 74
- Vaucluse : 20

Total académie : 107

LYCÉES



- Alpes-de-Haute-Provence : 1
- Hautes-Alpes : 1
- Bouches-du-Rhône : 7
- Vaucluse : 3

Total académie : 12

PLUS D'INFO

AFIN DE SENSIBILISER LES COLLÉGIENS AUX APPORTS DES LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ DANS LES DIFFÉRENTES MATIÈRES, L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE A ÉDITÉ UNE PUBLICATION TÉLÉCHARGEABLE SUR SON SITE INTERNET :

www.ac-aix-marseille.fr
Enseignements > Enseignements disciplinaires > Les langues et cultures de l'antiquité



Effectifs d'élèves de collèges publics et privés sous contrat en latin, grec et ECLA* à la rentrée scolaire 2022	Latin			Grec			Latin et Grec		
	Privé	Public	Total	Privé	Public	Total	Privé	Public	Total
Alpes-de-Haute-Provence	42	338	**380**	-	9	**9**	112	280	**392**
Hautes-Alpes	-	238	**238**	-	-	**-**	-	172	**172**
Bouches-du-Rhône	4 135	3 926	**8 061**	277	106	**383**	726	3 590	**4 316**
Vaucluse	578	909	**1 487**	2	21	**23**	197	818	**1 015**
Académie	**4 755**	**5 411**	**10 166**	**279**	**136**	**415**	**1 035**	**4 860**	**5 895**

Source : Source: BCP -*ECLA : Enseignement conjoint des langues anciennes.

L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE (EDD)

L'Éducation au développement durable (EDD) est conçue comme une démarche de rétablissement d'équilibres dynamiques entre l'environnement, le monde social, l'économie et la culture.



L'académie d'Aix-Marseille s'inscrit dans la dynamique « Agenda 2030 » inaugurée par l'ONU avec la publication, en 2015, des 17 objectifs de développement durable.

UNE ÉDUCATION ANCRÉE DANS TOUTES LES DISCIPLINES, TOUT AU LONG DE LA SCOLARITÉ

L'EDD est intégrée dans la formation initiale des élèves, dans l'ensemble des écoles et des établissements scolaires. Elle a pour objectif de leur faire percevoir la complexité d'un monde qui repose sur l'interdépendance croissante des sociétés entre elles et avec le système Terre. Elle veut ainsi les former à devenir des citoyens capables de faire des choix raisonnés et d'adopter des comportements responsables.

LE LABEL « E3D » : ÉCOLE/ ÉTABLISSEMENT EN DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le label « École ou Établissement en démarche de développement durable » est attribué aux écoles, aux collèges, aux lycées d'enseignement général et technologique et aux lycées professionnels, ainsi qu'aux Maisons familiales et rurales ou centres de formation d'apprentis qui entrent en démarche globale de développement durable.

Cette démarche des établissements labellisés prend explicitement en compte les relations entre l'environnement, la société, l'économie, voire d'autres dimensions, propres au développement durable. L'école ou l'établissement sollicite le label auprès des autorités académiques. Depuis la rentrée 2021, le réseau devient l'échelle territoriale appropriée pour construire une action pédagogique.

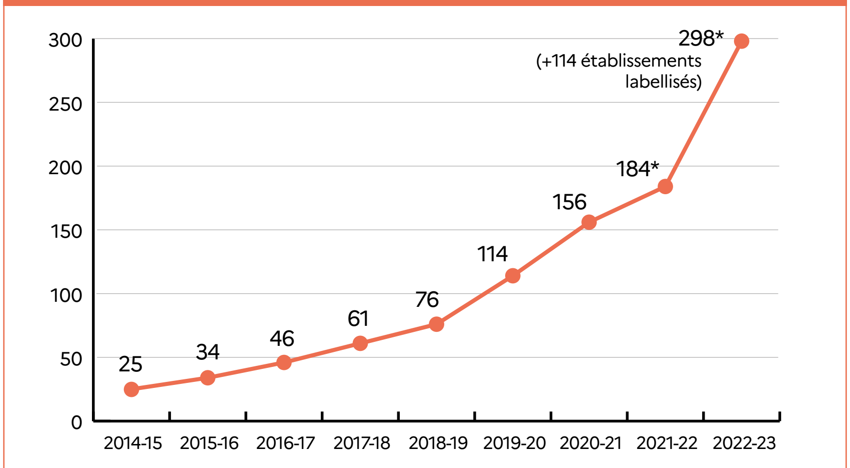
Les référents EDD de réseau sont les relais de la politique académique, leur action porte sur les 2 axes suivants :
- renforcer le rôle des éco-délégués ;
- poursuivre la dynamique des établissements labellisés et labellisation de territoire.

Ils rendent compte de la réalité des territoires et des actions conduites sur les réseaux.

La commission de labellisation se réunit chaque année pour étudier les dossiers soumis et attribue le label « E3D » en prenant appui sur la charte de labellisation élaborée par l'académie. Les labels sont octroyés depuis l'année scolaire 2021-2022 pour 3 ans.

En 2022-2023, 114 nouveaux établissements ont été labellisés, soit un total de 298 établissements à ce jour.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS LABELLISÉS E3D



*Les labels sont octroyés pour 3 ans depuis l'année scolaire 2021-2022.

PLUS D'INFO

RETROUVEZ LA CARTE DES ÉTABLISSEMENTS LABELLISÉS EN 2022 :
www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_55733/fr/accueil
> Labellisation et dispositifs
> Les E3D de l'académie cette année

RETROUVEZ LE PALMARÈS ACADÉMIQUE DU PRIX DE L'ACTION ÉCO-DÉLÉGUÉE 2023 :
www.ac-aix-marseille.fr/palmares-academique-de-l-edition-2023-du-prix-de-l-action-eco-deleguee-124550

LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU) ET LE SERVICE CIVIQUE



Le service national universel se compose d'un séjour de cohésion et d'une mission d'intérêt général. Les jeunes qui le souhaitent peuvent choisir de le poursuivre par une période d'engagement volontaire en effectuant un service civique.

LE DISPOSITIF SNU

Le Service national universel (SNU) est un dispositif d'engagement qui s'adresse aux jeunes de nationalité française âgés de 15 à 17 ans.

Il vise quatre objectifs principaux :
- Faire vivre les valeurs républicaines
- Renforcer la cohésion nationale
- Développer une culture de l'engagement
- Accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU comprend trois phases :
- Un séjour de cohésion de deux semaines hors du département de résidence
- Une mission d'intérêt général qui doit commencer dans l'année qui suit le séjour de cohésion et qui doit se terminer au plus tard deux ans après avoir débuté. Elle doit avoir une durée minimale de 84 heures dans une collectivité, une association, un service public dans l'un des domaines suivants : citoyenneté, solidarité, santé, culture, environnement et développement durable, sport, éducation, défense et sécurité civile. Cette mission est réalisée dans le département de résidence du volontaire
- Une démarche facultative d'engagement de trois mois à un an, jusqu'à l'âge de 25 ans, notamment dans les dispositifs déjà existants tels que le service civique, le service volontaire européen, le bénévolat, etc.

En 2022, pour la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2531 jeunes ont participé aux 3 sessions, celles de février, juin et juillet, dans les 10 centres de la région.

48% de garçons et 52% de filles ont effectué ce stage en 2022.

Pendant le 1er semestre 2023, 3 séjours de cohésion ont eté organisés selon le calendrier suivant :
- du 16 au 28 avril 2023
- du 11 au 23 juin 2023
- du 5 au 17 juillet 2023

Ils ont rassemblé 3625 jeunes dans 11 centres.

Le SNU connaît une montée en charge importante depuis 2019, année de son expérimentation. En effet, en 2019, ce sont 2000 jeunes qui ont pu bénéficier du SNU au niveau national, puis 15000 jeunes en 2021 et enfin 32000 jeunes en 2022. L'objectif pour 2023 est d'atteindre 64000 jeunes ayant réalisé le SNU au niveau national.

LE SERVICE CIVIQUE

Le Service civique est un engagement volontaire, de 6 à 12 mois, pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la Nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

L'objectif de l'engagement de Service civique est à la fois de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux et de proposer aux jeunes un cadre d'engagement dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leurs projets d'avenir.

1511 volontaires ont été recrutés sur l'année 2022 pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

PLUS D'INFO

- **DÉCOUVRIR LE SNU : www.snu.gouv.fr**
- **DÉCOUVRIR LE SERVICE CIVIQUE : www.service-civique.gouv.fr**

L'académie en 2023-2024

Rectorat
Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence Cedex 1

Directeur de publication
Bernard Beignier
Recteur de la région académique
Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des universités

Rédaction
Les services académiques

Coordination rédactionnelle, mise en page
Cabinet des recteurs - pôle communication

ISSN
1953 - 1087
Publication gratuite
Dépôt légal à parution (septembre 2023)

Impression
800 exemplaires

Une version numérique de *L'académie en 2023-2024*
est disponible sur le site académique :
www.ac-aix-marseille.fr

Crédits photographiques
Couverture : Shutterstock, p3 : rectorat d'Aix-Marseille, p4 : S. Lacombe/MENJ, p6 : M. Genel/MENJ, p13 : Shutterstock, p22 : J. Bourges/MENJ, p24 : France Universités - Université de Haute-Alsace, p26 : Shutterstock, p28 : M. Genel/MENJ, p30 : X. Schwebel/MENJ, p32 : C. Lucas/MENJ, p34 : S. Lacombe/MENJ, p36 : M. Delporte/MENJ, p38 : École maternelle des Calanques de Sormiou, p40 : D. R., p41 : X. Schwebel/MENJ, p42 : Shutterstock, p43 : M. Delporte/MENJ, p44 : Shutterstock, p46 : S. Brändström/MENJ, p50 : Shutterstock, p51 : J. Bourges/MENJ, p53 : Shutterstock, p55 : J. Bourges/MENJ, p56 : Shutterstock, p58 : J. Bourges/MENJ, p61 : X. Schwebel/MENJ, p62 : M. Genel/MENJ.

www.ac-aix-marseille.fr